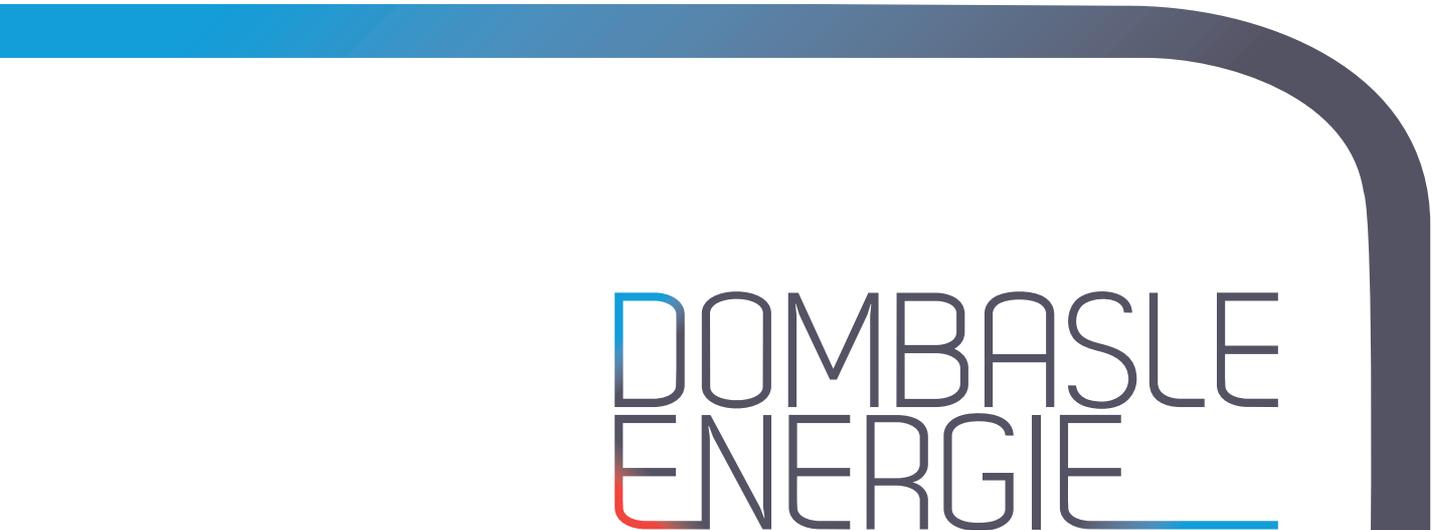


LE BILAN DE LA CONCERTATION



DOMBASLE ENERGIE



PROJET DE CHAUFFERIE CSR
pour le site SOLVAY de
Dombasle-sur-Meurthe

MARS 2020

Table des matières

Partie 1 : Le projet de chaufferie CSR pour le site de Solvay de Dombasle-sur-Meurthe	3
Le contexte du projet	3
Les principales caractéristiques du projet	3
Un projet vertueux pour l'environnement et pour son territoire	4
Partie 2 : L'organisation et le déroulement de la concertation préalable	5
Les objectifs de la concertation	5
Les outils d'information du public	5
Les outils de participation et d'expression du public.....	8
Partie 3 : Les enseignements de la concertation préalable.....	10
Une mobilisation modérée mais des échanges de qualité.....	10
Des questions concernant la nature des CSR.....	11
Un débat sur le mode d'approvisionnement en CSR de l'usine de Dombasle-sur-Meurthe	12
Un besoin de précision sur le bilan CO ₂ global du projet	14
Des interrogations concernant les nuisances et risques potentiels, des attentes en termes de suivi	15
Partie 4 : Les mesures qui vont être mises en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation préalable.....	19
Annexe 1 : Réponses des porteurs du projet aux questions posées sur le site Internet de la concertation.....	21
Annexe 2 : Compte-rendu de la réunion publique du 22 janvier 2020.....	36

Partie 1 : Le projet de chaufferie CSR pour le site de Solvay de Dombasle-sur-Meurthe

Le contexte du projet

Le Groupe Solvay est un fabricant de matériaux avancés de chimie de spécialités à l'échelle mondiale. En 1900, 95% du carbonate de soude consommé dans le monde était produit par le procédé élaboré par Solvay. Aujourd'hui, la moitié environ des sites de production de carbonate utilise encore le procédé Solvay.

Fondée en 1873, l'usine de Dombasle-sur-Meurthe est l'une des plus anciennes usines de production de carbonate de sodium du Groupe Solvay.

L'énergie thermique (vapeur), nécessaire pour le fonctionnement de l'usine, est aujourd'hui produite par la **combustion de charbon** importé de l'étranger. Le processus de sa production consomme de l'énergie : son coût représente une part significative du **prix de revient du produit final** et l'impact environnemental de la combustion de charbon, tout en respectant les normes, est important.

Afin de réduire son empreinte environnementale et de s'inscrire dans une logique de transition énergétique, Solvay s'est associé à Veolia pour travailler sur des solutions de sortie du charbon. C'est ainsi qu'est né Dombasle Energie, projet consistant à **concevoir, réaliser, financer et exploiter pendant 20 ans, une chaufferie fonctionnant avec des CSR pour produire la vapeur et l'électricité** nécessaires pour le fonctionnement de l'usine de Dombasle-sur-Meurthe et le parc industriel voisin.

Les principales caractéristiques du projet

A ce stade de définition du projet, il est prévu que la nouvelle chaufferie CSR comprenne, dans l'enceinte du site :

- Une **zone couverte de réception des CSR**,
- Un **système d'alimentation des chaudières** depuis cette zone (ponts-grappins),
- Des **chaudières associées chacune à une ligne de traitement des fumées**,
- Un **groupe turbo-alternateur à contre-pression** permettant conjointement par cogénération la production d'électricité et la livraison de vapeur à l'usine Solvay,
- Un **système de gestion des résidus** (mâchefers et résidus d'épuration des fumées),
- Un **système de gestion des eaux de process**,
- L'ensemble des **auxiliaires nécessaires au fonctionnement et à la sécurité** de la chaufferie CSR,
- Les **ouvrages de génie civil** de la chaufferie,
- Un **bâtiment administratif** et divers **locaux techniques**.

Au regard des études réalisées et compte tenu de la **consommation stable de l'usine dans l'année**, il est prévu que le dimensionnement des chaudières CSR pour le site Solvay puisse assurer la **couverture de la totalité des futurs besoins vapeur de l'usine, soit 195 t/h**. Cette solution permettra **l'arrêt complet des 3 chaudières charbon**.

La **consommation annuelle de la future chaufferie sera de 350 000 t/an de CSR**. Elle utilisera **des combustibles solides de récupération d'origine française en priorisant les approvisionnements de la région Grand Est et des régions limitrophes**.

L'assurance, par Veolia, d'une **stabilité de prix pendant au minimum 20 ans** permettra d'éviter le risque de volatilité du prix des combustibles fossiles.

Un projet vertueux pour l'environnement et pour son territoire

L'ambition de Dombasle Energie est de réduire son empreinte sur le territoire au travers :

- La suppression complète du charbon ;
- La division par 2 des émissions de CO₂ du site ;
- La consommation d'eau de refroidissement proche de zéro ;
- La suppression des prélèvements d'eau de refroidissement utilisés par les chaudières charbon, qui représentent aujourd'hui 400 à 500 m³/h ;
- La réduction des émissions atmosphériques d'environ 50% par rapport à celles des chaudières actuelles ;
- L'ambition zéro rejet aqueux, hors eaux pluviales et sanitaires (celles-ci sont toujours dirigées vers les réseaux prévus à cet effet).

Dans un contexte plus large, le projet contribuera au développement de la valorisation matière par la structuration de la filière CSR, à la promotion de l'économie circulaire, ainsi qu'à la réduction des quantités de refus de tri envoyées en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Les informations plus détaillées concernant le projet et la technologie proposée figurent dans le dossier de concertation, disponible sur le site Internet de la concertation :

<https://concertation.dombasleenergie.fr>

Partie 2 : L'organisation et le déroulement de la concertation préalable

Les objectifs de la concertation

Dans le cadre de l'élaboration du projet de chaufferie CSR pour l'usine de Dombasle-sur-Meurthe, Solvay et Veolia ont fait le choix d'organiser une concertation préalable.

Initialement prévue pour une durée de quinze jours, **du 20 janvier au 3 février 2020**, elle a été **prolongée jusqu'au 13 février 2020**.

La concertation avait pour objectifs :

- d'**informer sur le projet** (objectifs, caractéristiques, avancée des études, etc.),
- d'**organiser le partage d'informations et l'écoute des avis exprimés**,
- de **débattre des conditions de réalisation du projet**,
- de **recueillir des avis sur les pistes d'amélioration** du projet,
- d'intégrer ces améliorations dans le dossier de DDAE,
- de **faire connaître les décisions** prises sur le projet.

Le périmètre de la concertation préalable a englobé les six communes concernées par la future enquête publique de la demande d'autorisation environnementale : **Dombasle-sur-Meurthe, Varangéville, Rosières-aux-Salines, Saint-Nicolas-de-Port, Haraucourt et Sommerviller**.

Les outils d'information du public

Information initiale au lancement de la concertation

Le **lancement de la concertation** a été annoncé par plusieurs canaux 15 jours avant l'ouverture de la concertation :

- Un **affichage** dans les **6 mairies du périmètre** de la concertation et à **l'usine Solvay à Dombasle-sur-Meurthe** ;
- Une **publication sur le site Internet de la concertation** <https://concertation.dombasleenergie.fr> ;
- Une **publication légale dans deux médias locaux** : *L'Est Républicain* et *Les Tablettes Lorraines* ;

Une **présentation à la presse** a également été organisée le 14 janvier 2020 en présence de Nicolas Dugenetay, directeur du site Solvay de Dombasle-sur-Meurthe et Jérôme Auffret, directeur projets énergie chez Veolia.

Les Tablettes 
Lorraines
 VOUS CHANGEZ VOS HABITUDES EN CHANGANT VOS HABITUDES

D E M

Information du public sur les modalités et la durée de la concertation préalable portant sur le projet de chaufferie CSR pour le site SOLVAY de DOMBASLE-SUR-MEURTHE

Afin de supprimer complètement la combustion de charbon par le site SOLVAY OPERATIONS France de DOMBASLE-SUR-MEURTHE, SOLVAY et VEOLIA portent un projet qui consiste à concevoir, réaliser, financer et exploiter une chaufferie fonctionnant avec des CSR (combustibles solides de récupération) afin de produire la vapeur et l'électricité nécessaires pour le fonctionnement du site. Ce projet permet à SOLVAY d'inscrire son site dans une dynamique de transition énergétique. SOLVAY et VEOLIA ont fait le choix d'organiser une concertation préalable qui se déroulera pendant une durée de quinze jours, à compter du 20 janvier jusqu'au 3 février 2020. Une réunion publique aura lieu le mercredi 22 janvier 2020 à 18h30 au Casino SOLVAY (6, rue Gabriel Péri, 54110 Dombasles-sur-Meurthe). L'ensemble des informations relatives à cette concertation préalable est disponible sur le site internet de la concertation à l'adresse suivante : www.concertation.dombasleenergie.fr. Pendant toute la durée de la concertation, le public peut formuler ses avis, observations et questions via un formulaire dédié sur le site Internet et les registres papier mis à disposition en Mairie de chaque commune du territoire du projet : DOMBASLE-SUR-MEURTHE, VARANGÉVILLE, ROSIÈRES-AUX-SALINES, SAINT-NICOLAS-DE-PORT, HARAUCOURT, SOMMERVILLER.

90031003

AVIS D'INFORMATION

CONCERTATION PRÉALABLE POUR LE PROJET DE CHAUFFERIE CSR POUR LE SITE SOLVAY DE DOMBASLE-SUR-MEURTHE

Située à Dombasle-sur-Meurthe, l'usine SOLVAY produit du carbonate et du bicarbonate de sodium. Pour cela, la production de chaleur est actuellement réalisée en quasi-totalité par la combustion de charbon en provenance de l'étranger.

Afin de **supprimer complètement la consommation de charbon**, SOLVAY et VEOLIA portent un projet qui consiste à concevoir, réaliser, financer et exploiter une chaufferie fonctionnant avec des CSR (combustibles solides de récupération) afin de produire la vapeur et l'électricité nécessaires pour le fonctionnement du site.

SOLVAY souhaite s'intégrer ainsi dans une démarche volontariste de réduction de son empreinte environnementale, par le biais de la **transition énergétique du site avec la sortie du charbon**. Le projet permettra par ailleurs d'améliorer sa **compétitivité** face à la concurrence internationale et d'**anticiper les évolutions réglementaires** augmentant le coût des émissions de CO₂.

A ce jour, il est prévu que la nouvelle chaufferie CSR comprenne :

- Une zone couverte de réception des CSR,
- Un système d'alimentation des chaudières depuis cette zone (ponts-grappins),
- Des chaudières associées chacune à une ligne de traitement des fumées,
- Un groupe turbo-alternateur à contre-pression permettant conjointement par cogénération la production d'électricité et la livraison de vapeur à l'usine SOLVAY,
- Un système de gestion des résidus (mâchefer et résidus d'épuration des fumées),
- Un système de gestion des eaux de process,
- L'ensemble des auxiliaires nécessaires au fonctionnement et à la sécurité de la chaufferie CSR,
- Les ouvrages de génie civil de la chaufferie,
- Un bâtiment administratif et divers locaux techniques.

Le projet permettra de sécuriser les emplois directs et indirects actuels sur l'usine SOLVAY, de créer de nouveaux emplois en lien avec la préparation des CSR, de créer des emplois transitoires pour la construction de la chaufferie et des unités de production de CSR.

A l'initiative du maître d'ouvrage, le **projet fait l'objet d'une concertation préalable**. Elle se déroulera pendant une durée de quinze jours, à compter du **20 janvier jusqu'au 3 février 2020** sur le territoire de six communes : Dombasle-sur-Meurthe, Varangéville, Rosières-aux-Salines, Saint-Nicolas-de-Port, Haraucourt, Sommerwiller.

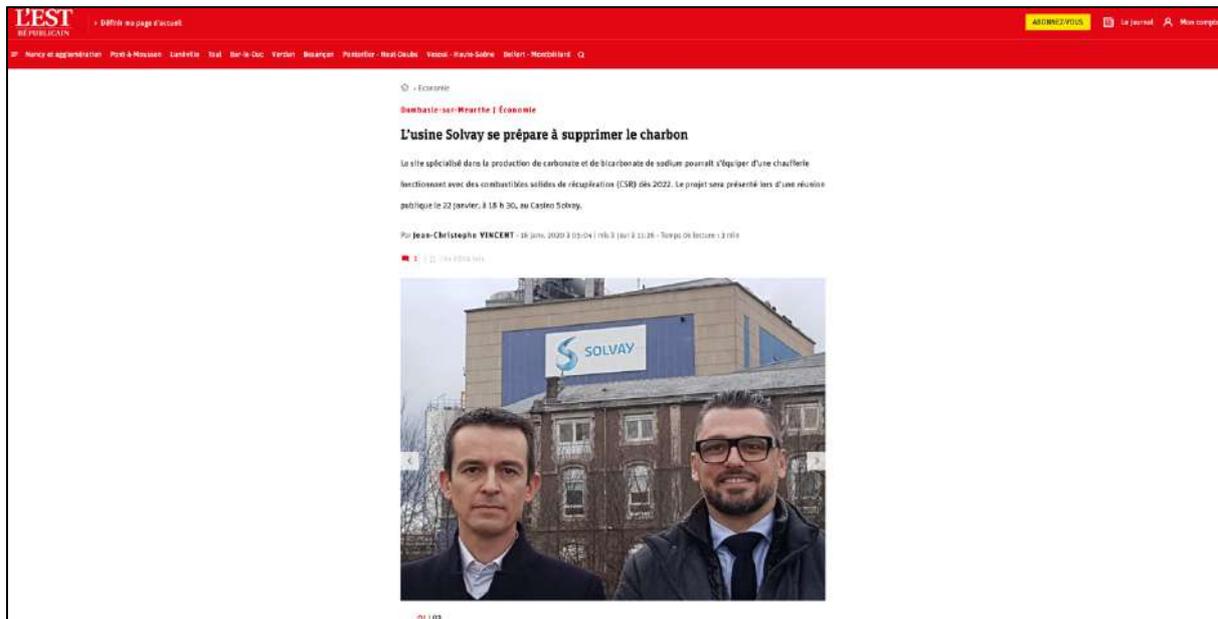
Une **réunion publique** est organisée le **mercredi 22 janvier 2020 à 18h30 au Casino SOLVAY (6 rue Gabriel Péri, 54110 Dombasle-sur-Meurthe)**.

Le **dossier de concertation** - comprenant notamment la présentation du projet, les solutions techniques envisagées, la démarche de concertation - est mis à la disposition du public en version papier dans les mairies du périmètre du projet et pendant la réunion publique, ainsi qu'en version téléchargeable sur le **site Internet de la concertation : www.concertation.dombasleenergie.fr**.

Pendant toute la durée de la concertation, le public aura accès, sur le site internet dédié à la concertation, à une **« Foire aux questions »** qui lui permettra d'obtenir des réponses aux questions les plus courantes. Un formulaire spécifique permettra de formuler des questions complémentaires, des avis et des contributions en lien avec le projet.

Pendant la durée de la concertation, le public aura également la possibilité de formuler ses avis, observations et questions sur les **registres papier** mis à disposition en mairie de chaque commune du territoire du projet.

Le présent avis sera publié sur le site internet de la concertation et en mairie de chaque commune du territoire du projet.



Dans un souci de transparence et de sincérité, **deux réunions d'information spécifiques ont été proposées aux cadres et salariés de l'usine en amont de la concertation** (le 18 décembre 2019 et le 15 janvier 2020). Elles ont permis, dans un cadre privilégié, d'informer les personnels de l'usine du projet et de la démarche de concertation. Les questions, avis, propositions des participants ont permis d'**affiner l'organisation du dispositif**. Organisées en dehors de la période officielle de la concertation, elles ne sont pas prises en compte dans le présent bilan. A titre d'information, ces réunions ont rassemblé **plus de 200 salariés** de l'usine.

L'information continue au fil de la démarche

Dossier de concertation

Un **dossier de concertation** de 28 pages, présentant les **caractéristiques essentielles du projet** porté à la concertation (origine, objectifs, impacts potentiels) et les modalités de cette dernière a été mis à disposition du public dans les 6 mairies du territoire, à l'usine, pendant la réunion publique et sur le site Internet de la concertation.

Site Internet de la concertation

Tout au long de la concertation préalable, le public a pu s'informer sur le projet de chaufferie CSR pour l'usine de Dombasle-sur-Meurthe et sur la démarche de concertation préalable à travers un site Internet dédié <https://concertation.dombasleenergie.fr>

Le site a eu pour vocation **de mettre à disposition du public l'ensemble des informations et documents utiles** à la concertation préalable. Du 20 janvier au 13 février 2020, il a également permis de **déposer des questions, avis, contributions via un formulaire** spécifique.

Le site sera consultable et réactualisé jusqu'à l'enquête publique.

Accueil

DOMBASLE ENERGIE SOLVAY VEOLIA

S'inscrire Se connecter

Concertation Dombasle Energie

L'origine du projet
L'usine SOLVAY de Dombasle-sur-Meurthe, au Sud du département de la Meurthe-et-Moselle, es...
20 janv 2020

Un projet vertueux pour le territoire
Dombasle Énergie s'inscrit dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte ...
20 janv 2020

Recueil des contributions du projet
Prolongation de la concertation jusqu'au 13 fé...
20 janv 2020

Foire Aux Questions
Retrouvez la FAQ du projet en cliquant ici.
20 janv 2020

Compte-rendu de la réunion publi...
Téléchargez le compte-rendu de la réunion p...
05 févr 2020

Exprimez-vous : formulez vos questions ou vos contributions
Nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-après. Votre contribution sera visible par tous les internautes dans la section "Recueil des contributions" du site, après modération.
20 janv - 13 févr 2020 **en cours**
Partager Informations **PARTICIPER**

Concertation Dombasle Energie
1 Consultation

Articles

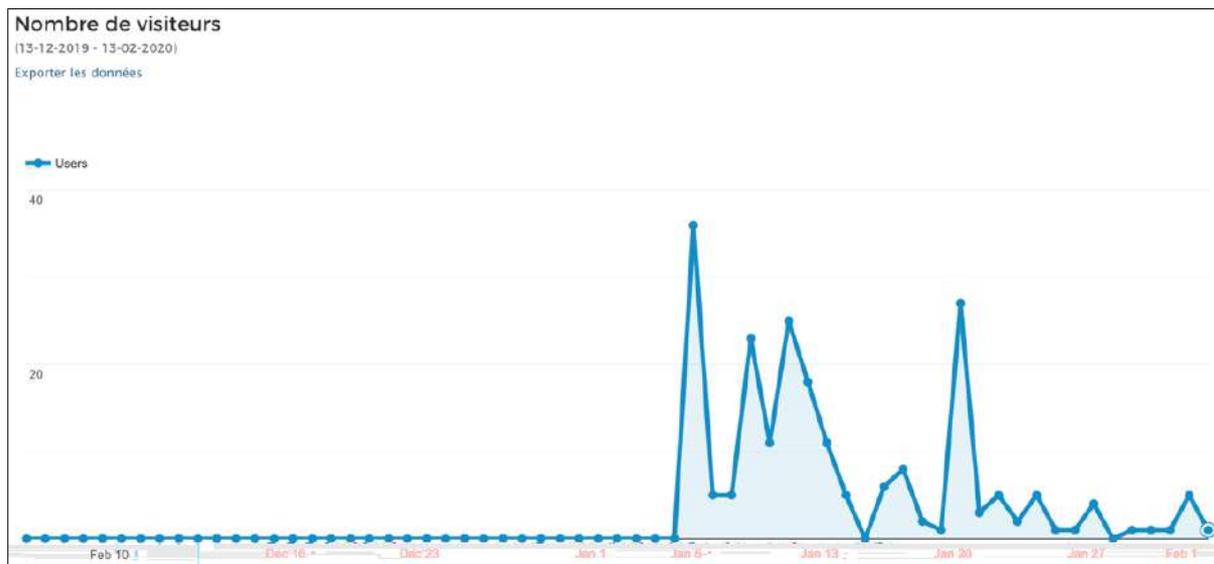
- Compte-rendu de la réunion publique de concertation
- L'origine du projet
- Un projet vertueux pour le territoire
- L'information et la participation du public
- Foire Aux Questions
- Dossier de concertation
- Recueil des contributions du projet

Le site est organisé en plusieurs rubriques :

- **La présentation du projet** synthétisant l'origine et les objectifs du projet ;
- **La présentation des modalités d'information et de participation du public ;**
- **Un formulaire de contribution** permettant au public de poser des questions, avis, propositions ;
- **Le recueil des contributions du projet** mettant à la disposition du public les contributions déposées sur le site ;
- **La Foire aux questions (FAQ)**, permettant d'apporter des éléments de réponse aux questions posées par le public.

Le site a été alimenté et complété tout au long de la concertation préalable.

Les statistiques de fréquentation du site Internet font état de **168 visiteurs uniques du site**.



Les outils de participation et d'expression du public

Tout au long de la concertation préalable, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public afin de faciliter l'expression des questions, avis et propositions dans un esprit de diversité et d'égalité des points de vue :

Formulaire de contribution en ligne

Entre le 20 janvier et le 13 février 2020, un formulaire de contribution a été mis à disposition du public sur le site Internet de la concertation. **30** questions et contributions ont été déposées via le formulaire. Après modération, elles ont toutes été publiées dans la rubrique « Recueil des contributions du projet » : <https://concertation.dombasleenergie.fr/blog/647/recueil-des-contributions-du-projet>

Les porteurs du projet ont apporté des réponses à l'ensemble des questions posées. Les réponses ont été publiées dans la rubrique « Foire aux questions » :

<https://concertation.dombasleenergie.fr/blog/648/foire-aux-questions>

Le contenu de cette rubrique est joint en annexe du présent document.

Registres papier

Tout au long de la concertation, le public a eu la possibilité de formuler ses avis, questions et propositions dans les **registres papier mis à disposition du public dans les mairies du territoire** (Dombasle-sur-Meurthe, Varangéville, Rosières-aux-Salines, Saint-Nicolas-de-Port, Haraucourt, Sommerviller) et pendant la réunion publique.

4 contributions ont été déposées.

Réunion publique

Une réunion publique a été organisée le 22 janvier 2020 à 18h30 au Casino Solvay à Dombasle-sur-Meurthe. Elle a permis de présenter au public le projet et les modalités de la démarche de concertation préalable, et de recueillir des avis et des questions liés au projet ou à la démarche engagée par Solvay et Veolia.

Ouverte à tous, la réunion a rassemblé **165 personnes** (habitants du territoire, élus locaux, acteurs économiques, acteurs associatifs, etc.).

La séance plénière a été structurée autour de plusieurs temps forts :

- Un mot d'accueil du Maire de Dombasle-sur-Meurthe et du directeur du site Solvay,
- La présentation de la démarche de concertation préalable,
- La présentation du projet de chaufferie CSR par le directeur du site Solvay et le directeur projets énergie chez Veolia,
- Un temps d'échange avec le public,
- La synthèse et conclusion de la réunion.

Lors du temps d'échange avec le public, **22 interventions** ont été formulées.

Le dossier de concertation et un registre papier ont été mis à la disposition du public lors de la réunion.

Le compte-rendu de la réunion a été publié sur le site Internet de la concertation le **5 février 2020**. Il est également consultable en annexe du présent document.



Réunion publique de concertation, 22 janvier 2020, Casino Solvay

Partie 3 : Les enseignements de la concertation préalable

Une mobilisation modérée mais des échanges de qualité

La concertation préalable engagée par Solvay et Veolia a fait l'objet d'une **participation modérée : près de 200 participants** ont formulé leurs questions, avis et propositions sur le projet.

Les contributions du public ont pu être formulées de manière présente, lors de la réunion publique du 22 janvier 2020, ainsi que de manière écrite, par le biais d'un formulaire de contribution en ligne et des registres papier mis à disposition du public dans les 6 mairies du périmètre, à l'usine et pendant la réunion publique.

La concertation a donné lieu à la participation d'une **diversité de parties prenantes** du projet, notamment :

- Des habitants et acteurs économiques de Dombasle-sur-Meurthe et des communes environnantes ;
- Des salariés de l'usine Solvay ;
- Des représentants du monde associatif ;
- Des acteurs institutionnels (élus des communes du périmètre).

Les contributions recueillies ont rapidement fait apparaître un **consensus général autour de la nécessité d'engager des solutions de transition énergétique**. Les questions posées concernaient pour la plupart la **nature du projet, ses conditions de réalisation et son impact potentiel** sur l'environnement naturel et humain. Même si un participant a soulevé la question d'honnêteté de la démarche de concertation, cette dernière a été bien accueillie par le public dans sa globalité.

Compte tenu de l'ampleur du projet, les porteurs du projet auraient pu s'attendre à une participation plus importante en termes quantitatifs. Néanmoins, ils **saluent la qualité des échanges et l'implication réelle des participants** dans le dialogue autour du projet.

Avis/questions des participants

- *Il est appréciable en tant qu'habitant de Dombasle sur Meurthe de constater la volonté de transparence affichée par les sociétés Solvay et Veolia sur ce projet et notamment à travers le document remis et la réunion de concertation du 22 janvier 2020 (...)*
- *Vouloir une concertation est une démarche qui semble saine, puisque c'est un mode de gouvernance dans lequel les citoyens sont consultés et les décisions élaborées en commun avec ceux qui auront à les appliquer ou à en supporter les conséquences. La vouloir « préalable » est l'adjectif de trop qui la discrédite, car si elle n'est pas préalable, à quoi sert-elle ? Ce n'est en fait qu'une opération de communication, puisque le choix est fait !*
- *Je ne veux pas laisser à penser que parce qu'on est vigilant, parce qu'on s'interroge, parce qu'on pose plein de questions, qu'on a forcément un a priori négatif par rapport au projet (...) on est simplement venus poser des questions, et on remercie les personnes qui nous ont donné cette possibilité-là (...)*

Parole des porteurs du projet

Solvay et Veolia ont fait le choix d'organiser une concertation préalable sur le projet de chaufferie CSR pour le site de Dombasle-sur-Meurthe. Cette démarche volontaire, organisée dans le respect des exigences méthodologiques formulées dans le Code de l'environnement, avait pour objectif d'informer sur le projet, de débattre des conditions de sa réalisation et de recueillir des pistes de son amélioration. En effet, l'ambition des porteurs du projet est d'entamer les procédures administratives (demande d'autorisation environnementale, enquête publique) en ayant répondu à l'ensemble des questions

formulées par le public et en ayant informé ce dernier des mesures qui seront mises en œuvre pour tenir compte des enseignements tirés de cette concertation.

Des questions concernant la nature des CSR

Si la question de la **nécessité de sortie du charbon dans une logique d'une transition énergétique fait consensus** parmi les participants, le choix de recourir aux combustibles solides de récupération (CSR) suscite des interrogations en raison d'une **connaissance relativement faible de ce type de ressource**.

Ainsi, même si les CSR ont fait l'objet d'une présentation spécifique à la fois dans le dossier de concertation et pendant la réunion publique, de nombreuses questions ont été posées par le public. Elles ont notamment concerné :

- La composition des CSR ;
- Leur provenance ;
- Leur combustion : nuisances et risques potentiels, rejets et résidus.

Questions des participants

- *Je voulais savoir comment c'était conditionné, les CSR, est-ce que c'est volatil, est-ce que c'est mis dans des contenants ? Est-ce qu'on ne va pas en retrouver partout dans Dombasle ?*
- *Je me pose la question de la composition des CSR (...) est-ce qu'on ne va pas profiter de l'aubaine et de l'appel d'air que va créer votre projet pour glisser dans les CSR des choses très embêtantes qu'on ne peut ni recycler, ni valoriser autrement, et qui provoqueraient peut-être des problèmes quant aux émanations ?*
- *Je comprends que le projet valorisera du combustible préparé à partir de déchet mais vous n'indiquez pas où et par qui cela sera réalisé ? Est-ce que vous préparez aussi du bois ?*
- *D'où vient ce CSR en termes de localisation géographique et en termes d'unité de production de préparation ?*
- *Toutes les particules qui remplaceront le charbon viennent d'où ? Où seront-elles fabriquées en France ? Cela sera économique ?*
- *Comparé au projet CSR, que seraient advenues les composantes de ce que vous fournirez ? Pour avoir un élément de comparaison entre ce que les émissions de la gestion, donc, par l'usine, et puis s'il n'y avait pas eu ce projet-là, les déchets qui sont produits, comment auraient-ils été traités ?*
- *Vous nous présentez un projet vertueux qui valorise des déchets, quelles sont les contraintes pour les habitants et les risques, tant dans l'environnement qu'en matière d'odeurs et de rejet ?*
- *Est-ce que la combustion des CSR produit des mâchefers ? Dans ce cas, quel est le volume annuel approximatif de ces résidus ? Sont-ils classés comme des déchets dangereux et quel est leur filière d'élimination ?*

Les porteurs du projet ont fourni des réponses à l'ensemble des questions posées. Leurs réponses figurent dans le compte-rendu de la réunion publique et dans la rubrique « Foire aux questions » publiés sur le site Internet de la concertation et consultables en annexe du présent document.

Parole des porteurs du projet

Les déchets non dangereux produits aujourd'hui par les entreprises ou les ménages sont triés afin d'en recycler la partie valorisable sous forme matières (papiers, cartons, plastiques, bois, ferrailles et métaux, etc.). La fraction non recyclable est principalement traitée en centres d'enfouissement.

Les combustibles solides de récupération (CSR) proviennent de cette fraction. Elle contient des flux combustibles qui ne peuvent pas être recyclés pour des raisons techniques (plastiques, multi-couches, complexes carton/plastiques, etc.) ou économiques (bouts trop petits, etc.), et des refus ne pouvant être valorisés (inertes, etc.).

La production des CSR s'inscrit par conséquent en complément du recyclage. Les matières qui n'ont pas pu être triées et recyclées sont préparées : récupération de la partie combustible, déferraillage et éventuellement broyage. Ils ont ainsi un pouvoir calorifique élevé et des caractéristiques permettant de les utiliser comme source d'énergie en remplacement des combustibles usuels, type pétrole, gaz, etc. Ils constituent une énergie de récupération permettant de produire de la chaleur et/ou de l'électricité.

Les déchets dangereux, comme les déchets médicamenteux, sont traités dans des installations spécifiques et sont et ne peuvent pas faire partie des CSR. En sont exclus également les déchets fermentescibles, donc ceux qui sentent mauvais.

Les déchets non dangereux permettant de préparer les CSR utilisés par l'usine Solvay proviendront en priorité de la région Grand Est (par exemple du centre de tri haute performance de Ludres) et des régions limitrophes.

Une fois arrivés sur le site de Dombasle, les CSR seront réceptionnés et stockés dans une fosse située dans un bâtiment mis en dépression. L'air collecté sera aspiré par les fours et utilisé en tant qu'air de combustion, garantissant ainsi l'absence d'impact olfactif à l'extérieur de la chaufferie.

La combustion de CSR produit des mâchefers. Il est prévu de les utiliser, après confirmation de leur statut de déchets non dangereux, en techniques routières (sous couches routières ou parkings par exemple) car ils remplacent avantageusement les matériaux naturels extraits de carrières. Le volume attendu est de l'ordre de 60 000 t/an.

Un débat sur le mode d'approvisionnement en CSR de l'usine de Dombasle-sur-Meurthe

Le mode d'approvisionnement en CSR de l'usine Solvay à Dombasle-sur-Meurthe a constitué une des **préoccupations majeures** des participants à la concertation. En effet, à ce stade de définition du projet il est prévu que les CSR soient acheminés vers l'usine en camions.

Ainsi, de nombreuses questions ont été formulées en lien avec :

- La logistique dans sa globalité (nombre de camions entrant/sortant par jour, type de camions, etc.) ;
- Les impacts environnementaux (bilan CO₂) ;
- Les nuisances potentielles pour les riverains.

Les participants ont exprimé **une attente forte concernant les modes alternatifs d'acheminement des CSR, notamment le ferroviaire**, étant donné que le site de Dombasle est raccordé au chemin de fer utilisé aujourd'hui pour l'acheminement du charbon.

Avis/questions des participants

- *Je suis retraité depuis 6 ans et je travaillais à l'usine, je voulais savoir combien de camions ça représentera par jour pour alimenter le CSR ?*
- *Ce qui m'intéresse, c'est que ce soit la totalité des trajets sur Dombasle et environnements qui soit prise en compte. Quand je dis la totalité des trajets, c'est l'approvisionnement en CSR et c'est l'évacuation des déchets et autres résidus provenant de la combustion.*
- *Le projet de chaufferie CSR, tel qu'il nous est présenté, prévoit l'acheminement des CSR à l'usine de Dombasle par camions. Jusqu'à ce jour, le charbon arrive par trains. Ce mode de transport*

est en contradiction totale avec les enjeux de la transition écologique et entache négativement l'ensemble du projet :

- Émissions supplémentaires de gaz d'échappement polluants par ces camions.*
- Les réseaux routiers de la région Grand Est, A33, A31, RN4 sont particulièrement chargés, totalement saturés à certaines heures de la journée. Dégradations de ces chaussées qui sont à la charge des collectivités.*
- Risques supplémentaires d'accidents entre ces camions et les autres usagers, risques d'autant plus accrus que ce transport se réalisera à flux tendu avec des impératifs de temps imposés aux chauffeurs.*
- Comment parler écologie en lançant sur des routes déjà bien chargées une imposante flotte de camions qui vont produire, bruit, poussière, gaz, alors que jusque maintenant le transport était assuré par le train, de plus, pour le vivre régulièrement*
- J'espère juste que la partie alimentation de la chaufferie par le train va pouvoir se faire. Ça permettrait de limiter le nombre de camions sur la N4.*
- Le projet prévoit 350.000 tonnes/an de CSR. Un transport alternatif type ferroviaire ou fluvial a-t-il été étudié ?*
- Les autres solutions d'acheminement, par voie ferrée et par voie fluviale, n'ont-elles pas été trop rapidement écartées... Un réseau ferré existe sur le site du projet qui pourrait être exploité. Il suffirait d'envisager la construction d'un ouvrage de chargement des CSR, à un endroit judicieusement choisi sur les grandes lignes existantes (il existe bien des sites qui ne sont plus exploités par la SNCF et qui pourraient être remis en service à moindre coût), et qui pourrait être commun à d'autres projets du même type qui ne manqueront pas de se faire jour.*
- Je pense que sur un dossier de cette importance-là, il est primordial pour vous de réfléchir dès maintenant à une solution autre que les camions, parce qu'on va vite, et si sortir du charbon, c'est rentrer dans le gasoil, on ne gagne rien.*

Dans ce contexte, pour de nombreux participants, la question du **périmètre d'approvisionnement** en CSR s'est également posée : pour certains de manière générale, pour d'autres en cas de rupture de garantie de flux de CSR provenant des régions limitrophes.

Questions des participants

- Pourquoi les déchets arriveront des autres régions ? Il n'y a pas de projets chaufferie CSR là-bas ? Combien de déchets viendront de chez nous et combien viendront d'ailleurs ? Paris, Lille, étranger ?*
- (...), si nous sommes favorables à la fabrication de CSR, nous considérons que nous devons le faire en « local local » dans le cas du MIX énergétique de territoire (...)*
- Je m'interroge sur la pertinence de ce projet et le risque lié à un apport de déchets dans un rayon aussi large que celui défini par Dombasle Energie. (...) Quelle serait la viabilité du projet si Dombasle Energie ne trouve pas assez de déchets ? Nous parlons ici d'apport de déchets provenant de régions limitrophes, voir étrangères !! Or si dans plusieurs années ces mêmes types de projets voient le jour chez nos voisins, le risque premier serait d'avoir les vivres coupés à Dombasle (...)*
- Sur la carte, les régions limitrophes sont les HAUTS DE FRANCE, l'ILE-DE-FRANCE et la BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ. Est-ce que le projet intègre au terme « régions limitrophes » les pays « limitrophes » à notre région GRAND EST tels BELGIQUE, LUXEMBOURG, ALLEMAGNE*

et SUISSE ? Quant à la maîtrise des flux « supposée » par Veolia, quid de l'installation si la maîtrise n'est plus garantie au bout de quelques années d'exploitation ?

- *D'après ce que j'ai compris, le partenariat est sur 20 ans entre les deux sociétés. Si jamais, dans les prochaines années, il y a une baisse drastique en termes de baisse des déchets, comment ferait-on pour alimenter ce projet sur 20 ans ? Est-ce que vous allez chercher les déchets encore plus loin, et quelle sera donc l'empreinte carbone si vous allez dans les régions lointaines, voire à l'étranger ?*

Parole des porteurs du projet

Concernant le transport par camions :

Les CSR seront acheminés vers le site Solvay par des camions bennes fermées, de 100 m³ environ, à fond mouvant pour faciliter le déchargement. Ce type de camion permet d'éviter tout risque de déversement de flux de CSR sur la route.

L'accès des camions transportant les CSR sera réalisé par la voie économique depuis l'autoroute, sans traverser de zones urbanisées.

Le trafic moyen comptabilisé sur les principales voies de circulation situées autour du projet est compris entre 8 000 (départementale) et 30 000 (autoroute) véhicules par jour. Le nombre de livraisons (CSR) et d'enlèvements de sous-produits de combustion est compris entre 60 et 70 par jour.

Des solutions de transport ferroviaire et par péniches sont étudiées, cependant elles présentent des contraintes. Concernant l'utilisation du train pour acheminer les CSR, si l'usine de Dombasle-sur-Meurthe dispose d'un raccordement ferroviaire, les centres de préparation desquels proviendraient les CSR ne se trouvent pas obligatoirement à proximité d'une ligne de chemin de fer, ce qui rend l'utilisation de ce moyen de transport plus difficile. Quant à la solution fluviale, elle rencontre le problème du « dernier kilomètre » : étant donné qu'il existe une limite en termes de capacité des barges pouvant venir jusqu'à Dombasle-sur-Meurthe, la livraison finale des CSR venus par la voie d'eau devrait probablement de toute manière se faire par camions.

Concernant le périmètre d'approvisionnement :

Un partenariat a été noué entre Solvay et Veolia, permettant de garantir une stabilité de flux et de prix des CSR pendant au minimum 20 ans. L'engagement de Veolia se base sur les flux d'ores et déjà maîtrisés et n'intègre pas de déchets étrangers.

Par ailleurs, il est désormais sûr que les objectifs imposés par la réglementation (réduction des déchets mis en décharge notamment) favoriseront le recours aux solutions type CSR. Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et l'ADEME prévoient l'installation de 2,5 Mt/an de capacités de valorisation de CSR.

L'objectif du projet sera donc de permettre de structurer à terme une véritable filière CSR et limiter la distance moyenne d'approvisionnement.

Un besoin de précision sur le bilan CO₂ global du projet

La perspective de **réduire, grâce à la réalisation du projet, l'empreinte environnementale de l'usine Solvay à Dombasle-sur-Meurthe** (diminution des émissions de CO₂ du site d'environ 50% des émissions actuelles) a été saluée par les participants à la concertation. Ceci étant, plusieurs d'entre eux ont soulevé la **question du bilan CO₂ global du projet, intégrant notamment la partie « transport »** (production et acheminement des CSR, évacuation des résidus).

Une **attente forte** a été exprimée en termes d'**information** sur cette thématique-là et de **cohérence** par rapport à l'ambition déclarée de transition énergétique du site Solvay.

Questions des participants

- *J'aurais voulu savoir aussi l'empreinte carbone, si elle va être prise en compte, justement, sur tous ces transports*
- *En ce qui concerne le bilan carbone, il faudrait également prendre en compte les nombreux camions qui vont faire les acheminements de CSR*
- *D'où provient la matière brute permettant de préparer les quantités de CSR consommées ? Que représente l'empreinte carbone de la logistique associée ?*
- *Concernant le bilan des émissions, les données affichées pour le site incluent-elles celles liées aux transports pour l'alimentation des CSR et l'évacuation des résidus du « process » ?*
- *Sur l'origine des CSR, en fait, il y a deux aspects, il y a bien sûr l'origine géographique. Quand on parle d'émissions de CO₂ et de réduction de CO₂, quand on entend « émissions » ou « diminution », qu'il fallait tenir compte de la production de CO₂ quand on extrait, quand on va chercher le charbon, alors, de la même façon, dans les CSR, les CSR viennent de quelle origine ?*
- *Ne peut-on pas réduire encore plus l'empreinte carbone ?*

Parole des porteurs du projet

Le coût CO₂ de fabrication des CSR est négligeable en termes de volume car elle est effectuée par des moteurs électriques et l'électricité en France est très peu carbonée. Concernant le transport, il ressort que le transport de l'ensemble des CSR et des cendres de combustion générera moins de 10 000 t/an de CO₂.

A titre comparatif, en utilisant la base carbone de l'ADEME (bilan GES ADEME), les émissions annuelles liées à l'extraction et au transport du charbon représentent plus de 40 000 tonnes de CO₂ équivalent.

Outre les émissions liées au fonctionnement du site, la réalisation du projet permettra donc également de réduire de manière significative le bilan CO₂ amont.

Des interrogations concernant les nuisances et risques potentiels, des attentes en termes de suivi

Comme évoqué dans les parties précédentes du présent document, le projet a suscité de nombreuses **questions relatives à des nuisances potentielles pour les riverains** (bruit, odeurs), **des impacts écologiques** et **des risques** liés à la fois au transport et à la combustion des CSR.

Questions des participants

- *Y aura-t-il des conséquences en matière de nuisance sonore ? Pour les habitants proches de l'usine, les nuisances sonores sont bien présentes : seront-elles augmentées, réduites ou resteront-elles identiques ?*
- *Vous parlez de nuisances, la pollution sonore, comment pensez-vous la gérer au sein de l'unité en marche, en fonctionnement normal, en marche accidentelle ? Parce qu'il va y avoir des chaudières, il va y avoir de la vapeur, donc, on sait que ça fait des chasses avec du bruit assez important, et est-ce qu'il ne serait pas intéressant de faire un point zéro avant le début de cette installation pour pouvoir comparer et suivre dans le futur les contraintes sonores ?*
- *Comment seront stockés les déchets avant incinération ? Leur stockage et combustion n'entraîneront-ils pas des gênes (par exemple dégagement d'odeurs) ?*

- *Qu'est-il prévu pour le démantèlement des chaudières charbon qui doivent certainement contenir de l'amiante et de l'avenir de la chaudière gaz ?*
- *Quel sera l'impact écologique avec le nouveau programme et y a-t-il des risques pour la ville ?*
- *On a connu le charbon, toutes les nuisances que ça pouvait générer, même si ça respectait les règles, demain, vous nous présentez un projet vertueux qui valorise des déchets, quelles sont les contraintes pour les habitants et les risques, tant dans l'environnement qu'en matière d'odeurs et de rejet ?*
- *Il y a quand même beaucoup d'habitations qui sont très proches du site Solvay, donc, si effectivement les déchets sont bien composés de petits morceaux de papier carton, des petits morceaux de bois, pour moi, c'est inflammable. Ce n'est pas considéré peut-être dans des produits dangereux, on ne va pas faire une usine classée SEVESO, je m'en doute bien, par contre, qu'est-ce que vous allez faire au niveau de la sécurité, parce que si je calcule bien, 60 camions par jour, soit 60 mètres cubes, ça fait 3 600 mètres cubes par jour, x 4 jours de stockage, ça fait 14 400 mètres cubes de stockage.*

Dans ce contexte, des **attentes en termes de suivi, de son indépendance et de sa transparence** ont été formulées. Certains participants se sont montrés prêts à s'impliquer dans un dispositif de suivi « citoyen » qui pourrait compléter les mesures de contrôle habituels.

Questions/propositions des participants

- *Sera-t-il possible, après le démarrage de cette installation, d'avoir une grande transparence sur la composition des fumées et en particulier sur les rejets en dioxines et en métaux lourds dans l'atmosphère (mesures en continu ou périodique) ?*
- *Qui va payer les contrôles, j'imagine que c'est Solvay et Veolia, par contre, quand on paye des contrôles, ça serait bien qu'il y ait un organisme extérieur habilité et assermenté qui puisse valider vos propres contrôles ou les contrôles que vous payez.*
- *Votre projet est vraiment très intéressant. J'espère qu'il y aura un suivi des travaux sur votre site et une visite à la mise en service.*
- *Habitant Dombasle sur Meurthe et favorable à ce projet innovant et écologique, est-il possible de participer au projet bénévolement en offrant du temps ou une prestation avant, pendant et après démarrage de l'installation ? Je pense par exemple, en association avec ATMO Grand Est, participer à la mesure de la qualité de l'air dans la commune actuelle et future ?*

Parole des porteurs du projet

Concernant les nuisances sonores :

Le projet est encore en phase d'étude et une modélisation de l'impact sonore sera réalisée après sa finalisation. Elle permettra de vérifier que la réalisation du projet est compatible avec les objectifs réglementaires en matière de bruit. De toute manière, tous les équipements bruyants seront protégés et les locaux les accueillants seront insonorisés.

Concernant les nuisances olfactives :

Comme expliqué ci-dessus, à leur arrivée sur le site, les CSR seront réceptionnés et stockés dans une fosse située dans un bâtiment mis en dépression. L'air collecté sera aspiré par les fours et utilisé en tant qu'air de combustion, pour éviter tout impact olfactif à l'extérieur de la chaufferie.

Concernant le risque incendie :

Veolia bénéficie d'un retour d'expérience important dans ce domaine-là, notamment depuis 2008 sur le centre de tri haute performance de Ludres qui prépare d'ores et déjà des CSR. Des précautions spécifiques seront prises concernant le stockage des CSR avant la combustion dans le four (système d'extinction notamment).

Concernant les rejets :

Tout d'abord, le projet ne générera pas de rejet dans l'eau. La consommation d'eau du projet sera très faible, notamment grâce à la mise en place d'un traitement des fumées par injection de bicarbonate de soude (Procédé Solvay). Les eaux utilisées seront recyclées dans le process.

Comme toute installation industrielle utilisant des combustibles, l'usine de Dombasle produira des rejets dans l'air pour lesquels les normes sont très strictes. Les Valeurs Limites d'Émission (VLE) de la nouvelle chaufferie CSR sont reprises dans le tableau suivant. A titre de comparaison, ce même tableau reprend également les VLE applicables en France pour les installations de combustion de charbon et reprises dans l'arrêté préfectoral des chaudières actuelles du site de Dombasle.

Éléments émis	VLE* Combustion charbon (Arrêté Préfectoral)	VLE* pour Dombasle Energie envisagées	Réduction par rapport au charbon
Poussières	30 mg/Nm ³	5 mg/Nm ³	-83%
HCl (chlorure d'hydrogène)	10 mg/Nm ³	6 mg/Nm ³	-40%
HF (acide fluorhydrique)	5 mg/Nm ³	1 mg/Nm ³	-80%
SO ₂ (dioxyde de soufre)	400 mg/Nm ³	30 mg/Nm ³	-93%
NO _x (dioxyde d'azote)	300 mg/Nm ³	80 mg/Nm ³	-73%
CO (oxyde de carbone)	200 mg/Nm ³	50 mg/Nm ³	-75%
NH ₃ (ammoniac)	20 mg/Nm ³	10 mg/Nm ³	-50%
Métaux lourds			
Hg (mercure)	0,1mg/Nm ³	0,02 mg/Nm ³	-80%
Somme Cd + Tl	0,1mg/Nm ³	0,02 mg/Nm ³	-80%
Somme des autres métaux lourds	20 mg/Nm ³	0,3 mg/Nm ³	-99%
Dioxines Furanés			
Dioxines et furanes : PCDD/F	0,1 ng TEQ/Nm ³	0,04 ng TEQ/Nm ³	-60%
Dioxines et furanes : PCDD/F + PCB dioxines	0,1 ng TEQ/Nm ³	0,06 ng TEQ/Nm ³	-40%

Concernant la surveillance et les mesures de suivi :

Solvay et Veolia sont très attachés à la transparence sur le fonctionnement de leurs installations. Concernant plus particulièrement les rejets atmosphériques de l'usine de Dombasle-sur-Meurthe, il y aura à la fois une auto-surveillance de la part de l'industriel, une surveillance des services de l'État (DREAL).

Les éléments suivis et mesurés en continu en sortie de cheminées, sont les suivants : poussières, carbone organique total (COT), chlorure d'hydrogène (HCl), acide fluorhydrique (HF), dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO_x), oxyde de carbone (CO), ammoniac (NH₃), mercure (Hg). Les résultats sont transmis mensuellement aux services de la DREAL. De plus, des mesures ponctuelles sont réalisées semestriellement par un organisme indépendant agréé.

Les éléments suivants feront l'objet d'un contrôle trimestriel par un organisme indépendant agréé : métaux lourds, ainsi que dioxines et furanes.

Il est également à noter que les services de l'État pourront diligenter des organismes afin de procéder à des contrôles et mesures inopinés.

Lors de la réunion publique, les porteurs du projet ont annoncé leur intention de confier à ATMO une mission de surveillance de la qualité de l'air. Dans ce cadre, Solvay et Veolia réfléchissent à la meilleure manière d'associer et d'informer les parties prenantes. A titre d'exemple, une commission de suivi du site (CSS) pourra être créée par la Préfecture. Elle associera l'ensemble des parties prenantes et notamment les associations environnementales agréées.

L'information du public va se poursuivre et des actions d'information seront organisées durant les travaux et bien évidemment au moment de la mise en service.

Partie 4 : Les mesures qui vont être mises en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation préalable

La concertation préalable sur le projet de chaufferie CSR pour le site Solvay de Dombasle-sur-Meurthe a donné lieu à des échanges riches et nourris. Ils ont permis de clarifier les mesures que Solvay et Veolia souhaitent donner au projet afin de tenir compte des enseignements tirés de cette concertation.

- **Concernant les transports**

Les contributions formulées lors de la réunion publique et sur le site Internet de la concertation ont mis en avant une attente forte des participants en termes de solutions alternatives aux camions acheminant les CSR à la future chaufferie.

Comme évoqué dans les parties précédentes du présent document, des solutions de transport ferroviaire et par péniches sont étudiées.

Le partenariat entre Solvay et Veolia qui permet de garantir une stabilité de flux et de prix des CSR pendant minimum 20 ans est basé sur un plan d'approvisionnement adapté aux besoins du projet et calculé de manière la plus optimale. Il intègre à ce jour la solution de transport des CSR économiquement viable, à savoir le transport par camions. En effet, même si le site de Dombasle est accessible par voies ferrée et fluviale (pour les petits gabarits), ce n'est généralement pas le cas des centres de préparation de CSR. Le transport routier est le moyen le plus adapté et le plus souple pour aller des unités de préparation à Dombasle.

Il est à noter que ce plan d'approvisionnement évoluera au fur et à mesure du développement de la filière de préparation de CSR afin de limiter le périmètre moyen de chalandise des CSR et par conséquent l'impact logistique de son acheminement.

Les porteurs du projet s'engagent à **poursuivre les études sur les solutions de transport alternatives**. A partir du moment où une autre solution s'avèrera économiquement viable, elle pourra remplacer le transport des CSR par camions.

- **Concernant le bilan CO₂**

Le projet Dombasle Énergie vise la transition énergétique du site Solvay en participant ainsi à l'effort de transition au niveau national et européen.

Si la perspective de réduire d'environ 50% les émissions actuelles de CO₂ du site a été saluée par les participants à la concertation, des interrogations ont émergé sur le bilan carbone associé aux CSR (production, transport, etc.).

Comme évoqué ci-dessus, le coût CO₂ de fabrication des CSR est négligeable en termes de volume car elle est effectuée par des moteurs électriques et l'électricité en France est très peu carbonée. En ce qui concerne le transport, l'acheminement des CSR et l'évacuation des cendres de combustion généreront moins de 10 000t/an de CO₂. Il faut rappeler qu'en cas d'absence de réalisation du projet, l'extraction et le transport du charbon nécessaire au fonctionnement du site représenterait plus de 40 000 tonnes de CO₂ équivalent par an selon la base carbone de l'ADEME.

Afin de répondre de manière précise à l'attente du public, les porteurs du projet s'engagent à **réaliser une étude détaillée sur le bilan CO₂** intégrant la production et le transport des CSR, ainsi que l'évacuation des résidus. Les résultats de cette étude seront **rendus publics**.

- **Concernant les mesures de suivi**

Au regard des craintes, notamment de la part des riverains du site, relatives à des nuisances potentielles, des impacts écologiques et des risques liés au projet, les porteurs du projet ont donné des précisions sur les dispositifs de surveillance prévus pour l'installation : **auto-surveillance de la part de l'industriel et surveillance réglementaire des services de l'État.**

En complément à ce dispositif, ils confirment leur volonté de **confier à ATMO Grand Est**, association à but non lucratif agréé par le Ministère chargé de l'environnement, en charge de la surveillance de la qualité de l'air dans la région, **une mission de surveillance de la qualité de l'air aux environs du site.**

Par ailleurs, afin de poursuivre la concertation avec le territoire et répondre aux attentes du public en termes de transparence, ils s'engagent à mettre en place un **dispositif de dialogue citoyen associant les riverains du site et les associations locales.** Cette instance, dont le format et la méthode de travail restent à définir, pourra se réunir à une fréquence plus importante au démarrage de la chaufferie et pendant les deux-trois premières années de son fonctionnement, afin de devenir ensuite une instance pérenne autour de l'installation et de son rôle au sein du territoire.

Enfin, les porteurs du projet confirment **la poursuite de l'information du public** pendant et après l'enquête publique et l'organisation des **actions d'information spécifiques** à la fois pendant les travaux et au moment de la mise en service de la chaufferie.

Annexe 1 : Réponses des porteurs du projet aux questions posées sur le site Internet de la concertation

1) Pourquoi a-t-on besoin d'énergie sur le site de Solvay à Dombasle ?

La production de carbonate de sodium nécessite de la vapeur et le processus de production de vapeur consomme de l'énergie.

Aujourd'hui sur le site SOLVAY à DOMBASLE la vapeur est produite par la combustion de charbon.

2) Que signifie le terme CSR et que contiennent-ils ?

CSR signifie **Combustible Solide de récupération**.

Les déchets non dangereux produits aujourd'hui par les entreprises ou les ménages sont triés afin d'en recycler la partie valorisable sous forme de matières (papiers, cartons, plastiques, bois, ferrailles et métaux, etc.). La fraction non recyclable est principalement traitée en Centre d'enfouissement (en ISDND).

Les Combustibles Solides de Récupération (CSR) proviendront de cette fraction. Elle contient :

- des flux combustibles qui ne peuvent pas être recyclés pour des raisons techniques (plastiques multi-couches, complexes carton/plastiques, etc.) ou économiques (bouts trop petits, etc.).
- et des refus ne pouvant être valorisés (inertes, ...).

La production des CSR s'inscrit par conséquent en complément du recyclage. Les matières qui n'ont pas pu être triées et recyclées sont préparées : récupération de la partie combustible, déferraillage et éventuellement broyage. Ils ont ainsi un pouvoir calorifique élevé et des caractéristiques permettant de les utiliser comme source d'énergie en remplacement des combustibles usuels, type pétrole, gaz, etc. Ils constituent une énergie de récupération permettant de produire de la chaleur et/ou de l'électricité.

3) Quel est l'intérêt de remplacer le charbon par des CSR ?

Il y a un double intérêt à remplacer le charbon par des CSR :

- **Tout d'abord environnemental** : Le projet aura un effet positif, car il contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre du site (CO₂). La réalisation du projet permettra **la diminution des émissions de CO₂ d'environ 50% des émissions actuelles**. La qualité des rejets atmosphériques en sera meilleure (cf arguments au point 10) et la quantité d'eau prélevée pour le refroidissement des installations GNSP sera supprimée.
- **Ensuite économique** : La création de la chaufferie CSR permet de rendre l'usine indépendante de la volatilité du prix des énergies fossiles dans un contexte de concurrence internationale accrue et ainsi de préserver l'emploi.
- Sécuriser **les emplois directs et indirects de l'usine SOLVAY** (550 emplois directs et 450 emplois indirects), parmi lesquels les emplois liés à la production de vapeur à partir du charbon, qui assureront demain la continuité de la production de vapeur à partir des CSR,
- **Préserver et de créer des emplois**, notamment : pour préparer les CSR, en logistique,

- **Créer des emplois transitoires** pour la construction de la chaufferie CSR et des unités de production de CSR (pour la construction de la chaufferie CSR jusqu'à 200 personnes pourront intervenir simultanément, avec une moyenne de 100 personnes sur une durée de 16 mois).

4) Quel sera l'impact sur trafic routier ? N'y va-t-il pas un risque pour les communes voisines du site ?

L'accès à la plateforme SOLVAY sera réalisé par la voie économique depuis l'autoroute, **sans traverser de zones urbanisées. Le projet envisagé n'implique pas de création de nouvel accès.**

Le trafic moyen journalier comptabilisé sur les principales voies de circulation situées autour du projet est compris entre 8 000 (départementale) et 30 000 (autoroute) véhicules/jour. Le nombre de camions transportant des CSR par jour est compris entre 60 et 70 par jour. L'impact sur la circulation est donc **extrêmement faible**.

Par ailleurs, des solutions de transport ferroviaire et par péniches sont étudiées.

5) La combustion des CSR va entraîner des rejets dans l'air ? Dans l'eau ? Quels risques pour l'environnement ? Comment est-on sûr que l'on respecte les valeurs limites d'émissions ?

Il n'y a pas de rejet dans l'eau. La consommation d'eau de ce projet est très faible notamment grâce à la mise en place d'un traitement sec des fumées par injection de bicarbonate de soude (Procédé SOLVAY). Les eaux utilisées seront recyclées dans le process.

Comme toute installation industrielle utilisant des combustibles, il y a des rejets dans l'air pour lesquels les normes de rejets sont très strictes.

Les Valeurs Limites d'Émission (VLE) de la nouvelle chaufferie CSR sont reprises dans le tableau ci-après.

A titre de comparaison, ce même tableau reprend également les VLE applicables en France pour les installations de combustion charbon et reprises dans l'Arrêté Préfectoral des chaudières actuelles du site.

Eléments émis	VLE* Combustion charbon (Arrêté Préfectoral)	VLE* pour Dombasle Energie envisagées	Réduction par rapport au charbon
Poussières	30 mg/Nm ³	5 mg/Nm ³	-83%
HCl (chlorure d'hydrogène)	10 mg/Nm ³	6 mg/Nm ³	-40%
HF (acide fluorhydrique)	5 mg/Nm ³	1 mg/Nm ³	-80%
SO ₂ (dioxyde de soufre)	400 mg/Nm ³	30 mg/Nm ³	-93%
NO _x (dioxyde d'azote)	300 mg/Nm ³	80 mg/Nm ³	-73%
CO (oxyde de carbone)	200 mg/Nm ³	50 mg/Nm ³	-75%
NH ₃ (ammoniac)	20 mg/Nm ³	10 mg/Nm ³	-50%
Métaux lourds			
Hg (mercure)	0,1mg/Nm ³	0,02 mg/Nm ³	-80%
Somme Cd + Tl	0,1mg/Nm ³	0,02 mg/Nm ³	-80%
Somme des autres métaux lourds	20 mg/Nm ³	0,3 mg/Nm ³	-99%
Dioxines Furanes			
Dioxines et furanes : PCDD/F	0,1 ng TEQ/Nm ³	0,04 ng TEQ/Nm ³	-60%
Dioxines et furanes : PCDD/F + PCB dioxines	0,1 ng TEQ/Nm ³	0,06 ng TEQ/Nm ³	-40%

(*) VLE : Valeurs limites d'émission

En ce qui concerne les contrôles, ce sont les services de l'Etat et notamment la DREAL qui ont la responsabilité du contrôle de la conformité de la surveillance des installations de ce type.

D'autres part Solvay et VEOLIA qui vont exploiter l'installation, sont des industriels responsables qui exploitent depuis longtemps des équipements soumis à des normes strictes et qui ont démontré leur savoir-faire et leur engagement dans ce domaine.

6) Par qui a été alimentée la rubrique FAQ datée du 10 janvier, alors que la consultation n'est accessible que depuis ce 20 janvier par le lien mis à disposition ?

La FAQ qui figure sur le site présente certaines questions posées par les salariés de l'usine. En effet, en amont de la concertation préalable, le projet a été présenté aux salariés du site lors d'ateliers participatifs permettant à chacun de s'exprimer.

7) Concernant le bilan des émissions, les données affichées pour le site incluent-elles celles liées aux transports pour l'alimentation des CSR et l'évacuation des résidus du « process » ?

Le tableau qui figure dans le dossier de concertation (p.11) présente les Valeurs Limites d'Émission pour le charbon et pour les CSR.

Il s'agit de valeurs limites en sortie des cheminées de l'installation, c'est un bilan aux bornes de Dombasle Énergie et il ne comprend donc pas les émissions dues à la logistique.

Sur la logistique amont, d'après la base carbone de l'ADEME (bilan GES ADEME), il ressort des premières études que :

- le transport de l'ensemble des CSR et des cendres de combustion génère moins de 10 000 t/an de CO₂,
- le CO₂ Équivalent émis par l'extraction et le transport du charbon jusqu'à Dombasle-sur-Meurthe représente environ 9% des émissions à la combustion. Les émissions annuelles liées à l'extraction et au transport du charbon représentent plus de 40 000 tonnes de CO₂ équivalent.

Ces premières études indiquent une réduction complémentaire de CO₂ pour la phase en amont à Dombasle Énergie.

8) Quelles conséquences en matière de nuisance sonore ? Pour les habitants proches de l'usine, les nuisances sonores sont bien présentes : seront-elles augmentées, réduites ou resteront-elles identiques ?

Le projet est encore en phase d'étude et une modélisation de l'impact sonore sera réalisée une fois le projet finalisé. Cette modélisation permettra de vérifier que la réalisation du projet est compatible avec les objectifs réglementaires en matière de bruit. Il est d'ores et déjà clair que tous les équipements bruyants seront protégés et que les locaux les accueillants seront insonorisés.

Le site de Dombasle est ancien, les chaudières à charbon datent du début des années 60 où les préoccupations vis-à-vis de l'environnement étaient différentes.

Aujourd'hui, pour chaque opération engagée sur le site, SOLVAY (avec Veolia dans le cadre de la chaufferie CSR) met en œuvre les techniques les plus adaptées pour réduire l'impact du site sur l'environnement, y compris en matière sonore.

9) D'où provient la matière brute permettant de préparer les quantités de CSR consommées ? Que représente l'empreinte carbone de la logistique associée ?

Les déchets non dangereux permettant de préparer le CSR après valorisation matière proviennent en priorité de la Région Grand Est (par exemple du centre de tri haute performance de Ludres - 54) et des régions limitrophes.

Empreinte carbone de la logistique associée : Cf. question précédente.

10) Votre projet est vraiment très intéressant. J'espère qu'il y aura un suivi des travaux sur votre site et une visite à la mise en service. Concernant le projet tout semble en grande partie bouclé. J'espère juste que la partie alimentation de la chaufferie par le train va pouvoir se faire. Ça permettrait de limiter le nombre de camion sur la N4.

L'entreprise Solvay a prévu de gérer elle-même la chaufferie ou de sous-traiter l'exploitation (comme c'est le cas actuellement) ? Actuellement le gouvernement pousse à développer les réseaux urbains en proposant des tva réduites. Avez-vous étudié la possibilité de tirer un réseau jusqu'au centre de Dombasle pour raccorder la mairie, gendarmerie, salle des fêtes, gymnases etc. ...?

L'information du public va se poursuivre et des actions d'information seront organisées durant les travaux et bien évidemment au moment de la mise en service.

Concernant l'utilisation du train pour acheminer les CSR, si l'usine de Dombasle dispose d'un raccordement ferroviaire, les centres de préparation desquels proviendrait le CSR ne se trouvent pas obligatoirement à proximité d'une ligne de chemin de fer, ce qui rend l'utilisation de ce moyen de transports plus difficile.

Cependant, les études sont en cours, comme cela a été annoncé lors de la réunion publique.

La gestion de la future chaufferie sera assurée par Veolia.

Concernant la création d'un réseau de chaleur pour raccorder les équipements publics, la chaufferie CSR envisagée est dédiée exclusivement aux besoins du parc industriel.

11) J'aurai voulu savoir d'où provient actuellement le charbon ?

Actuellement le charbon provient de l'Est (Russie, Pologne, etc.).

12) Il est appréciable en tant qu'habitant de Dombasle sur Meurthe de constater la volonté de transparence affichée par les sociétés Solvay et Veolia sur ce projet et notamment à travers le document remis et la réunion de concertation du 22 janvier 2020 : sera-t-il possible, après le démarrage de cette installation, d'avoir une grande transparence sur la composition des fumées et en particulier sur les rejets en dioxines et en métaux lourds dans l'atmosphère (mesures en continu ou périodiques) ?

Solvay et Veolia sont très attachés à la transparence sur le fonctionnement de leurs installations et les réglementations françaises et européennes vont dans ce sens.

Concernant plus particulièrement les rejets atmosphériques, il y aura à la fois une auto-surveillance de la part de l'industriel, une surveillance des services de l'État.

Les éléments suivis et mesurés en continu en sortie de cheminées, sont les suivants : poussières, COT, HCl, HF, SO₂, NO_x, CO, NH₃, Hg. Les résultats sont transmis mensuellement aux services de la DREAL. De plus, des mesures ponctuelles sont réalisées semestriellement par un organisme indépendant agréé.

Les éléments qui font l'objet d'un contrôle trimestriel par un organisme indépendant agréé sont : métaux lourds ainsi que dioxines et furanes.

A noter également que les services de l'Etat peuvent diligenter des organismes afin de procéder à des contrôles et mesures inopinés.

Comme sur certaines installations de combustion, une CSS (Commission de Suivi du Site) pourra être créée. Cette instance associe l'ensemble des parties prenantes et notamment les associations environnementales agréées.

Lors de la réunion publique, les porteurs du projet ont annoncé leur intention de confier à ATMO une mission de surveillance de la qualité de l'air. Dans ce cadre, Solvay et Veolia réfléchissent à la meilleure manière d'associer et d'informer les parties prenantes.

13) Comment seront stockés les déchets avant incinération ? Leur stockage et combustion n'entraîneront-ils pas des gênes (par exemple dégagement d'odeurs) ?

Le projet prévoit que le CSR soit stocké dans un bâtiment fermé et mis en dépression avant l'utilisation de l'air dans l'unité de combustion.

D'autre part, la réglementation impose que la température des gaz de combustion dépasse systématiquement les 850°C.

Le stockage et la combustion ne seront donc pas générateur d'odeurs.

14) Ne peut-on pas réduire encore plus l'empreinte carbone ? Peut-on avoir confiance en Veolia ?

La réduction de l'empreinte carbone est un engagement minimum de Veolia quant au type de CSR admissible. Il faut donc le comprendre comme un maximum que Veolia cherchera à améliorer.

Veolia est une entreprise qui attache la plus grande importance au strict respect de la réglementation et de ses engagements. L'empreinte carbone sera contrôlée à la cheminée par un organisme indépendant et certifié. Ces mesures serviront par ailleurs à la déclaration du bilan CO2 imposée par la France à ce type d'installation.

15) Pourquoi ne pas utiliser cette installation, comme réseau de chauffage urbain pour chauffer certains bâtiment public à proximité tels que le collèges sur la route de Sommerviller à moins d'1km et le nouveau centre d'action social également à moins d'un km.

Un réseau de chauffage ne permet pas une optimisation des productions et du dimensionnement de l'installation du fait de la trop grande variabilité des besoins selon les saisons.

Nous n'avons pas retenu cette hypothèse au-delà de la fourniture actuelle d'énergie.

16) Il est mentionné dans le compte-rendu de la réunion publique du 22 janvier que le support de présentation PPT diffusé pendant la réunion est joint au compte rendu. Ce n'est pas le cas. Pouvez-vous mettre à jour le compte-rendu téléchargeable en ligne svp?

Le compte-rendu a été mis à jour, les slides projetés lors de la réunion publiques se trouvent en annexe du document.

17) Est-ce que la combustion des CSR produit des mâchefers ? Dans ce cas, quel est le volume annuel approximatif de ces résidus ? Sont-ils classés comme des déchets dangereux et quel est leur filière d'élimination ? Lors de la combustion des CSR si il existe une production de mâchefers inertes en grand volume, il serait intéressant d'étudier une utilisation en techniques routières ?

La combustion de CSR produit des mâchefers.

Il est prévu de les utiliser, après confirmation de leur statut de déchets non dangereux, en techniques routières (sous couches routières ou parkings par exemple) car ils remplacent avantageusement les matériaux naturels extraits de carrières. Le volume attendu est de l'ordre de 60 000 t/an.

18) Pourquoi les déchets arriveront des autres régions ? Il y a pas de projets chaufferie CSR là-bas ? Combien de déchets viendront de chez nous et combien viendront d'ailleurs ? Paris, Lille, étranger ?

Le projet a été dimensionné en fonction des besoins énergétiques du parc industriel de Solvay Dombasle

en vue d'une substitution totale du charbon. Il répond aux exigences de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte sur les CSR qui prévoit que la valorisation énergétique doit être pratiquée dans des installations ayant pour finalité la production de chaleur ou d'électricité avec un bon rendement. Son utilité est ainsi de répondre à une demande locale en énergie et de se substituer à un usage d'énergie fossile. L'installation est dimensionnée en fonction de cette demande et non en fonction d'un gisement de déchets.

Pour garantir le besoin énergétique du site Solvay, le plan d'approvisionnement a été envisagé, dans un premier temps, uniquement à partir des flux actuellement stockés et gérés par Veolia. Le volume de CSR nécessaire est conséquent ; nous avons eu recours aux flux extérieurs à la région Grand Est. Le plan d'approvisionnement sera amené à évoluer au cours de la vie du projet pour intégrer des flux issus de partenaires locaux.

Des projets de chaufferie CSR devraient effectivement voir le jour dans les autres régions. Toutefois, les quantités de déchets qui restent à détourner du stockage en France restent importantes : sur plus de 8 Mt/an à l'horizon 2025, les CSR ne représentent que 2,5 Mt/an dont une part sera valorisée par l'industrie cimentière.

Le plan d'approvisionnement initial permet à Veolia de garantir, à partir de ses seuls flux actuellement stockés, des CSR en quantités suffisantes. Il prévoit que les flux proviendraient majoritairement de la région Grand Est et de la région limitrophe Ile-de-France. Les proportions ne sont pas arrêtées pour le moment. Il n'intègre pas de déchets issus des départements du Nord, du Nord Pas de Calais ou de l'étranger.

Le plan d'approvisionnement du projet évoluera au fur et à mesure du développement de la filière de préparation de CSR afin de limiter le périmètre de chalandise des CSR.

19) Je comprends que le projet valorisera du combustible préparé à partir de déchet mais vous n'indiquez pas où et par qui cela sera réalisé ? Est-ce que vous préparez aussi du bois ?

Le plan d'approvisionnement est en cours de finalisation. Il est prévu que les CSR proviennent principalement de centres de production Veolia ou de partenaires en priorisant les flux permettant de limiter le périmètre de chalandise.

Les CSR sont constitués de flux combustibles non valorisables matières. La chaufferie de Dombasle recevra des CSR qui peuvent contenir une part de bois ne pouvant être recyclé en matière (filiale panneaux de particules notamment). L'installation ne pourra pas utiliser de bois pouvant être valorisé matière conformément à la réglementation.

20) Ce projet semble intéressant pour notre ville mais je m'interroge (voir m'inquiète) sur sa taille. Connaissant un peu l'usine d'incinération de Ludres qui s'occupe déjà des déchets de notre secteur, je constate que votre projet est à peu près trois fois plus gros. Avez-vous déjà construit des usines CSR de cette taille ? en existe-t-il en France ?

Il n'existe pas de chaufferie CSR de ce dimensionnement en France à ce jour car la réglementation CSR est récente (décrets publiés en mai 2016). En revanche, Veolia maîtrise parfaitement des installations avec des procédés de combustion et des dimensionnements comparables (ex : UVE Halluin (59), jusqu'à 350 000 t/an).

En Allemagne, à Bernburg, une chaufferie CSR fonctionnant avec 450 000 tonnes de CSR par an alimente un site Solvay depuis 2010.

21) ATTN SERVICE MODERATION ET ORGANISATEUR DE LA CONCERTATION

J'ai déposé les questions ci-dessous dans le cadre de la concertation en ligne. Or la concertation se termine demain jeudi 13 février et rien n'a été mis en ligne. C'est inadmissible. Je procède à des

captures écran et en informe le préfet, la DREAL et la mairie. Le service modération ferait-il obstruction ? Bien à vous.

Question 1 : Pourquoi les déchets arriveront des autres régions ? Il y a pas de projets chaufferie CSR là-bas ? Combien de déchets viendront de chez nous et combien viendront d'ailleurs ? Paris , Lille, étranger ?

Question 2 : Je comprends que le projet valorisera du combustible préparé à partir de déchet mais vous n'indiquez pas où et par qui cela sera réalisé ? Est-ce que vous préparez aussi du bois ?

Question 3 : Ce projet semble intéressant pour notre ville mais je m'interroge (voir m'inquiète) sur sa taille. Connaissant un peu l'usine d'incinération de Ludres qui s'occupe déjà des déchets de notre secteur, je constate que votre projet est à peu près trois fois plus gros. Avez-vous déjà construit des usines CSR de cette taille ? en existe-t-il en France ?

Les questions posées en ligne sont soumises, comme toute contribution, à modération. Une procédure de modération a été mise en place, associant les porteurs de projet. Le temps moyen de mise en ligne des questions est de 72 heures. Au jour de la clôture de la concertation, toutes les questions et contributions ont été mises en ligne. Les réponses à vos questions se trouvent ci-dessus (questions 18, 19, 20)

22) je tiens à vous exprimer mon inquiétude à la mise en place de ce projet industriel de grande(trop) importance, si nous sommes favorables à la fabrication de CSR , nous considérons que nous devons le faire en "local local" dans le cas du MIX énergétique de territoire. en effet la zone de chalandise des gisements de déchets va toucher plusieurs régions dont les hauts de France, et dans le même temps se déroule une Enquête publique en 62 qui va rechercher des déchets sur cette même zone de chalandise je ne suis pas sûr que cela réponde aux orientations du Plan Régional PREVENTION Gestion Déchets du Grand Est Beaucoup de questions peuvent se poser sur la tension à venir sur ce domaine des DAE, DIB etc. avec le risque avéré d'empêcher tte prévention de réduction de ces déchets ce qui est paradoxal. merci de vos réponses T Dereux pour la FNE Hauts de France membre du PRPGD HdF

La réponse à la question 18 apporte des éléments de réponse.

En complément, il faut souligner que les Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) prévoient les réductions de tonnages suivantes pour les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) :

Stockage en ISDND	Tonnages stockés	Objectifs 2025 (source PRPGD)	Réductions attendues
Grand Est	1,262 Mt/an (données 2015)	0,781 Mt/an	- 0,481 Mt/an
Bourgogne Franche Comté	0,707 Mt/an (données 2015)	0,412 Mt/an	- 0,295 Mt/an
Ile-de-France	2,446 Mt/an (données 2016)	1,302 Mt/an	- 1,144 Mt/an
Hauts de France	2,482 Mt/an (données 2010)	1,241 Mt/an	- 1,241 Mt/an
TOTAL	6,897 Mt/an	3,736 Mt/an	- 3,161 Mt/an

projet Dombasle Énergie représente 11% des tonnages concernés par ces plans régionaux. Il nous semble donc peu vraisemblable qu'une telle installation nuise aux actions de prévention et de réduction des déchets. Au contraire, en offrant une possibilité de valorisation aux flux combustibles non valorisables matières, cette unité facilitera le développement de solutions de tri et participera de fait à la réduction du stockage.

En complément, il faut souligner que ce projet permettrait de supprimer le recours à l'importation de charbon extrait en dehors de France, ce qui revient à relocaliser les combustibles utilisés. De plus, il pérennise une activité industrielle vendant ses produits sur le marché français, voire européen. L'utilisation « locale locale » avec un faible rayon de chalandise reviendrait à condamner ce projet et laisser le site sans solution alternative.

23) Y-aura réellement des déchets de Paris jusqu'à Nancy ? Il n'y a pas d'usine de traitement chez eux ?? ça paraît pas possible de faire voyager les déchets avec toutes les lois sur l'environnement que nous avons ? Si je comprends bien en lisant entre les lignes on devient la poubelle de Paris et de la France en générale en brassant large ! Bonjour l'empreinte carbone. et si les déchets sont traités chez nous à Dombasle je suppose qu'on ferme l'usine de Ludres?? Elle pourra encore fonctionner ?? Ou elle aussi elle recevra les déchets de paris et « régions limitrophes » (traduction = nous serons le receptacle des déchets que les autres régions ne veulent pas ...) très écolo tout ça ...

Les réponses aux questions 18 et 22 apportent des éléments de réponse quant aux interrogations sur la provenance des CSR et sur le bilan carbone associé. Le passage du charbon aux CSR permet de diminuer d'environ 50% les émissions de CO2 fossiles, transport y compris.

L'Usine de Valorisation Énergétique de Ludres traite principalement les ordures ménagères de la Métropole du Grand Nancy. Elle ne traite pas les mêmes gisements de déchets : elle ne sera donc pas impactée par le projet et n'a bien entendu pas vocation à être fermée.

24) Que devient le personnel du service Energie de Solvay dans le cadre de cet ambitieux projet ? Sera il repris par Veolia dans la nouvelle centrale Energie avec une reprise du statut Solvay pour le personnel souhaitant continuer à travailler sur le site mais pour Veolia? Ou encore accepter une mutation vers un autre service de Solvay?

Aujourd'hui, il convient de considérer que Dombasle Énergie n'est encore qu'un projet. Il en est à la phase d'appel d'offres et des demandes d'autorisations aux services compétents de l'Etat. Il est difficile de répondre à ces questions précises sur la future organisation.

Dès que le projet sera validé, Solvay procédera dans le respect des personnes, des lois et des accords avec les partenaires sociaux pour répondre à cette question de façon précise.

Un engagement a été pris sur la continuité de l'activité et des contrats de travail.

25) Qui apporte le financement de 180 M€ nécessaire au projet et dans quelle proportion pour chaque investisseur?

Aujourd'hui, le projet est porté par Solvay et Veolia à travers la société Dombasle Énergie. La concertation et l'élaboration du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) sont réalisées dans ce sens.

Dans le cadre de l'investissement, il est envisagé, dans les prochains mois, d'intégrer la participation d'investisseurs tiers dans cette société.

26) Je m'interroge sur la pertinence de ce projet et le risque lié à un apport de déchets dans un rayon aussi large que celui défini par Dombasle Energie. Le projet ne risque-t-il pas d'être fragilité par le refus

d'autres régions de transférer leurs déchets chez nous, voir un changement de politique de gestion de déchets chez nos voisins « importateurs » !!? Quelle serait la viabilité du projet si Dombasle Energie ne trouve pas assez de déchets ? Nous parlons ici d'apport de déchets provenant de régions limitrophes, voir étrangères !! Or si dans plusieurs années ces mêmes types de projets voient le jour chez nos voisins, le risque premier serait d'avoir les vivres coupés à Dombasle. En effet, les déchets entrants venant de loin seraient traités dans les régions limitrophes par leurs propres installation ! Ce scénario catastrophe a-t-il été étudié ? Quelle sera la solution ?

Les réponses aux questions 18 et 22 apportent des éléments de réponse quant à la provenance des CSR et aux quantités de déchets à détourner des sites de stockage.

Les Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) (cf. réponse 22) rappellent les réductions attendues. Le projet Dombasle Énergie ne représente que 11% des flux actuellement stockés. D'autre part, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et l'ADEME prévoient l'installation de 2,5 Mt/an de capacités de valorisation des CSR et seront vigilants à ne pas créer de surcapacités en France.

Ce risque nous apparaît donc comme très faible et est assumé par Veolia.

27) Les tonnages annoncés lors de la réunion de concertation sont garantis sur 20 ans. Mais je doute qu'ils soient garantis à 100%. Pour mémoire voici les propos du responsable Veolia Jérôme Auffret durant la réunion de concertation de janvier : « Ce que Solvay nous demande, c'est de garantir 350 000 tonnes dans la durée. Comment est-ce-qu'on a fait : on a regardé les flux de CSR que nous maîtrisons, ou les flux de déchets valorisantes après tri, que nous maîtrisons pour apporter cette garantie. Aujourd'hui, pour répondre à cette demande-là, nous priorisons la région, nous prenons la région Grand Est, bien entendu, et nous priorisons les régions limitrophes. Voilà comment nous répondons la-dessus, région Grand Est et priorisons les régions limitrophes » A mon sens, cette certitude d'apport est assez « légère » ...

Sur la carte, les régions limitrophes sont les HAUTS DE FRANCE, l'ILE-DE-FRANCE et la BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ. Est-ce que le projet intègre au terme « régions limitrophes » les pays « limitrophes » à notre région GRAND EST tels BELGIQUE, LUXEMBOURG, ALLEMAGNE et SUISSE ? Quand à la maîtrise des flux « supposée » par Veolia, quid de l'installation si la maîtrise n'est plus garantie au bout de quelques années d'exploitation ?

Les questions précédentes apportent des réponses à ces interrogations (questions 18 et 22 notamment).

Nous rappelons que le risque d'approvisionnement est assumé par Veolia dans la durée et qu'il n'intègre pas de déchets étrangers.

28) L'association Lorraine Nature Environnement se pose les questions suivantes :

Quelle est la zone d'apport des déchets ?

Quelle est la typologie des déchets ?

Quelle est la part des déchets du Grand Est ? en quantité de déchets ?

Quelle est la part des déchets des régions limitrophes ?

Pourquoi incinérer aussi des déchets d'Ile-De-France (IDF) (cf loi anti gaspillage) alors que des moyens de traitement existent en IDF ? Notre grande région ne dispose-t-elle pas de suffisamment de matières (déchets) ?

Quels sont les avis des régions limitrophes ?

Quelle logique de bassin de vie au sein de la région Grand Est ?

Quelle est la compatibilité avec le Plan régional des déchets ? avec celui des HdF qui préconise la proximité d'ici peu, nous serons dans une situation de véritable tension sur le gisement des déchets ainsi qu'une mise en concurrence entre les exploitants d'installations de combustion.

Quid de la politique de réduction des déchets ?

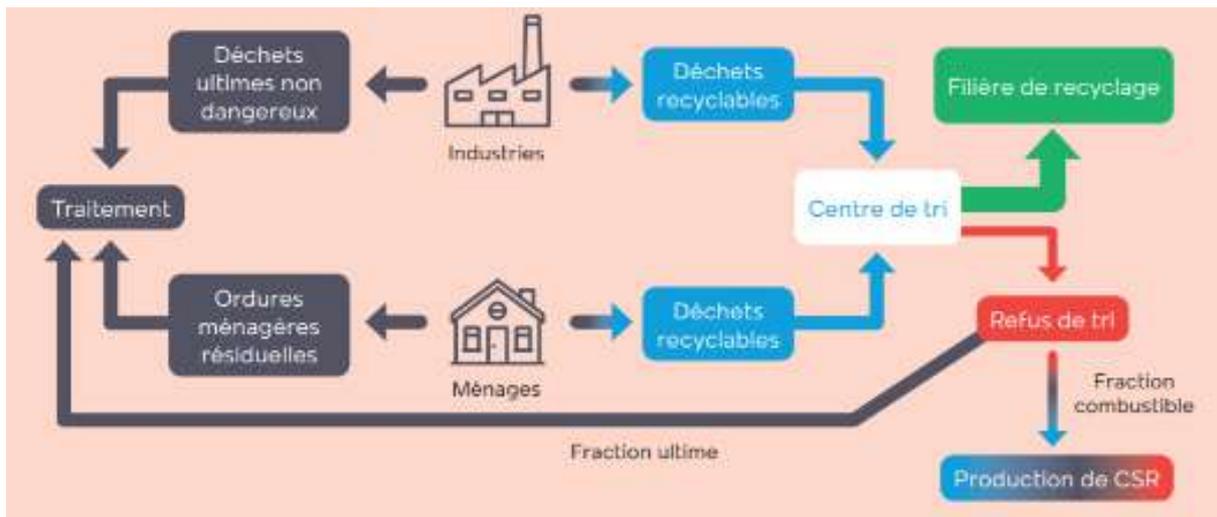
Le projet prévoit 350.000 Tonnes/an de CSR. Un transport alternatif type ferroviaire ou fluvial a-t-il été étudié ?

Une étude d'impact va-t-elle être réalisée ?

Les questions précédentes apportent des réponses à ces interrogations (questions 18, 19, 22 et 26 notamment).

La zone d'apport est française et priorise l'apport de CSR de la Région Grand Est et des régions limitrophes.

La typologie concerne uniquement les déchets non dangereux comme le rappelle le schéma CSR du dossier de concertation.



Aujourd'hui, environ 2,5 millions de tonnes de déchets sont enfouies en Région Ile-de-France. Cette Région ne dispose pas de chaufferie CSR à date. Elle vise 1,3 millions de tonnes stockées en 2025.

Nous envisageons de produire les CSR à partir des déchets aujourd'hui enfouis. Ce seront autant de tonnes détournées du stockage.

Le détournement des flux actuellement stockés doit se réaliser en priorisant :

- la prévention à la source (écoconception, ...),
- la valorisation matière grâce au tri,
- puis la production de CSR.

Circonscrire l'approvisionnement en CSR aux seuls flux issus de la Région Grand Est reviendrait à limiter les efforts sur les premières actions et serait donc contraire à l'esprit de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Le projet est inscrit dans le PRPGD de la Région Grand Est du 17 octobre 2019, à hauteur de 350 000 t/an (page 389/578).

L'analyse des PRPGD des régions de France indiquent que l'existence d'exportation de déchets ou de matières valorisables en dehors des frontières régionales et nationales est indispensable pour équilibrer le système de traitement des déchets.

Les CSR, issus de refus de tri après valorisation matière des déchets, participent à la réduction des tonnages en enfouissement.

Un transport alternatif par voie ferrée ou par voie navigable est étudié.

L'Étude d'impact, en cours de finalisation, sera intégrée dans le Dossier de Demande d'Autorisation

Environnementale (DDAE). Ce DDAE, en cours d'élaboration, sera déposé en Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

L'association Lorraine Nature Environnement formule la contribution suivante :

Ce projet paraît disproportionné, impactant et faisant appel à une technique de brûlage des déchets qui va à l'encontre de la réduction de ceux-ci.

45 tonne/heure d'eau vaporisées, mais il semblerait qu'il y ait une erreur avec les besoins de l'usine annoncés à 195T/h.

L'association s'inquiète du nombre de camions prévus pour alimenter le site : Mâchefers 7 camions de 30 m3 par jour. 210 m3/j, Les cendres 2 camions de 30t/jour, Les REFIUMS : 2 camions de 50 m3/jour soit 100 m3/j.

Ces produit sodés résiduaire qui servent à neutraliser le pH des fumées sont pollués de manière importante (métaux, dioxines, furannes, etc) la question se pose de savoir où ils vont en réalité : dans les carbonates des soudières, ou ailleurs...Des explications sont indispensables.

Le projet utilisera environ 45 t/h de CSR (et non pas d'eau vaporisée).

Le traitement de fumée du projet répond aux dernières normes environnementales.

Les produits sodés résiduaire seront traités conformément à la réglementation en vigueur :

- ils seront pris en charge préférentiellement chez un opérateur local assurant leur valorisation,
- ou évacués vers une installation de stockage adaptée.

Compte tenu de la concentration d'émissions polluantes induites par ce genre de techniques, à l'aval des fours il faut construire une usine à gaz pour épurer les fumées. Il faut aussi mettre en place un plan crédible de surveillance du fonctionnement et de l'impact. Enfin, il convient de mettre en place une commission d'information et de suivi du site.

Le traitement des fumées nécessite des investissements importants. Les équipements mis en oeuvre émanent de technologies éprouvées, largement utilisées dans le monde industriel en général et particulièrement chez Veolia, qui les maîtrise parfaitement.

Le suivi des rejets atmosphériques a été largement explicité au cours de la concertation. L'ensemble des paramètres sont suivis soit en continu soit par mesures ponctuelles avec information auprès des services de l'Etat (DREAL notamment) qui ont la responsabilité du contrôle de la conformité de la surveillance des installations de ce type.

Dombasle Énergie a déjà proposé la création d'une Commission de Suivi de Site (ancienne Commissions Locale d'Information et de Surveillance de Site).

29) Avant même d'aborder les aspects purement techniques de ce projet je souhaite le replacer dans le cadre plus général du choix relevant de la seule responsabilité de l'opérateur industriel.

Vouloir une concertation est une démarche qui semble saine, puisque c'est un mode de gouvernance dans lequel les citoyens sont consultés et les décisions élaborées en commun avec ceux qui auront à les appliquer ou à en supporter les conséquences.

La vouloir "préalable" est l'adjectif de trop qui la discrédite, car si elle n'est pas préalable, à quoi sert-elle ?

Ce n'est en fait qu'une opération de communication, puisque le choix est fait !

La concertation préalable est une des procédures consacrées par la réglementation de participation du

public au processus décisionnel de projets, en phase amont, c'est-à-dire préalablement à la finalisation de l'étude d'impact ou du rapport sur les incidences environnementales.

La concertation permet d'identifier les points de vigilance du public vis-à-vis du projet et d'opérer d'éventuelles modifications au projet.

Et il me paraît indécent de vouloir faire partager la responsabilité de conséquences qui ne manqueront pas d'apparaître, et de se défausser sur la participation active de certains et la passivité de beaucoup. D'autant, ironie de la situation, qu'il existe un préalable (Condition ou ensemble de conditions à remplir avant d'entreprendre une action ou des négociations, de conclure un traité) sous la forme d'une "lettre de consentement" qui impose d'accepter que soit utilisés au seul bénéfice de l'opérateur industriel les termes de Dombasle et de Energie accolés, en interdisant à Dombasle (et partant, aux Dombaslois) d'utiliser cette marque ou un nom similaire !

Le Conseil municipal de Dombasle-sur-Meurthe nous a accordé l'utilisation du nom « Dombasle Énergie » à la suite d'une délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2019.

En réalité, l'opérateur a fait un choix économique et technologique avec des moyens techniques qu'il nous demande d'accepter comme étant les meilleurs des moindres maux !

Une première approximation, étonnante de la part d'un industriel implanté localement depuis plus d'un siècle (voir page 13 du dossier de concertation) laisse dubitatif sur la qualité de l'étude d'impact et de danger que nécessite ce projet classé ICPE : le site n'est pas situé au Nord-Est de Dombasle sur Meurthe, mais au Nord-Ouest, et cela n'est pas anodin quand on connaît la direction des vents dominants qui sont de Sud Sud-Ouest ou de Nord Nord-Ouest.

Une erreur s'est effectivement glissée dans le dossier de concertation. Nous en sommes désolés. L'usine est effectivement située depuis 1873 au Nord-Ouest de Dombasle-sur-Meurthe. Ce point sera modifié dans le dossier de demande d'autorisation.

Ce projet est un choix industriel, essentiellement basé sur des données mercantiles sous couvert de vertu, et à ce titre il ne sera respectable que s'il intègre au plus haut niveau la volonté de le vouloir à moindre impact.

À l'heure où la notion d'urgence climatique est plus que jamais d'actualité, le projet envisagé pour remplacer l'utilisation d'une énergie fossile par du Combustible Solide de Récupération est une aberration à plus d'un titre :

Economique, et je ne parle pas d'économie pécuniaire qui seule semble intéresser l'Industriel, car le système auquel ce projet fait écho est une course à folle vitesse dans le mur de l'insouciance.

Pour être pérenne, le projet a besoin de consolider sa source d'approvisionnement issue des déchets que produisent à outrance nos sociétés avides de biens matériels. La seule solution sera donc de banaliser la production de cette source en incitant insidieusement la population à ne rien changer dans ses habitudes consuméristes, alors que la date "du jour de dépassement" qui marque le jour de l'année où l'humanité a épuisé les ressources renouvelables de la planète est d'année en année toujours plus précoce, passant du 29 septembre en 1999 au 1er août en 2018 et au 29 juillet en 2019.

Faut-il rappeler que « Notre maison brûle, et nous regardons ailleurs ! »

Ecologique, car le processus complexe qui met en jeu les systèmes technologiques et l'organisation sociale n'est plus la priorité des décideurs, qui sont de plus en plus aveugles face au désastre annoncé.

Environnemental, car la combustion de produits chargés de composés chimiques nécessaires au traitement des produits manufacturés, par nature nocifs aux organismes vivants, va générer des rejets que même la technologie la plus élaborée ne sait pas maîtriser et capter entièrement et dont certains des plus dangereux, en particulier Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques, seront émis en milieu naturel, et concentrer des métaux lourds et autres métalloïdes et organométalliques toxiques dans les

résidus de combustion (les mâchefers ou cendres pondéreuses dans lesquelles se trouvent des Eléments Traces Métalliques. Qu'en faire ?

Faut-il rappeler que « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! » Sociétal enfin, car l'utilisation de méthodes de production dépassées sous prétexte de préserver des emplois locaux fragiles (à titre de comparaison, l'Organisation Internationale du Travail, agence spécialisée de l'O.N.U., prévoit la perte de 80 millions d'emplois du fait du bouleversement climatique avec des pertes de l'ordre de 215 milliards d'€), nous empêche de mettre en application des solutions non-destructives pour une gestion intelligente des déchets existants et à venir.

Nous respectons cette critique de notre société.

Toutefois, nous permettons de rappeler que ce projet favorisera le développement du tri et de la valorisation matière ce qui limitera de fait le recours au stockage des déchets.

Ceci étant dit, revenons maintenant à ce projet industriel, en conservant cependant toujours présent à l'esprit qu'il faut désormais prendre en compte l'aspect environnemental et plus que jamais penser global et agir local.

Ce projet donc, ne peut être acceptable par la population que s'il met en œuvre les techniques les plus sûres, les plus innovantes, et peut-être les plus contraignantes financièrement, pour la mettre à l'abri de tous risques envisageables et prévisibles.

Le site pour fonctionner à besoin d'être approvisionné. Cet approvisionnement se fera essentiellement par route, choix qui n'est pas des plus judicieux pour maintes raisons : accroissement du trafic poids lourds sur un axe (A33) souvent saturé et accidentogène, très sensible aux mauvaises conditions météorologiques (pluies, neige et verglas) en particulier localement dans les côtes de Rosières aux Salines et Saint-Nicolas de Port, et donc une pollution accrue générée par le roulage et source d'altéragènes biologiques, physiques ou chimiques (pneumatiques, rejets de particules d'imbrûlés source de maladies respiratoires et de cancer selon des études épidémiologiques. Les gaz d'échappement des moteurs Diesel sont désormais classés parmi les cancérogènes certains pour les humains par le Centre international de recherche sur le cancer).

Pour rejoindre le site, ce flot de véhicules (de 70 à 80/Jour) va essentiellement quitté l'autoroute A33 par la bretelle de sortie « Dombasle/ Rosières » qui est à simple voie, obligeant les usagers voulant aller à Rosières à patienter avant le sortie sélective Rosières, débouche sur la D116 par un Stop, ce qui est une aberration en terme de fluidité du trafic et créer une zone à fort risque d'accident. Ensuite une deuxième zone dangereuse est générée au carrefour de la route de Damelevière avant le pont de passage sous l'A33. Le passage lui-même sous l'A33 n'est pas suffisamment sécurisé pour les piétons et les deux roues. Le pont de la D116 qui enjambe la Meurthe va provoquer un ralentissement du trafic qui va encore augmenter les risques d'accidents lorsque les véhicules allant vers Dombasle devront céder le passage à ceux allant vers Rosières, et les piétons et deux roues y seront là aussi particulièrement exposés. Avant d'accéder à la voie économique, le rond point à franchir n'est pas non plus adapté à cette augmentation de trafic, aggravée par le retour des camions qui reprendront l'A33. Sur la voie économique enfin, le croisement des véhicules est un risque permanent, et cette même voie économique aura besoin d'être aménagée (par un drainage de la voirie vers des bassins de rétention) pour éviter le rejet direct des polluants de roulage, et dans les prés environnants et dans le petit canal alimentant le canal de la Marne au Rhin.

Le trafic sera intense à proximité des habitations de l'ouest Dombaslois qui se trouvent à moins des 320 mètres indiqués page 18 du document « dossier de concertation » Eh oui, les non-dits en disent parfois plus que les explications amphigouriques ! et l'axe d'approvisionnement fait partie intégrante des « limites du projet », d'autant qu'il n'y aura pas que 80 passages de camions, mais 80 passages à l'aller ET 80 passages au retour !, et chacun a déjà pu entendre qu'une benne vide est plus bruyante qu'une benne chargée !!!, soit un camion toutes les cinq minutes...

Quelles sont les mesures compensatoires envisagées ? Plantation de rideau d'arbres suffisamment

dense ? Murs antibruits ?

De même le carrefour situé de l'autre côté du passage à niveau et qui permet d'accéder aux bords de Meurthe et aux terrains de tennis deviendra également une zone à risques considérables (n'oublions pas que ce secteur est régulièrement utilisé par des enfants en particulier lors d'opérations de nettoyage de la nature...)

Nous notons votre remarque sur le trafic routier. Nous mènerons des discussions avec les pouvoirs publics pour atténuer les problèmes inhérents à ce mode de transport.

Nous notons que vous vous attachez à décrire les aspects à travailler du projet.

Nous rappelons que la transition du charbon aux CSR aura des effets bénéfiques sur les rejets atmosphériques, y compris en y intégrant les rejets liés aux transports.

Les camions de type Fond Mobile Alternatif 100 M3 utilisés pour la livraison des CSR seront-ils systématiquement bâchés, à l'aller comme au retour pour éviter que l'effet venturi dans des bennes vides ouvertes ne permette à ce qui restera de CSR de voler partout alentour ? Le cahier des charges rédigé pour les soumissions des transporteurs routiers imposera-t-il cette mesure coercitive ? Quels contrôles seront prévus, avec quelles suites éventuelles ?

Il sera imposé aux transporteurs de bâcher les FMA de manière systématique, à l'aller comme au retour.

En cas d'indisponibilité de la sortie Dombasle/Rosières, quel est l'itinéraire envisagé ? Ne sera-t-il pas en milieu urbain (la Zone d'Activité Clemenceau est en milieu urbain !!!)

Ce point fera également l'objet de discussions avec les pouvoirs publics.

L'opérateur industriel n'envisage pas de création de nouvel accès (page 18 du document de concertation préalable) et c'est bien regrettable...un nouvel accès autoroutier « SOLVAY » desservant la voie économique au niveau du pont autoroutier enjambant la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg aurait permis d'écartier les risques liés aux accès existants ! Il est vrai que si la vie humaine n'a pas de prix, elle a un coût !!! Mais le coût de cet accès est-il si énorme au vu des enjeux ?

Ce point fera également l'objet de discussions avec les pouvoirs publics avec une attention particulière sur l'aspect sécurité.

Les autres solutions d'acheminement, par voie ferrée et par voie fluviale, n'ont-elles pas été trop rapidement écartées...

Un réseau ferré existe sur le site du projet qui pourrait être exploité. Il suffirait d'envisager la construction d'un ouvrage de chargement des CSR, à un endroit judicieusement choisi sur les grandes lignes existantes (il existe bien des sites qui ne sont plus exploités par la SNCF et qui pourraient être remis en service à moindre coût), et qui pourrait être commun à d'autres projets du même type qui ne manqueront pas de se faire jour, ce nouveau minerais ne pouvant qu'intéresser d'autres industriels (mais il est vrai que dans ce cas, la volatilité du prix de cette ressource continuera de sévir !). Pour ce qui concerne le transport par voie d'eau, Solvay a suffisamment exploité cette technique pour en connaître tous les avantages.

Les études seront menées sur les transports alternatifs.

Concernant le personnel nécessaire au fonctionnement de la chaufferie CSR :

La logistique, en particulier le transport, va-t-elle préserver et consolider des emplois locaux du Grand Est ? Sera-t-il fait appel à la concurrence européenne ? Dans quelles conditions ?

Nous nous efforcerons de consolider les emplois locaux. Comme indiqué lors de la réunion publique, la

transition énergétique du charbon vers les CSR est indispensable à la pérennisation du site SOLVAY de Dombasle-sur-Meurthe.

Le personnel nécessaire au fonctionnement de la chaufferie CSR sera-t-il du personnel avec statut Solvay ?

Ou sera-t-il employé par la nouvelle entité ?

Que deviendra le personnel employé actuellement pour faire fonctionner la chaufferie au charbon ? Sera-t-il intégré de la nouvelle entité, le cas échéant, et avec quelles conséquences ?

Les questions précédentes apportent des réponses à ces interrogations (question 24).

Pour finir cette contribution qui n'est pas, malheureusement, exhaustive, il suffit de rapporter ce que toute personne un peu curieuse et qui ne veut pas fermer les yeux peut trouver sur le site

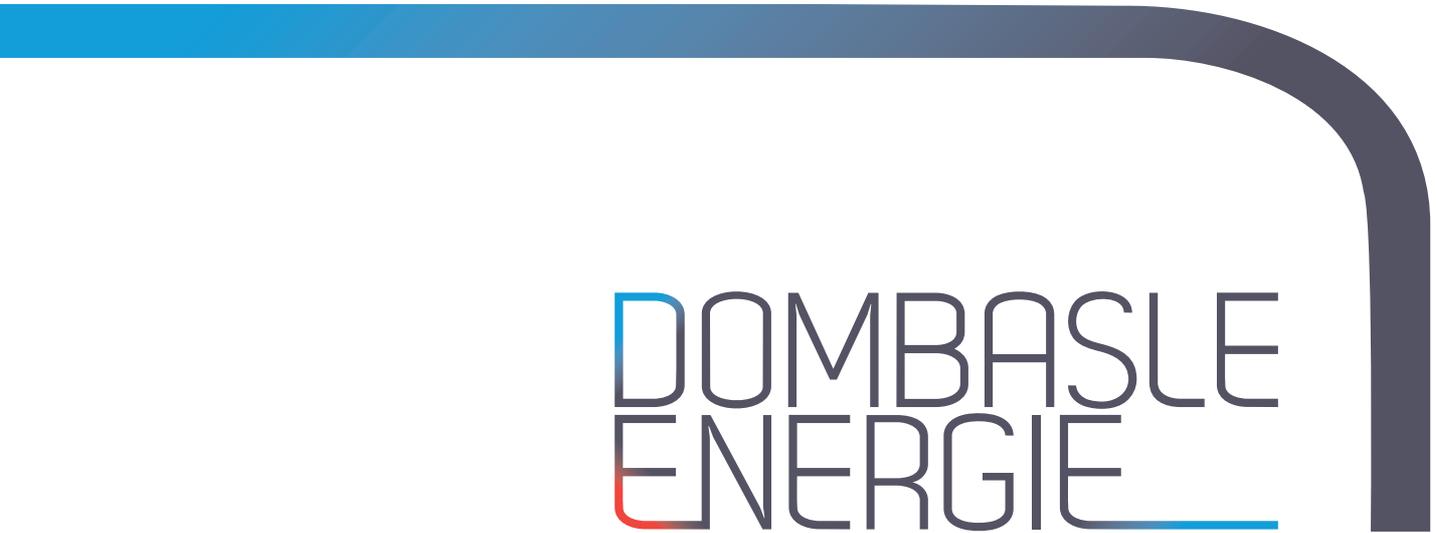
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/traitement-des-dechets>

La réglementation prévoit la possibilité d'autorisation d'installations dédiées de combustion de CSR, dont l'encadrement en termes de prévention des pollutions et des risques est le même que pour les installations d'incinération. Ces installations doivent avoir pour raison d'être la production d'énergie, et non l'élimination de déchets : elles doivent donc être de taille raisonnable, et présenter une réversibilité (pouvoir utiliser d'autres combustibles que les CSR si nécessaire).

Est-ce le cas ?

Le dimensionnement du projet a bien été réalisé sur la base des besoins du parc industriel dans l'esprit de l'Arrêté Ministériel.

La réversibilité de l'installation sera possible.



DOMBASLE ENERGIE



PROJET DE CHAUFFERIE CSR
pour le site SOLVAY de
Dombasle-sur-Meurthe

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION
CASINO SOLVAY, 22 JANVIER 2020**

La réunion publique de concertation sur le projet Dombasle Énergie a eu lieu le 22 janvier 2020 au Casino Solvay à Dombasle-sur-Meurthe. 165 personnes ont participé à cette réunion. Le présent document retranscrit de manière exhaustive l'ensemble des échanges.

Présentation générale du projet (voir le support PPT joint au présent compte-rendu)

Renaud Dupuy : Monsieur le Maire, il est bientôt 19 heures, on va commencer. Je vais demander à ceux qui sont au fond, debout, de bien vouloir s'installer, il y a des places un peu partout dans la salle et pour débiter cette réunion, je vais demander au Maire de la commune et à Nicolas Dugenetay, le directeur du site, de bien vouloir nous accueillir avant de commencer cette première réunion. Monsieur le Maire.

David Fischer : Merci, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Député, Madame la Vice-présidente du Conseil Régional, Monsieur le Conseiller Départemental, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs les élus, Monsieur le Maire de Varangéville. Mesdames, Messieurs, c'est un réel plaisir de vous recevoir aussi nombreux ce soir. Chacune et chacun sait que la concertation, c'est un peu notre fer de lance à Dombasle depuis 2014, alors, je remercie la société Solvay de vous proposer cette concertation, et surtout de vous laisser la possibilité de vous imprégner de ce dossier important pour notre territoire, pour la société Solvay, mais aussi vous permettre de poser toutes les questions que vous souhaitez, parce que ces messieurs sont là pour vous répondre, pour vous expliquer en détail ce projet majeur pour notre territoire. Je vous remercie de votre attention, et encore merci à vous, Monsieur le Directeur, de nous réunir ce soir.

Renaud Dupuy : Merci, Monsieur le Maire. Nicolas.

Nicolas Dugenetay : Bonsoir à tous et à toutes, je suis vraiment ravi de vous voir ce soir, pour pouvoir échanger avec vous sur ce sujet, qui pour nous est stratégique. Il est aussi stratégique pour nous de pouvoir le partager avec vous, bien en amont. On essaiera, avec Jérôme Auffret, et moi-même, de vous expliquer le mieux possible ce projet-là. Le point le plus important pour moi, c'est de partager avec vous et de recevoir vos retours, vos questions, pour rendre le plus transparent possible ce projet-là, et de le créer ensemble. Je vous remercie beaucoup d'être ici chez nous ce soir, j'espère que vous passerez une bonne soirée, et n'hésitez pas à nous interroger sur le sujet. Merci beaucoup.

Renaud Dupuy : Bonsoir. Je m'appelle Renaud Dupuy, et j'ai la charge ce soir d'animer cette réunion de concertation. Je vais vous présenter le déroulement de la soirée, et le déroulement de la concertation qui s'est ouverte lundi. Je vais vous expliquer ce qui est la concertation préalable, et quels sont les droits et les devoirs de chacun dans ce cadre-là. Après, on aura pendant 30 minutes une présentation du projet par les deux porteurs du projet, Nicolas Dugenetay que vous avez entendu tout à l'heure, qui est le directeur du site, et Jérôme Auffret qui est le directeur de projets énergies chez Veolia. Ce sont les deux porteurs du projet Dombasle Énergie. Après, on aura un temps d'échange avec le public, c'est-à-dire une trentaine de minutes de présentation, et une heure, une heure et quart où on sera là pour échanger, discuter, répondre aux questions dans le cadre de cette concertation. Comme on est dans le cadre d'une concertation, les débats sont enregistrés, cette réunion fera l'objet d'un compte-rendu exhaustif qui sera mis en ligne sur le site de la concertation, et l'ensemble des débats sera versé au bilan de la concertation. De manière très claire, on est sur un processus de travail très organisé. Alors, je vais vous parler de la concertation préalable. Ses objectifs, c'est informer sur le projet, on est là pour ça ce soir, c'est organiser le partage d'informations entre vous et les porteurs de projet, c'est débattre des conditions de réalisation, et c'est pour ça qu'il y a des réunions publiques, qu'il y a un site de participation, qu'on attend vos contributions, c'est de recueillir vos avis, sur les pistes d'amélioration du projet. On est encore dans le cadre d'un projet, donc, même si la présentation que vous faites est assez complète, on est encore en discussion sur le projet, et pour le maître d'ouvrage, à l'issue de la concertation, c'est de faire connaître les améliorations applicables au projet issues des débats qui ont débuté lundi et qui se termineront dans 15 jours. Donc, les modalités : du 20 janvier au 3 février 2020, sur 6 communes, c'est le périmètre. Vous avez des communes, vous les connaissez, c'est autour du site. Les outils pour s'informer, un site internet de la concertation, <https://concertation.dombasleenergie.fr/>, un dossier de la concertation que vous avez entre les mains, qui était à l'entrée et qui vous présente le projet, et ce qui a présidé à la création de ce projet. Les outils pour participer : cette réunion, on attendra vos questions, il y aura un compte-rendu de tout ce qui s'est dit, on essaiera de répondre à toutes vos questions, la rubrique

participative du site, pendant 15 jours, vous avez un site internet avec une rubrique participative, vous pouvez contribuer, vous pouvez poser des questions, et on s'engage, avant la fin de la concertation, à répondre à l'ensemble des questions qui sont posées. Les questions qui sont posées, je le précise parce que j'ai eu l'interrogation tout à l'heure, les questions et les contributions ne sont pas mises en ligne directement, il y a un temps de modération avant pour être sûr qu'elles concernent bien le projet et qu'elles ne violent pas les principes généraux, d'attaque de personnes etc., mais toutes les questions et toutes les contributions seront mises en ligne sur le site. Il y a des registres papier dans les mairies, il y a un registre dans la salle, vous pouvez également contribuer sur le registre, il y en a qui y ont déjà contribué au début de la réunion, vous pouvez donner votre avis en sortant de la réunion. Et à l'issue de la concertation, dans le mois qui suivra la fin de la concertation, les porteurs de projet présenteront dans le cadre d'un bilan l'ensemble des enseignements qu'ils tirent de la concertation, et s'il y a des pistes d'amélioration du projet, comment ils comptent intégrer ces pistes d'amélioration du projet. Je vais donner la parole aux deux porteurs du projet pour 30 minutes, pour une présentation complète.

Nicolas Dugenetay : Merci. Le premier aspect, le contexte du projet, qu'est-ce qu'on produit dans l'usine. Je vais faire rapide parce qu'évidemment, dans cette salle, vous savez tous ce qu'on fait, il y a des spécialistes, il y a des gens qui vivent ici depuis de nombreuses années, donc, je ne vais pas insister plus que ça, je vais juste vous donner un éclairage par rapport à l'utilisation des produits en général, parce que souvent, la chimie, à quoi ça sert, on se pose souvent les questions, donc, quelques éléments de réponse par rapport à ça. Le carbonate de sodium, évidemment, l'industrie du verre, c'est l'application la plus classique, et adoucisseur d'eau dans la famille des détergents. La seconde application qui est un petit peu plus spécifique, et vraiment une particularité du site de Dombasle, correspond au carbonate de sodium haute pureté, pharmacie, agro-alimentaire et chimie fine, et puis le classique, là, en général, on connaît tous, on en trouve au supermarché, c'est le bicarbonate de sodium et ses dérivés, usage domestique, je n'en parle pas, tout le monde le connaît, alimentation humaine, poudre levante, animale, de la même façon. Pharmacie en général, c'est un petit peu moins connu via son application, c'est une spécificité du site de Dombasle, d'autres sites dans le groupe ont aussi la capacité de le faire, Dombasle est vraiment très performant dans cette application-là, et le dernier dont on parlera dans le cadre du projet, le traitement des fumées avec le procédé SOLVAir qui est une innovation du groupe Solvay.

L'histoire du site. C'est un site qui a quelques années, qui n'est pas récent, du siècle dernier, vous le savez tous. Vous savez bien que le site est divisé entre les voies de chemin de fer et les routes nationales, donc, il y a vraiment une présence extrêmement forte, vous connaissez mieux que moi les maisons Solvay, et notamment le Casino ici.

Le contexte du projet. Alors, je vais vous donner quelques chiffres, parce qu'en général, on aime bien avoir des références dans la tête par rapport aux nombres. On parle aux alentours de 1 000 personnes, par rapport au site de Dombasle, pour faire simple, 550 personnes associées à l'activité propre du site, je parle de 550 personnes, les employés directs Solvay, les activités industrielles du parc industriel et les entreprises extérieures qui travaillent dans le site en général. Le cadre de ce projet-là, le charbon, avec nos 3 chaudières, on va vous expliquer ce qu'on veut en faire. Un chiffre important pour nous, et au niveau mondial, c'est la production ou les objectifs de production du site de Dombasle : on parle de chiffres qui sont quand même très significatifs, 550 000 tonnes de produits réalisés sur le site de Dombasle en intégrant clairement le bicarbonate, et un impact de l'énergie en général qui évidemment, dans une production de ce type-là, est extrêmement significatif, et toute variation associée à l'énergie a un impact sur la compétitivité du site.

Ces 4 éléments nous ont fait réagir, et nous ont poussé à préparer une transition énergétique, qui est devenue évidemment vitale, nous connaissons tous l'évolution et la volonté politique de changer l'environnement, de changer le climat, je ne vais pas faire de politique, je ne suis pas là pour ça aujourd'hui, mais évidemment, ces évolutions entre 2021 et 2025 apportent de nouvelles échéances, et c'est le moment de faire cette transition énergétique. Alternative au charbon. Je vais vous présenter avec grand plaisir Jérôme Auffret, qui va vous expliquer juste derrière ces slides, la partie Veolia. On vous expliquera aussi pourquoi Veolia, parce que dans un projet de ce genre-là, ils ont une expertise que le groupe Solvay n'a pas, et on avait besoin d'experts pour pouvoir avancer sur un projet aussi significatif que celui-là. Quelqu'un, en blaguant, dirait que je me suis marié avec Jérôme Auffret, donc, ce qui n'est pas le cas, évidemment, mais on travaille ensemble bien entendu

comme 2 porteurs du projet pour réussir ce gros challenge, que ce soit pour Veolia ou pour le futur du site de Dombasle.

Élimination totale du charbon. Ça, c'est l'objectif du projet, donc, on veut faire une transition énergétique complète du site de Dombasle. On ne veut plus voir de charbon, on ne veut plus produire de vapeur avec le charbon, et on veut créer une chaufferie, et on va vous expliquer comment elle va fonctionner et à base de quoi on va produire la vapeur et l'énergie électrique. Le CSR, l'expert, Jérôme vous en parlera, Combustible Solide de Récupération, qui sera l'alimentation des chaudières.

Jérôme Auffret : Bonsoir à tous. Je vais entrer dans le dur du sujet tout de suite, parce que c'est peut-être un des sujets les moins clairs pour les personnes qui sont là, quand on parle de Combustible Solide de Récupération, qu'est-ce que c'est, en fait ? Alors, si on parle un petit peu des déchets qu'on traite aujourd'hui, on a des déchets ménagers, des déchets industriels, vous pouvez voir ce qu'on peut trouver à l'issue des déchets qui sortent des industries, on est bien sur des déchets non dangereux, et ces industries produisent des déchets de type papier, carton, bois, métaux, qu'on va collecter, et donc, c'est ce qu'on appelle les déchets recyclables. Sur la partie des déchets recyclables, la majorité est recyclable, mais il reste toujours une partie qui ne l'est pas, donc, on va aller vers un centre de tri, on va produire des papiers cartons, on va produire du bois, on va produire de la ferraille, et il va y avoir un résidu de tri. Aujourd'hui, en France, la plupart du temps, ce résidu de tri-là est stocké, est mis en centre d'enfouissement, donc, tout le travail sur la partie Combustible Solide de Récupération, c'est d'identifier dans le refus de tri ce qui est encore valorisable. Alors, je vais vous donner quelques exemples, on peut le faire passer maintenant. Ça, c'est le CRS qui est actuellement produit juste à côté, à Ludres. Sur le CSR, je vais essayer de vous donner quelques exemples pour illustrer ce que c'est. Si on part des déchets des ménages ou plus généralement des déchets publics, je pense que les uns, les autres, vous allez de temps en temps à la déchetterie, et vous avez parfois un vieux canapé dont vous voulez vous débarrasser. Ce vieux canapé-là, on va le récupérer, en fait, dans nos centres de tri, on va le broyer, on va extraire du canapé tout ce qui est métaux, on va extraire du canapé tout ce qui est bois, et il va y avoir des textiles, il va rester quelques mousses qui sont non valorisables. C'est exactement ce type de flux-là, il y en a une partie dans les boîtes qui sont là, que l'on va valoriser sous forme de CSR. A contrario, si vous avez mis dans la benne de la déchetterie, une table avec un petit peu de faïence dessus, on va faire exactement la même opération, on va la fractionner, on va extraire le bois, on va le valoriser sous forme de matière, ce bois-là, par contre, il va y avoir des carreaux de faïence dessus, et ces carreaux de faïence-là, une fois qu'on a extrait la partie bois, c'est la partie qu'on va encore appeler fraction ultime, qui va aller en centre de stockage. Donc, vraiment, si on veut illustrer la partie CSR, on prend des flux qui sont recyclables, il y a une partie de ces flux recyclables qu'on ne sait pas recycler, on va en extraire la fraction combustible, et c'est ça qu'on va amener demain à Dombasle.

Alors, le CSR. Je ne sais pas si les échantillons avancent, on en a quelques bouts. Donc, c'est quoi ? C'est ce que je vous ai donné comme exemple, ça peut aussi être des plastiques multicouches, des plastiques qui ne sont pas valorisables en matière parce qu'il y a différentes fractions à l'intérieur, ça peut être des petits bouts de papier, des petits bouts de bois, en dessous de 5 - 6 cm, c'est difficile à les identifier, à les récupérer, c'est ça que l'on va retrouver dans la fraction de CSR.

À droite, il y a un petit schéma qui illustre un petit peu la situation en Europe. En France, on produit environ 300 000 tonnes de CSR, principalement à destination de l'industrie cimentière. Si on regarde ce chiffre-là et qu'on le compare à nos voisins juste d'à côté, ils en produisent à peu près 8 millions de tonnes. La Loi de transition écologique dit qu'on veut réduire, et c'est un des axes forts aussi de ce type de projets-là, on veut réduire de moitié la fraction des déchets qui va être stockée. Et pour réduire de moitié la fraction des déchets qui va être stockée, on va faire de la valorisation de matière, mais ça ne sera pas suffisant, on va également faire des CSR, et demain l'objectif pour 2025, c'est de produire 2,5 millions de tonnes sur la France. Donc, ça, c'est une première étape au niveau de la France.

Le principe du projet. On est bien sur du CSR, donc, ça veut dire qu'on va produire ce qui va être utilisé. En clair, si la chaudière s'arrête, ou si elle a besoin de faire un arrêt technique, on va arrêter de produire de l'énergie, donc, on part bien du besoin de l'industriel, besoin à la fois sous forme de vapeur comme on peut le voir ici, ou sous forme de besoin énergétique. On part de ce besoin-là et on dimensionne l'installation en fonction de ce

besoin-là. On dimensionne l'installation, c'est une installation assez classique, et qui a été éprouvée, on est sur des fours à grille qui peuvent prendre ce type de combustible-là, après, on va produire de la vapeur qui va passer dans une turbine pour produire de l'électricité, à différentes étapes, et qui va ensuite produire de la vapeur pour les besoins de l'industriel. C'est innovant, on va dire, un petit peu, pour la France, c'est des choses que l'on maîtrise du côté de Veolia, mais il y a aussi une certaine expérience du côté de Solvay, puisque je crois que c'est depuis 2010 que vous avez cette expérience-là à Bernburg, en Allemagne. Je vais te laisser donner quelques détails.

Nicolas Dugenetay : Jérôme a insisté sur un point important qui pour nous est clé, c'est de trouver des solutions sur lesquelles on sait s'engager. On sait s'engager vis-à-vis du marché et on sait s'engager aussi vis-à-vis des collectivités. Depuis 2010, c'est une production qu'on connaît bien, associées à cette production-là, évidemment, il y a les émissions de fumée. Un des aspects principaux du projet, et vous le verrez tout à l'heure, on vous donnera quelques chiffres, 180 millions d'euros d'investissement, 35 millions d'euros de ce projet-là, des 180, sont associés au traitement de fumées. Traitement de fumées qui est un procédé qu'on connaît bien puisque c'est le nôtre, traitement au bicarbonate. Vous avez sur la gauche la combustion qui produit évidemment des fumées, sur lesquelles on sépare, à travers un cyclone, les cendres, filtre à manche, on récupère les résidus d'épuration, entre temps, on a ajouté notre fameux bicarbonate qui fait le fameux traitement SOLVAir.

De la même façon, dans l'esprit transparence totale, on a souhaité vous présenter une synthèse de l'évolution des VLE, les Valeurs Limites d'Émission, et notamment la différence entre une solution charbon et la solution chaufferie CSR. Donc, vous trouverez l'ensemble des éléments qui sont émis, dans la deuxième colonne en gris, vous trouverez celles de l'arrêté préfectoral du charbon, et dans la colonne verte, celles qui sont envisagées dans le cadre de la nouvelle chaufferie et du projet de Dombasle Énergie. Pour faire simple, vous trouverez dans les documents qu'on vous a transmis une valeur de 50 % de réduction, si vous lisez avec attention, en général, ce sont évidemment des questions qu'on se pose en tant que citoyen, vous trouverez les réponses vis-à-vis de ces émissions et les réductions : mercure, dioxine... vous trouverez des valeurs qui deviennent complètement différentes à celles du charbon.

Jérôme Auffret : Les chiffres clés, on en a mis quatre là-dessus, ont une puissance thermique nominale, je ne sais pas, de l'ordre de 180 mégawatts, c'est exactement les puissances dont on a besoin aujourd'hui et qui sont produites à partir du charbon, on est sur les mêmes dimensionnements aujourd'hui. Une capacité annuelle sous forme de CSR de 350 000 tonnes par an, aujourd'hui, on va dire que si on était à capacité équivalente, on serait à un petit peu plus de 200 000 tonnes, je crois, sur le charbon, l'écart entre les 200 000 tonnes de charbon et les 350 000 tonnes qui sont là, c'est tout simplement le pouvoir énergétique qui est un petit peu inférieur sur la partie CSR, et donc, 350 000 tonnes de CSR par an. Une autonomie de stockage sur le site, je crois que le stockage a une capacité de 15 000 mètres cubes sur place, de l'ordre de 4 jours, donc, on est capable de tenir 4 jours en autonomie, même si on a quelques soucis sur la route, ou des grèves, et surtout, à la fois sur la partie CO₂, enfin, sur la partie rejets atmosphériques, je crois que tu en as parlé avant, mais sur la partie CO₂, vraiment des chiffres quand même assez forts puisqu'on parle de -50 % sur les émissions de CO₂ et sur les rejets atmosphériques, donc, vraiment des engagements et des chiffres, je pense, significatifs. Je te laisse parler de l'implantation.

Nicolas Dugenetay : Oui. La question qui peut vous venir aussi, c'est de savoir où est-ce que va se faire cette installation-là. On a essayé avec une vue relativement simple d'expliquer ce qui va changer dans le paysage, alors, on va vous l'expliquer d'un point de vue aérien puisqu'en fait, ceux qui passeront sur les routes verront très peu de changements. Pourquoi ? Parce que vous voyez en bas, à gauche, la zone d'implantation de la chaufferie CSR, qui aujourd'hui est une zone de parking à l'intérieur du site, donc, cette zone-là serait transformée pour voir naître cette chaufferie, et puis ce qu'on a voulu vous représenter, en fait, c'est la consommation de la zone de vapeur, donc, la fameuse soudière que tout le monde a vulgarisée de cette façon-là, et donc, le chemin que prendrait le tuyau en utilisant déjà les structures existantes à l'intérieur de l'usine, c'est assez simple. On est à l'intérieur l'usine et que de l'extérieur, il n'y aurait pas forcément beaucoup de changements pour les gens qui passeraient sur les routes.

Jérôme Auffret : Une petite approche d'une vue architecturale telle qu'on pourrait l'imaginer pour ce projet-là. C'est un projet qui est finalement assez compact, puisqu'on parle de 1,6 hectares, donc, on essaye de le faire assez compact et au plus proche des besoins en vapeur. C'est un projet qui est bardé, qui est protégé de manière à éviter tout ce qui pourrait être bruits, et donc, on retrouve les grandes étapes qu'on a pu expliquer tout à l'heure. Sur la partie droite, c'est la partie de réception des camions, la première partie au milieu, c'est la partie stockage des CSR pour éviter de tomber en manque de CSR, pour alimenter la soudière en vapeur, la grande partie centrale, vous y retrouvez les fours, et sur la partie gauche l'ensemble des épurations des gaz avant la cheminée qu'on trouve sur la gauche.

Nicolas Dugenetay : Calendrier. Il est un des succès de ce projet, et notamment de l'acceptation de la transformation énergétique. Donc, le calendrier est plutôt serré, alors, je vais vous le faire assez rapide. Nous souhaiterions le mettre en marche en 2022, second semestre 2022, ce qui veut dire que si on remonte dans le temps, concertation, là, on est en train d'en parler, c'était une volonté de Veolia et Solvay de pouvoir échanger avec vous, évidemment pas une obligation, mais une vraie volonté d'intégration sur le territoire, comme je vous l'ai dit, dépose du DDAE, 2020, travail des services de l'État qui a déjà commencé avec nous, gros travail à réaliser entre mars et novembre, automne 2020 pour l'arrêté préfectoral. Il faut que vous ayez en tête un chiffre important, aujourd'hui, le marché nous dit que là, entre l'achat et la fourniture d'une chaudière, de chaufferies de ce principe-là avec différentes chaudières, il faut entre 24 - 26 mois entre le moment où on leur donne notre accord, et on leur donne évidemment des moyens pour partir sur ce projet-là, et le moment où ils nous la donnent et pour la mettre en marche. Donc, vous voyez que le calendrier est extrêmement serré par rapport à ce projet-là.

Concernant les chiffres clés, je vous l'ai dit tout à l'heure, et pour moi c'est important qu'on l'ait bien en tête parce qu'en général, un projet de ce genre-là, c'est 180 millions d'euros, donc, des chiffres extrêmement importants sur lesquels, évidemment, il y a énormément de réflexion sur comment le faire, avec qui le faire, des choses classiques, travailler avec les pouvoirs publics, etc... Un autre chiffre clé qui pour moi est important que vous ayez bien en tête, 35 millions d'euros sont associés au traitement de fumées, qui est une valeur très importante par rapport à un projet de cette envergure-là, mais qui pour nous tous est indispensable. Projet vertueux pour l'environnement, transition énergétique, sortie du charbon. Aujourd'hui, faire de l'industrie avec le charbon devient extrêmement compliqué. A partir de 2021, et 2022, ce n'est plus jouable. L'économie circulaire, je pense que c'est évident pour tous, on prend des CSR, on va pouvoir leur donner une nouvelle vie, une nouvelle application, et on va produire de l'énergie qui va permettre derrière de produire du verre, de produire des traitements de fumées, de produire des produits pharmaceutiques, voilà comment on peut globalement résoudre un problème collectif et l'utiliser pour donner naissance à de nouveaux produits.

Jérôme Auffret : Je vais juste faire un petit complément ou deux sur la partie économie circulaire. On est vraiment, comme je vous l'ai expliqué, dans une filière qui est complémentaire à la filière de tri. On fait de la valorisation de matières et on produit le CSR derrière, on est dans une étape où on va réduire la partie stockée, et on va aussi, on est dans les premières estimations, mais on estime que ce type de filières-là pour le site de Dombasle, créerait de l'ordre de 250 emplois associés au tri amont des matières, à la production de CSR et à la logistique qui est associée. Donc, évidemment, ces emplois seront disséminés sur les différentes localisations et sur différents sites de production de CSR qui alimenteront le site de Dombasle.

Nicolas Dugenetay : Quelques chiffres clés, et il y en a un nouveau, sur lequel on n'a pas discuté : 50 % de CO₂, on en a déjà parlé, objectif zéro, ça, j'y tiens beaucoup. J'y tiens, parce qu'on a décidé de construire avec Veolia une usine à zéro rejet et zéro prélèvement d'eau. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que la volonté de ce projet-là, c'est de ne pas avoir de prélèvement d'eau, évidemment, le prélèvement initial, et derrière, être capable de refroidir l'eau de façon autonome. Donc, ça, c'est assez différent de ce qu'on peut entendre sur le territoire et de ce qui est aujourd'hui l'usine. C'est des chiffres très significatifs, on parle d'une réduction entre 400 et 500 mètres cubes heure. Vous imaginez ce que ça représente, évidemment. Rejets atmosphériques, on en a discuté juste avant, donc, je n'insiste pas de nouveau sur ce sujet-là. Le dernier slide, c'est évidemment l'emploi. Je vais ajouter un autre chiffre par rapport à ce qu'on a dit : 200 - 250 personnes associées au tri et la production du CSR, évidemment, pendant la période du projet, il y aurait évidemment nécessité d'avoir du personnel pour construire ce projet-là, les chiffres varient beaucoup, donc, on est dans la phase où l'on rencontre les entrepreneurs, mais on parle d'aux alentours de 200 à 400 personnes pendant la période de construction, ce

qui veut dire une année à deux années de travail supplémentaire et d'activités autour de l'usine pour gérer ce projet-là. Compétitivité, bien évidemment, si on fait un projet de ce genre-là, on vous a expliqué l'idée, on a une « black box », une boîte noire qui est Dombasle Énergie, des entrées, des sorties, des fumées, des rejets potentiels, etc., l'objectif c'est de créer, d'augmenter et d'améliorer la compétitivité du site. Pourquoi ? Parce que c'est un projet sur 20 ans, si on s'engage tous ensemble sur ce projet-là, on signe un accord avec Veolia et avec nos partenaires sur une durée de 20 ans, ça, pour moi, c'est important, et c'est maintenant qu'il faut se poser les bonnes questions, et faire en sorte que le projet soit le plus vertueux possible. Pérennité du site, évidemment, si on regarde aujourd'hui des entrepreneurs qui peuvent proposer des projets qui donnent une durée de vie de 20 ans, je crois qu'on est plutôt tous contents de pouvoir offrir ça à nous, nos familles et aux nouvelles générations dans la zone géographique.

Renaud Dupuy : Merci. La présentation a respecté les délais, donc on a un grand temps d'échanges devant nous. Je vous rappelle qu'on est dans un temps de concertation, donc, une procédure à l'initiative du maître d'ouvrage, qui a choisi les formes de concertation dans lesquelles on est, mais il n'empêche qu'on a un certain nombre d'éléments à respecter. Ce soir, je vais vous demander de vous présenter, tous les débats sont enregistrés, le compte-rendu fera l'objet de tout ce qui a été dit, ce ne sont pas quelques points, c'est un compte-rendu totalement exhaustif, pour vos questions et les réponses qui vous seront apportées. Il y a deux personnes qui sont avec moi pour passer les micros, on a une heure devant nous pour discuter, un peu plus si nécessaire, vous avez la parole. Il faut qu'il y en ait un qui commence par poser une question, avis, contribution. Voilà, Monsieur, le micro.

Questions, Observations, Réponses

Christian Jacquot : Je suis retraité depuis 6 ans et je travaillais à l'usine, je voulais savoir combien de camions ça représentera par jour pour alimenter le CSR ?

Renaud Dupuy : Alors, avant de répondre sur cette question-là, est-ce que sur la question de l'approvisionnement du site, des camions, etc. il y a d'autres questions, parce que s'il y a d'autres questions, on va essayer de prendre ces autres questions, on va essayer de répondre ensemble. Monsieur ?

Serge Mokhbi : Merci. J'habite Dombasle, je suis conseiller municipal, fort intéressé par cette consultation.

Renaud Dupuy : Concertation préalable.

Serge Mokhbi : Concertation préalable, j'aime les pléonasmes. Pour moi, le système n'est pas préalable, ce n'est pas forcément une concertation. Alors, ça concerne le transport, pour compléter la question de Monsieur Jacquot, ce qui m'intéresse, c'est que ce soit la totalité des trajets sur Dombasle et environnements qui soit prise en compte. Quand je dis la totalité des trajets, c'est l'approvisionnement en CSR et c'est l'évacuation des déchets et autres résidus provenant de la combustion, voilà.

Renaud Dupuy : Parfait, merci. Est-ce que sur cette question-là, approvisionnements, déchets, tout ce qui concerne les transports, il y a d'autres questions ? Oui, Monsieur, allez-y.

Sébastien Gutierrez : Bonsoir. J'aurais voulu savoir aussi l'empreinte carbone, si elle va être prise en compte, justement, sur tous ces transports ?

Nicolas Dugenetay : Excusez-nous, on n'a pas bien entendu la question.

Renaud Dupuy : Je vais reprendre. Est-ce que l'empreinte carbone des transports va être prise en compte ?

Étienne Romy : Bonjour, habitant de Varangéville. J'ai lu vite fait que les camions ne passeraient pas dans les zones urbanisées, mais on les retrouvera bien sur la A31. Je pense que sur un dossier de cette importance-là, il est primordial pour vous de réfléchir dès maintenant à une solution autre que les camions, parce qu'on va vite, et si sortir du charbon, c'est rentrer dans le gasoil, on ne gagne rien.

Renaud Dupuy : Je pense qu'on a un premier thème sur les transports, l'acheminement, aussi l'expédition des produits issus de la combustion, sur la prise en compte de l'empreinte carbone. Aujourd'hui, il y a des études ou des réflexions sur d'autres moyens, ou est-ce qu'on est uniquement centré sur le transport routier ?

Jérôme Auffret : Alors, je vais tâcher de faire une réponse, mais il y a déjà 4 questions, alors, j'essaierai d'être exhaustif.

Renaud Dupuy : Je pense qu'il faut réexpliquer et amener des réponses, tout ce qui concerne les chiffres, l'impact, le tracé et l'empreinte carbone et l'étude des solutions alternatives, s'il y a des études.

Jérôme Auffret : Je vais essayer de le faire dans l'ordre. D'abord, combien de camions : on parle bien de l'approvisionnement en CSR et de l'évacuation par exemple des mâchefers ; on est de l'ordre d'une soixantaine de camions par jour, si on rapproche ça à ce que l'on observe sur l'autoroute à côté, on est de l'ordre de 30 000 véhicules jour, avec 20 % qui sont des camions. Ces camions sortiront de l'autoroute et prendront la voie économique, j'ai peur d'un abus de langage là-dessus, mais la « voie économique », donc, la voie Solvay pour aller vers le site, c'est la première chose. Deuxième chose sur la partie... j'ai entendu CO₂. Effectivement, nous sommes limités au rejet de CO₂ sur le site de Solvay Dombasle. Si on parle de CO₂ en termes de transport, on aura des émissions de CO₂ de l'ordre de 7 000 tonnes en plus, en lien avec le transport. Par contre, si on élargit un petit peu le périmètre et qu'on s'intéresse à la partie transport, et qu'on regarde les modalités d'approvisionnement du charbon aujourd'hui (il y a une étude ADEME, je crois que c'est la Base Carbone ADEME, et on a eu la curiosité de regarder ce que ça faisait aujourd'hui d'apporter du charbon sur Dombasle), si on prend en compte l'extraction du charbon et le transport du charbon jusqu'à Dombasle, enfin, sur un site moyen au vu de l'ADEME, c'est 46 000 tonnes de CO₂ évitées. J'avais un troisième point, je crois que c'était globalement la question, est-ce qu'il n'y a pas des moyens alternatifs.

Renaud Dupuy : Alternatifs, c'est ça.

Jérôme Auffret : C'est la question que j'ai entendue. Sur ce point-là, on regarde le sujet, on s'intéresse au fluvial, mais il y a quelques contraintes. Quand je regarde le côté fluvial, on est limité en termes de capacité sur les barges qui peuvent venir jusqu'à Dombasle, si c'est faire du fluvial pour faire un stop (je crois que c'est Frouard, c'est le port de Nancy) et venir en camion après, on n'a rien gagné, donc, la partie fluviale, on l'a assez rapidement mise de côté parce que ça ne nous semble pas faire du sens. La partie du transport en train, c'est quelque chose effectivement que l'on regarde, mais il faudrait qu'on puisse avoir des embranchements ferrés à proximité des sites de production, donc, des études sont en cours là-dessus. Clairement, aujourd'hui, on n'a pas statué, mais les coûts associés dès lors qu'on n'a pas les infrastructures juste à proximité des centres de tri, ne sont pas négligeables. Est-ce que j'ai répondu aux questions ou est-ce que j'en ai oublié ?

Renaud Dupuy : Je pense qu'on a répondu aux questions, et puis si on n'a pas répondu, on y reviendra tout à l'heure dans le cadre d'autres questions. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le projet, sur cette thématique-là ou sur d'autres thématiques, vous avez la parole. Voilà, Monsieur au fond.

Thibault Decker : Bonsoir, j'ai une question sur l'approvisionnement dont je n'ai pas très bien compris l'origine exacte : d'où vient ce CSR en termes de localisation géographique et en termes d'unité de production de préparation ?

Renaud Dupuy : Merci. On va faire pareil, est-ce que sur la question de l'origine des CSR, et de manière générale sur les CSR, il y a d'autres questions ? Voilà, une ou deux autres questions, qu'on puisse avoir une réponse un peu groupée. Alors, Monsieur, sur les CSR.

Serge Mokhbi : Sur l'origine des CSR, en fait, il y a deux aspects, il y a bien sûr l'origine géographique. Quand on parle d'émissions de CO₂ et de réduction de CO₂, quand on entend « émissions » ou « diminution », qu'il fallait tenir compte de la production de CO₂ quand on extrait, quand on va chercher le charbon, alors, de la même façon, dans les CSR, les CSR viennent de quelle origine ? Il y a également de la production de CO₂ pour produire ces CSR à l'origine, donc, il faut en tenir compte également dans le bilan. C'est simplement la remarque que je voulais faire.

Renaud Dupuy : On a une question sur l'origine des CSR, et une réflexion sur l'intégration du coût CO₂. Il y a une autre question, oui, Monsieur.

Sébastien Gutierrez : Moi, je voulais savoir comment c'était conditionné, les CSR, est-ce que c'est volatil, est-ce que c'est mis dans des contenants ? Est-ce qu'on ne va pas en retrouver partout dans Dombasle ? Merci.

Renaud Dupuy : Madame.

Marie-Neige Houchard : Éluë à Dombasle et militante Europe Écologie les Verts, puisqu'il faut annoncer la couleur.

Renaud Dupuy : Non, il ne faut pas annoncer la couleur, il faut seulement dire de manière claire...

Marie-Neige Houchard : Alors, moi, je me pose la question de la composition des CSR. Parce qu'en fait, avant, on parlait de déchets ultimes, et dans le langage courant, on a eu vite fait de changer les mots. Les termes, parfois, en les transformant, ne recouvrent pas tout à fait la même chose. Alors est-ce qu'on ne va pas profiter de l'aubaine et de l'appel d'air que va créer votre projet pour glisser dans les CSR des choses très embêtantes qu'on ne peut ni recycler, ni valoriser autrement, et qui provoqueraient peut-être des problèmes quant aux émanations ou je ne sais pas, aux fumées, même si dans un premier temps, on a toujours les garanties qu'on a les bons filtres, qu'on est aux normes ? C'est sûr qu'au départ de tous les projets, c'est toujours merveilleux et c'est toujours comme ça, et puis au bout de quelques années, on s'aperçoit que malheureusement, voilà...

Renaud Dupuy : Merci. Alors, on va répondre parce qu'il y a beaucoup de questions. Il y a tout un volet sur les CSR, leur origine, l'intégration du coût CO₂ de production des CSR, après il y a une question sur la nature des CSR, et une autre question : c'est quelles garanties à terme sur l'épuration ou sur le traitement ou sur la surveillance de l'épuration des fumées. Jérôme, Nicolas.

Nicolas Dugenetay : Je vais laisser Jérôme, vous êtes en train de me confirmer que j'ai bien fait de choisir Veolia, puisque vous avez un paquet de questions vis-à-vis des CSR, par contre, je répondrai sur l'aspect respect des normes, pour compléter ce que Jérôme donnera sur le CSR en général.

Renaud Dupuy : Et engagement dans le temps, parce qu'une question qui est bien sur l'engagement dans le temps, si j'ai compris ce que disait Madame, donc, on y va.

Jérôme Auffret : Sur le coût CO₂ de fabrication du CSR, c'est vrai qu'aujourd'hui, quand on regarde le sujet, on se dit que finalement c'est assez rapidement négligeable en termes de volume, tout simplement parce qu'on fait fonctionner des moteurs électriques, et l'électricité en France est très, très peu carbonée. Donc, c'est vraiment du second ordre sur cette partie-là. J'ai entendu une autre question sur l'origine.

Renaud Dupuy : L'origine, d'où ils viennent.

Jérôme Auffret : Ce que Solvay nous demande, c'est de garantir 350 000 tonnes dans la durée. Comment est-ce qu'on a fait : on a regardé les flux de CSR que nous maîtrisons, ou les flux de déchets valorisables après tri, que nous maîtrisons pour apporter cette garantie. Aujourd'hui, pour répondre à cette demande-là, nous priorisons la région, nous prenons la région Grand Est, bien entendu, et nous priorisons les régions limitrophes. Voilà comment nous répondons là-dessus, région Grand Est et priorisation pour tout ce qui est régions limitrophes. Dernier point que j'ai entendu, composition du CSR. Il y a deux choses là-dedans. Est-ce qu'on ne va pas y mettre des flux qui sont valorisables matière et un autre point sur la partie respect des normes à l'émission. Je parle de tête parce que je n'ai pas forcément tous les chiffres, mais si je reprends le Plan déchets 2016, il a été remis à jour en fin d'année dernière, mais les grandes bases sont là. Il y avait à peu près 23 millions de tonnes de déchets qui étaient stockés. La loi de transition énergétique et de croissance verte disait « -50 % ». Quand on dit -50 %, on dit à peu près -4 millions de tonnes en lien avec une moindre production de déchets ou avec de l'écoconception. C'est extrêmement ambitieux. C'est quelque chose qu'aujourd'hui, on ne constate pas dans ces volumes-là. Deuxième chose, on doit réduire aussi la partie de déchets, on doit augmenter les déchets stockés, on doit augmenter la part de valorisables. Les objectifs là-dessus, c'est de l'ordre de 4 millions de tonnes. Augmenter le tri matière, là, on parle des papiers cartons, et on parle de tout ce qui est papiers

cartons, bois, enfin, tous les flux valorisables que je vous ai expliqué tout à l'heure, mais également la partie biodéchets quand on parle des ordures ménagères. 4 millions de tonnes, c'est encore très ambitieux, et seulement après, on arrive avec le CSR. Donc, plus on va développer ces phases de tri-là, plus on va aller vers le CSR. Vraiment, on est sur des résidus de tri. Est-ce qu'on va mettre des flux qu'on ne devrait pas mettre dedans ? Non, tout à l'heure, je vous expliquais qu'il y avait une partie qui allait encore sur des filières de traitement, exemple, si dans le cas de la benne mobilier, quelqu'un s'est trompé, il met un bout de plâtre, ce bout de plâtre-là, oui, sera encore stocké demain, voilà comment ça a été prévu.

Renaud Dupuy : Il y a une autre question qui était importante tout à l'heure et qui est, comment ça va se présenter, être transporté. Est-ce qu'on ne va pas trouver du CSR partout dans Dombasle.

Jérôme Auffret : Ça va être transporté... c'est dommage, je suis en train de réaliser qu'on n'a pas la photo, ce sont des bennes à fond mouvant, donc, ce sont des grandes bennes, des bennes qui font 100 mètres cubes avec des fonds mouvants alternatifs juste pour aider au déchargement, mais bien entendu, ce sont des bennes qui sont fermées et il n'y a aucun risque d'émanation de flux de CSR sur la route ou dans Dombasle, même sur la route économique de Solvay. Sur la partie respect des normes...

Renaud Dupuy : Respect des normes et engagements de long terme, tel que le demandait Madame.

Jérôme Auffret : Nicolas me dit que je n'ai pas été tout à fait assez loin puisque j'ai expliqué comment ils allaient venir en camion, donc, après, on va stocker ces CSR-là sur le site de Dombasle Énergie. Pour brûler les CSR, on a besoin d'air, alors, plutôt que d'aspirer de l'air extérieur directement, on va aspirer cet air au-dessus de la zone de stockage des CSR de manière à éviter tout rejet vers l'extérieur. Ça, c'est quelque chose qui est anticipé, on met donc en dépression le bâtiment, on aspire et on va brûler cet air-là en ère primaire dans la partie combustion.

Renaud Dupuy : Engagements de long terme.

Nicolas Dugenetay : Je vais essayer de répondre à la question, c'est une question que j'aime beaucoup, qui pour moi peut se traduire aussi par comment l'industriel et comment Solvay est responsable par rapport à ce qu'il produit et comment il le produit. Pour répondre à comment est-ce qu'on va respecter ce qui est indiqué là, pour moi, il y a trois axes. Il y a un axe classique que je vais donner, ce n'est pas forcément celui qui m'intéresse le plus si on est un industriel responsable. Le premier, c'est comment on conduit nos installations. Aujourd'hui, nos installations ont évidemment tous les paramètres avec un monitoring continu de ce qui se produit, pour faire quoi, tout simplement pour les contrôler et les gérer le mieux possible et optimiser leur fonctionnement, respecter ce sur quoi on s'est engagé et évidemment, avoir le coût le plus intéressant en termes de coût de production. Ça, c'est un premier aspect. Il y a énormément de défis dans les gros groupes pour faire en sorte que les consommations spécifiques, c'est-à-dire, combien je vais utiliser de CSR, combien je vais avoir d'éléments non brûlés, etc. Tout ce qui n'est pas brûlé, évidemment, coûte de l'argent, donc, tout ça est contrôlé en permanence dans nos installations. Le second aspect, c'est évidemment pour rassurer la collectivité. L'État, qui est présent ce soir, a aussi un rôle de contrôle et de s'assurer que ce qu'on fait, ce qu'on contrôle est respecté. Ça, c'est le deuxième axe. On connaît tous et on en est tous conscients, quand on a un arrêté préfectoral, le non-respect de l'arrêté préfectoral engendre des conséquences dans la gestion d'une société. Et le troisième axe, c'est l'initiative qu'on a discutée avec certains d'entre vous, on a demandé à une association indépendante, reconnue par l'État, qui s'appelle ATMO, qui est présente ici ce soir, de faire un petit travail avec nous de mesure de l'air émis autour de notre industrie, et puis dans les prochaines années, de continuer à faire ce monitoring de l'air pour s'assurer que ce sur quoi on est en train de s'engager, ce sur quoi on est en train de passer du temps ensemble pour échanger, va être respecté. C'est une volonté politique de ma part de s'engager sur cette voie-là, donc, ATMO participera aussi à une forme de monitoring par rapport à ce sujet-là. J'ai répondu ?

Renaud Dupuy : Il y a déjà un certain nombre d'autres questions, donc, il y avait Madame qui a levé la main, le micro arrive. Il y a Madame, il y a Monsieur, et j'avais une autre personne, oui, Monsieur qui était devant, là-bas.

Josiane Harry : Je suis nouvelle habitante sur Dombasle, et comme je suis commerçante, j'ai beaucoup de questions de pas mal de personnes qui viennent au magasin, donc, j'aurais quand même une question : on a parlé des contrôles, vous avez répondu en partie à ma question, par contre, quand on fait des contrôles, il y a des normes ISO ou autres. Une question pour aller jusqu'au bout de la démarche : qui va payer les contrôles, j'imagine que c'est Solvay et Veolia, par contre, quand on paye des contrôles, ça serait bien qu'il y ait un organisme extérieur habilité et assermenté qui puisse valider vos propres contrôles ou les contrôles que vous payez. Ça, c'est ma première question.

Renaud Dupuy : Suggestion. Proposition.

Josiane Harry : Voilà. Après, j'y vais dans la foulée.

Renaud Dupuy : Allez-y, continuez, Madame.

Josiane Harry : Alors, déchets industriels, c'est tout et un peu n'importe quoi, ça peut être même s'ils ne sont pas reconnus comme déchets dangereux, il peut y avoir des déchets quand même pas forcément extrêmement propres, médicamenteux, des déchets d'hôpitaux, etc., c'est-à-dire, tout ce qu'on ne brûle pas ailleurs. Est-ce que ça risque de venir dans vos déchets ? Et puis ma petite réflexion, c'est que le timing est quand même extrêmement court, donc, on a un peu la sensation d'avoir le couteau sous la gorge et que le projet est quand même extrêmement bien avancé. Voilà, je crois que j'ai fait le tour. Merci.

Renaud Dupuy : Alors, on va répondre aux trois questions. Est-ce qu'il y a un organisme indépendant qui vérifierait les gens que Solvay paye pour vérifier les normes, c'est la première question. Deuxième question, qu'est-ce qu'il y a dans les déchets, est-ce qu'il n'y a pas des choses qui seraient... vous avez parlé de déchets hospitaliers, tout ça, mais je laisserai Jérôme répondre, et est-ce qu'on a le couteau sous la gorge ? Est-ce qu'il faut décider ? Nicolas sur la première question, peut-être, sur l'indépendance du contrôle, ce qui est quand même une question essentielle.

Nicolas Dugenetay : Trois questions en même temps, je vais en répondre sur deux, et puis je vais laisser Jérôme expliquer sur la partie CSR. Mesure et intégrité des mesures : comme je l'ai dit tout à l'heure, effectivement, vous avez raison, j'ai répondu partiellement à la question, donc, je vais reprendre quelques éléments. Aujourd'hui, pour contrôler nos installations en continu, tous les éléments qui permettent de contrôler sont certifiés et sont à leur tour contrôlés par des organismes et des entreprises extérieures qui sont habilités à faire ces contrôles-là. Ce n'est évidemment pas Dombasle Énergie, on peut parler de Solvay ou Veolia, qui vont réaliser ces contrôles-là puisqu'ils n'ont pas les compétences pour pouvoir gérer correctement ces appareils. Ça, c'est un premier élément. Le deuxième élément de réponse, c'est évidemment les autorités. Aujourd'hui, l'autorité a un rôle de contrôle, on va parler de police en général, de s'assurer que ce qui est fait par l'industriel qui s'appuie sur des experts est fait correctement. Voilà quelques informations pour vous rassurer par rapport à tout ça. Evidemment, les entreprises qu'on utilise pour contrôler de façon préventive nos organes de contrôle sont à leur tour habilitées et contrôlées au niveau français par les organisations pour s'assurer qu'elles aient de justes compétences et de justes capacités pour le faire.

Renaud Dupuy : Alors, je pense que la deuxième question est pour Jérôme : est-ce qu'il n'y a pas des déchets « pas très propres » qui pourraient se glisser là-dedans ? On a parlé de déchets médicamenteux, de ce genre de choses, c'est un peu la certitude que ce sont les bons déchets qui iront au bon endroit.

Jérôme Auffret : Encore une fois, on est bien sur du déchet non dangereux, les déchets médicamenteux, c'est ce qu'on appelle des DASRI, sont traités dans des installations spécifiques, et sont interdits sur ce type de flux-là, c'est strictement interdit. On est bien sur des... imaginez des refus de tri, je vous dis, ce que j'ai pu vous montrer, les échantillons vous pouvez voir, ces choses, on est vraiment sur des flux issus de tout petits bouts de papier carton, des bouts de textile, des films multicouches, voilà, c'est exactement ça qu'on va recevoir, ce n'est absolument pas des médicaments ou ce type de déchets.

Renaud Dupuy : Alors, la dernière question, c'est sur... est-ce qu'on n'est pas pris dans le temps ? Je crois qu'il faut réexpliquer, on est peut-être allé un peu vite sur le planning, et la concertation préalable, elle vient avant,

mais après, elle va servir à nourrir un dossier de demande d'autorisation, après, il y aura une enquête publique, donc, il y a encore un chemin avant qu'on avance.

Nicolas Dugenetay : Je vais répondre à cette notion de calendrier. Il y a une chose particulière dans ce qu'on est en train de faire ce soir ensemble, on est en train d'ajouter une autre phase qui est assez significative en termes de temps puisqu'on est au mois de janvier, on parle d'une enquête publique qui sera plutôt sur le mois de juillet et août, donc, ce qui sera un deuxième moment d'échanges, et là, celui-là, officiel. Pourquoi aujourd'hui, le problème timing pour moi, par rapport à ce qu'on fait ce soir n'est pas si important que ça. Il n'est pas important parce qu'on va avoir ensemble 15 jours, et plus si nécessaire, mais aujourd'hui, on a défini 15 jours pour pouvoir discuter ce sujet-là, et de répondre à toutes les questions et tous les doutes que vous avez pour être capables de présenter un projet qui aura les réponses à ces questions-là. Donc, pour moi, aujourd'hui, le terme « timing » en termes de réalisations, oui, il est important, mais on s'est donné, on a voulu se donner entre Veolia, Solvay et les autorités ce temps de 6 mois pour pouvoir échanger et déposer rapidement, mais dans quelques mois, un dossier. C'est complètement notre volonté, et derrière, on aura encore dans 6 mois l'occasion d'en discuter autour d'une enquête publique, donc, très probablement, on se retrouvera de nouveau ici pour traiter ce sujet-là.

Renaud Dupuy : On va prendre les autres questions. Il y avait Monsieur, voilà, dans l'ordre, Monsieur qui était au bout de l'allée, là-bas, et après, on reviendra vers vous. Allez-y.

Philippe Belleville : Elu à Dombasle. Comparé au projet CSR, que seraient advenues les composantes de ce que vous fournirez ? Pour avoir un élément de comparaison entre ce que les émissions de la gestion, donc, par l'usine, et puis s'il n'y avait pas eu ce projet-là, les déchets qui sont produits, comment auraient-ils été traités ?

Jérôme Auffret : Je vais essayer d'y répondre assez rapidement. Aujourd'hui, les flux, c'est ce qu'on voit, ces flux de refus sont très, très majoritairement stockés en France, c'est-à-dire, ce qu'on appelait anciennement... alors, la communication va me dire si c'est très mal, mais les anciennes décharges et les centres de stockage de déchets non dangereux. Ça serait stocké comme ça, et c'est justement pour donner un avenir à ces flux, une partie de ces flux-là, on ne pourra pas en prendre la totalité, mais en tous les cas, les flux qui sont combustibles là-dedans, on souhaite les récupérer et on souhaite en faire du CSR.

Renaud Dupuy : Monsieur, et après Monsieur Mokhbi, Monsieur ici, et après Monsieur là-bas. Le micro arrive.

Marc Moitrier : Je voulais savoir en tant qu'habitant, on a connu le charbon, toutes les nuisances que ça pouvait générer, même si ça respectait les règles, demain, vous nous présentez un projet vertueux qui valorise des déchets, quelles sont les contraintes pour les habitants et les risques, tant dans l'environnement qu'en matière d'odeurs et de rejet ?

Renaud Dupuy : Nicolas.

Nicolas Dugenetay : Je vais répondre en termes de risques. Les risques, on les a partagés avec vous en termes d'émissions, par rapport à ce qu'on sait faire aujourd'hui dans l'industrie. Vous avez vu l'évolution par rapport au charbon, donc, j'ai répondu à la première partie. En termes d'odeurs, évidemment, c'est une autre question qu'on peut se poser, est-ce que le CSR sent, est-ce que ça va avoir une odeur comme les organiques, etc. La réponse, je vais vous la donner de façon simple : il y a quelques éléments de CSR qui circulent aujourd'hui dans la salle, le CSR, en plus de ça, donc, les experts diraient qu'il n'y a pas forcément... il n'y a pas d'odeurs, mais si on avait un doute par rapport à ce sujet-là, on a décidé de faire une installation sous vide pour faire en sorte que s'il y avait un risque, en dépression, l'air est brûlé dans le cadre des chaudières, traité dans le cadre des fumées, voilà ce que je peux vous répondre en termes de risques qu'on peut imaginer aujourd'hui par rapport à un projet de ce genre-là. Le troisième élément que je pourrais ajouter, et après, je vais laisser Jérôme conclure, évidemment, quand on fait un projet de ce genre-là, on travaille y compris avec les plus grands experts et les autorités et les normes européennes, donc, on appelle ça en général le BREF, qui définissent par rapport à l'expérience qu'on peut avoir au niveau dans ce cas-là européen, quels sont les risques et comment y répondre. Donc, là, on a fait une synthèse relativement simple à travers les VLE, et notamment les émissions, sur le reste, je vous ai expliqué de façon simple que c'est une usine zéro rejet, plus de consommation d'eau, pas de rejet vers l'extérieur, donc, si on reprend mon image simple de la petite boîte, il rentre du CSR, il me sort de la

vapeur de l'énergie électrique, on sait ce que c'est. Les fumées, on en a discuté, les odeurs, on en a parlé, on est sous vide, voilà ce que je peux vous donner comme information par rapport aux risques des riverains.

Renaud Dupuy : Merci. Jérôme ?

Jérôme Auffret : Je fais juste un complément très rapide sur la partie odeurs. Le CSR, c'est bien un Combustible Solide de Récupération. Ça veut dire qu'il faudrait qu'il ait un certain pouvoir énergétique. Sont exclus des CSR les déchets fermentescibles, et donc, ceux qui sentent mauvais, au-delà de toutes les précautions qu'on peut prendre autrement, ils sont exclus.

Renaud Dupuy : Monsieur Mokhbi.

Serge Mokhbi : Merci. Je souhaite rester encore dans l'aspect transport, parce que je voudrais purger le sujet, à mon niveau. Il est vrai qu'on a des outils à notre disposition, et en termes d'économie comme de technique, un outil qu'on peut comparer à une jumelle, alors, la jumelle, on la prend soit avec les grandes lentilles, soient avec les petites lentilles, et on a une vision assez large ou une vision rapprochée, et vous nous demandez ce soir de l'utiliser, en fait, de mettre les grandes lentilles devant les yeux pour regarder le projet et uniquement le projet, et éventuellement y amener des améliorations, mais on peut également utiliser les jumelles comme normalement pour avoir une vision un peu plus large. Là, je vais continuer à l'utiliser comme vous souhaitez qu'on le fasse pour reparler du transport. Le transport va se faire via la A33, on va arriver au niveau de Dombasle, on sort de la A33 par la bretelle et on est sur le territoire de Rosières, on passe sous le pont de l'autoroute, et ensuite, on peut revenir vers la voie économique. Concernant ce trajet, on aura à traverser le pont de la RD116 qui traverse la Meurthe, et je vais là forcément impliquer une personne à son corps défendant qui, le 25 novembre 2019, en Conseil Départemental, a interpellé le Président pour lui demander quand enfin allait être réalisé ou rénové le pont qui enjambe la Meurthe. Est-ce que vous avez intégré les délais de déconstruction et de reconstruction de ce pont dans l'approvisionnement, dans la séquence approvisionnement en CSR ? Également, une autre remarque, on parle de 60 à 70 camions par jour. L'évacuation des mâchefers, c'est 7 camions par jour, les cendres, c'est 1 à 2 camions par jour, les résidus d'épuration de fumées, c'est 2 camions par jour, alors, ceux-là se font... les résidus d'évacuation, c'est soit par la A33, soit vers la ZA Clemenceau qui est une zone quand même urbaine pour aller chez anciennement Resolest ? qui a peut-être changé de nom. Donc, on arrive en fait à 70, à 80 camions par jour. Ces camions, quand ils ont livré, en particulier ceux qui amènent les CSR, ils passent dans la chaudière où ils repartent ? Parce que pour les personnes qui habitent à proximité des voies de transport, il va y avoir 70 camions qui vont arriver et 70 camions qui vont repartir, donc, en termes de nuisances sonores, c'est quand même important, ces mêmes personnes se plaignent déjà aujourd'hui, et là, bien sûr, ça n'est pas de votre force, ce n'est pas de votre ressort, se plaignent déjà de nuisances liées au fonctionnement de la station d'épuration, elles auront en plus des nuisances sonores liées aux circulations d'un double flux, trajet aller et retour pour les camions, donc, est-ce que ça a été anticipé, est-ce que, comme c'est une ICPE, une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, est-ce que l'étude de dangers a été menée jusqu'à son terme, en termes de nuisances sonores également ?

Renaud Dupuy : Merci. Comme il y a des questions très précises sur les travaux du pont, il y a peut-être une réponse à faire, et est-ce que l'étude des dangers a été conduite ?

Jérôme Auffret : L'étude de dangers en tant que telle, elle va se faire dans le cadre du DDAE, on est vraiment en phase de concertation. Il y a peut-être une coquille dans le dossier, on parle bien de 60 à 70 camions au global, donc, c'est peut-être mal présenté, il y a peut-être une erreur là-dessus, mais on est bien à 60 - 70 camions qui viennent et qui repartent.

Renaud Dupuy : Oui, d'accord. Sur le pont ?

Nicolas Dugenetay : Sur la question associée au pont, les travaux seront réalisés avant le démarrage de l'installation.

Renaud Dupuy : Merci. Il y avait Monsieur le Maire de Varangéville qui souhaitait peut-être amener une précision.

René Bourgeois : Merci. René Bourgeois, Maire de Varangéville, juste une question sur l'implantation du site. Je l'avais signalé à Monsieur le Directeur puisqu'on s'était rencontrés en amont, il y a quelque temps, connaissant les situations minières et les difficultés qui en résultent au niveau de l'urbanisme sur Varangéville, puisque le site, je crois qu'il y aura une partie sur le territoire, si effectivement, on est au-dessus de ces zones minières, dans quel cas, les contraintes qui sont appliquées aux habitants pourraient, je ne sais pas, il faut voir avec la Préfecture, être appliquées à l'industriel, mais, il faudrait qu'on voie exactement comment ça se situe.

Nicolas Dugenetay : Il y a deux aspects. Le premier aspect, c'est de répondre, est-ce qu'une partie de l'installation est sur Varangéville, la réponse est oui, une partie de l'installation. Par rapport à ce que vous êtes en train de dire, et notamment le respect des normes de construction par rapport aux risques associés à l'élément de Varangéville que vous disiez, oui, nous sommes en train d'étudier, nous déposerons le dossier en respectant sur la totalité de l'installation les normes associées à Varangéville. Quand on s'était rencontrés, on avait discuté, on a intégré cet aspect-là dans le calcul, donc, ça change un peu les données de construction, mais ce n'est pas un problème technique ni technologique.

Renaud Dupuy : Monsieur.

Michel Marquez : Bonsoir. Michel Marquez, Responsable Accompagnement des territoires au sein d'ATMO Grand Est. ATMO Grand Est, c'est la structure qu'a évoqué tout à l'heure Monsieur Dugenetay.

Renaud Dupuy : Juste pour ceux qui ne le savent pas, c'est quoi, ATMO ?

Michel Marquez : C'est l'objet de mon intervention. ATMO Grand Est, c'est l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air pour le Grand Est. C'est une association agréée par le Ministère la Transition Écologique et Solidaire. Dans nos missions, on a la surveillance au quotidien et en continu de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire, avec un ensemble d'équipements, environ 80 stations de mesure en continu, mais aussi des équipements qui nous permettent de faire de la modélisation de l'état de la qualité de l'air, de la pollution atmosphérique sur l'ensemble du territoire, et qui nous permettent notamment de déclencher les procédures d'information, recommandations et procédures d'alerte, puisqu'on a délégué des Préfectures sur l'ensemble du Grand Est. Grand Est, c'est environ 80 personnes basées sur 4 sites : Nancy, Strasbourg, Reims et Metz. Effectivement, nous nous sommes déjà en échange avec Solvay sur ce projet-là pour envisager notamment, comme ça a été évoqué tout à l'heure, la mise en place de ce qu'on peut appeler une étude « point zéro », préalable à la mise en place de ce nouveau projet. Je voudrais réagir aussi par rapport à la question des odeurs qui a été évoquée tout à l'heure. ATMO Grand Est a déployé aussi une application qu'on appelle ODO, qui est mise en place actuellement sur Reims, et pour laquelle on est en échange sur la plateforme pétrochimique, enfin, sur le secteur de Carling, et qui permet notamment aux habitants de pouvoir signaler des odeurs. C'est un dispositif qu'on pourrait tout à fait envisager dans ce cadre-là. Juste pour vous préciser qu'ATMO Grand Est est à disposition et mettra en place tous les moyens dont nous disposons pour accompagner ce projet, et aussi les populations et les territoires.

Renaud Dupuy : Merci. On continue.

David Delmarre : Bonsoir. On parle beaucoup d'économie circulaire. D'après ce que j'ai compris, le partenariat est sur 20 ans entre les deux sociétés. Si jamais, dans les prochaines années, il y a une baisse drastique en termes de baisse des déchets, comment ferait-on pour alimenter ce projet sur 20 ans ? Est-ce que vous allez chercher les déchets encore plus loin, et quelle sera donc l'empreinte carbone si vous allez dans les régions lointaines, voire à l'étranger ? Est-ce que ce ne serait pas non plus une mise en concurrence avec... je crois qu'il y a un incinérateur aussi, pas très loin, qui est géré aussi par Veolia, donc, est-ce que ce ne serait pas non plus déshabiller Pierre pour habiller Jacques ? Merci.

Renaud Dupuy : Alors, je pense que c'est encore Jérôme. La question, c'est, si les déchets baissent, en restera-t-il suffisamment pour faire du CSR et alimenter, et est-ce qu'on ne risque pas de faire de la concurrence à d'autres outils, type l'incinérateur que vous exploitez pas très loin.

Jérôme Auffret : Si on regarde les volumes de déchets, les évolutions de volume de déchets, sur 10 ans, les ordures ménagères ont baissé, je crois, de 0,3 %. Il y a des variations d'une année sur l'autre, des bascules de l'un à l'autre, mais globalement, l'évolution n'est pas aussi significative que celle que l'on peut imaginer. Là, on est vraiment parti dans une volonté de prendre les déchets, d'augmenter la valorisation matière, et donc, d'avoir un refus de tri qu'on pourra mettre en CSR. Si on regarde les volumes que ça engendre, je vous ai dit qu'on ciblait aujourd'hui prioritairement la région Grand Est et les régions limitrophes. Si on regarde les déchets actuellement enfouis, et les déchets à l'horizon 2025, l'ambition de ces plans de gestion des déchets sur ces régions, c'est une réduction de plus de 4 millions de tonnes, ce n'est même pas 10 %, donc le site de Solvay représenterait 10 % de cette diminution-là. On est vraiment dans des ordres de grandeur qui sont très importants. Un autre chiffre : quand on parle de déchets industriels et qu'on parle de déchets industriels non dangereux, sur les 10 dernières années, on est passé d'à peu près 60 millions de tonnes à 70 millions de tonnes de déchets produits à partir des industries. Evidemment, il y a une fraction de ces déchets-là qui va en valorisation matière, mais on n'est pas aujourd'hui dans une diminution drastique des tonnages de déchets, donc, non, on ne pense pas être en manque demain. Même si tous les plans atteignaient leurs objectifs à l'horizon 2025, il y aura encore plus de 11 millions de tonnes de déchets stockés en France, donc, si on s'investit là-dedans et si on prend cet engagement vis-à-vis de Solvay, c'est parce qu'on pense qu'aujourd'hui c'est quelque chose qui est réaliste.

Renaud Dupuy : Monsieur.

Thierry Freismuth : Bonsoir, je suis habitant de Dombasle. Vous parlez de nuisances, la pollution sonore, comment pensez-vous la gérer au sein de l'unité en marche, en fonctionnement normal, en marche accidentelle ? Parce qu'il va y avoir des chaudières, il va y avoir de la vapeur, donc, on sait que ça fait des chasses avec du bruit assez important, et est-ce qu'il ne serait pas intéressant de faire un point zéro avant le début de cette installation pour pouvoir comparer et suivre dans le futur les contraintes sonores ?

Renaud Dupuy : Merci.

Nicolas Dugenetay : C'est une bonne question. Effectivement, en relisant mes notes, je me suis rendu compte que j'avais oublié de parler des nuisances sonores, donc, je vais y répondre, et merci de la question. Évidemment, vous avez vu dans le cadre du projet et du premier dessin en 3D que Jérôme vous a présenté, des protections autour de l'installation. Ces protections ont aussi un rôle sonore. Comme dans toute installation de ce genre-là, dans les contrats qu'on fait vis-à-vis de nos fournisseurs, on met des obligations de décibels à une certaine distance. Je ne vais pas rentrer dans les normes qu'on applique, mais il y a des obligations de bruit à une distance définie qui doivent être respectées, donc, évidemment, on va prévoir des installations qui enlèvent le bruit, et on va faire des tests de performance vis-à-vis de nos fournisseurs qui créeront cette installation pour s'assurer qu'ils respectent les cahiers des charges qui ont été définis.

Renaud Dupuy : Monsieur.

Sébastien Plaid : Oui, bonsoir. Excusez-moi, allez-y.

Nicolas Dugenetay : Attendez, pardon, peut-être juste un complément là-dessus sur la partie sonore. Encore une fois, on est en phase de concertation, on va passer en phase de DDAE, demande d'autorisation d'exploiter. Evidemment, il y aura un point zéro qui est prévu dans cette démarche-là. Excusez-moi, je vous ai coupé, mais je voulais juste préciser ce point-là, et après, on aura un élément de comparaison.

Sébastien Plaid : Pas de soucis. Je suis élu à Varangéville, et je suis membre du bureau des commerçants Portois et Varangévillois, et c'est à ce titre que j'ai une question. Tout d'abord, on est très heureux que vous permettiez à votre personnel de fréquenter nos commerces, et on compte bien que ça le soit encore dans les 25 prochaines années. Mon inquiétude, ce n'est pas que ça se fasse, c'est que ça ne se fasse pas. C'est pourquoi je me permets de savoir exactement où vous en êtes et si on a bon espoir, entre guillemets, que ça sorte, et ce

que vous attendez de l'État, et c'est-à-dire, des contribuables que nous sommes, parce que je présume que sur un projet comme ça, vous allez aller solliciter différentes aides. Merci de votre réponse.

Nicolas Dugenetay : Evidemment, la question, est-ce que ça va se faire, ça ne va pas se faire, ce que je peux vous dire aujourd'hui. On a décidé de faire une concertation, on est dans une phase qu'on appelle « comme si ». On est en train d'engager énormément d'argent pour faire comme si on avait le feu vert au projet. On l'étudie, on fait des appels d'offres, on fait des cahiers des charges, on engage des sommes astronomiques pour travailler sur ce projet-là. Pourquoi ? Parce qu'on pense qu'entre tous les acteurs que nous sommes ce soir, les citoyens, les autorités, les pouvoirs publics, les investisseurs, les fournisseurs, on espère trouver un accord pour faire en sorte que le projet se fasse. Évidemment, je vais parler d'un point de vue plus global, le business de la SODA ASH, au jour d'aujourd'hui, a une volonté d'expansion. Le groupe Solvay a investi dans le monde en fonction du business et des marchés disponibles, pour augmenter sa croissance, et veut le faire à travers un programme de transition énergétique. Aujourd'hui, le projet de Dombasle Énergie fait partie très clairement d'un des objectifs sur l'année 2020. Évidemment, comme tout projet, il faut avoir l'ensemble des éléments pour voir s'il est viable ou pas viable. Aujourd'hui, on investit de l'argent pour avoir une vision à 360 degrés et faire en sorte que nos investisseurs soient aussi intéressés par ce projet-là. Je suis arrivé l'été de l'année dernière, après une expérience de ce type-là dans un autre pays. On est dans une phase où évidemment, chaque jour le projet avance. Aujourd'hui, je viens vous en parler parce qu'il y a d'un point de vue politique, économique et business, une volonté d'avancer sur le projet. Est-ce que je suis confiant aujourd'hui, je ne sais pas répondre à cette question-là. En tout cas, je peux vous dire qu'il y a une énergie significative pour trouver une solution et faire que ce projet se fasse.

Renaud Dupuy : Merci. Oui, alors, le volet financier, est-ce qu'on attend de l'argent des contribuables, et donc, de l'État ?

Nicolas Dugenetay : Quelle est la question sur le volet financier ?

Sébastien Plaid : Est-ce que vous attendez des contribuables une participation, est-ce que vous attendez des aides, à la fois de la Région, de l'État ?

Nicolas Dugenetay : La réponse est oui, sous des formes différentes qui peuvent être des subventions, qui peuvent être ce qu'on appelle aussi des certificats d'économie d'énergie. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, il y a une volonté politique d'optimiser les émissions. Je pourrais vous donner un exemple. Vous avez entendu parler de l'isolation à la maison à 1 €, voilà, c'est un principe aussi d'économie d'énergie qui se base sur les C2E, donc, oui, il y a une discussion en cours avec les autorités, avec les pouvoirs publics pour obtenir un accord, y compris sur ces subventions-là.

Renaud Dupuy : On va prendre quelques questions.

Une participante : Oui, moi, j'ai une petite question très simple, c'est au niveau de la sécurité : il y a quand même beaucoup d'habitations qui sont très proches du site Solvay, donc, si effectivement les déchets sont bien composés de petits morceaux de papier carton, des petits morceaux de bois, pour moi, c'est inflammable. Ce n'est pas considéré peut-être dans des produits dangereux, on ne va pas faire une usine classée SEVESO, je m'en doute bien, par contre, qu'est-ce que vous allez faire au niveau de la sécurité, parce que si je calcule bien, 60 camions par jour, soit 60 mètres cubes, ça fait 3 600 mètres cubes par jour, x 4 jours de stockage, ça fait 14 400 mètres cubes de stockage. Voilà, merci.

Jérôme Auffret : Ce ne sont pas des produits qui s'auto-enflamment. On a un retour d'expérience là-dessus sur la France, d'ailleurs, pas très loin d'ici, ça date de depuis 2008, à Ludres. Depuis, on a fait d'autres centres en France. Sur le CSR produit, on n'a pas de soucis réellement de départ de feu. On n'a pas de souci là-dessus, donc, sur la partie transport et l'auto-inflammable, on ne le craint pas. Par contre, effectivement, on prend des précautions dans le stockage avant la combustion dans le four. On a des systèmes d'auto-extraction et des canons pour pouvoir éteindre si jamais on a un départ d'incendie. Aujourd'hui, ce ne sont pas des choses que l'on constate sur ce type de flux-là, ou en tous les cas, ce n'est pas quelque chose qui est très fréquent. De

toute façon, les protections seront prises sur le risque incendie en amont et sur le stockage avant la combustion dans le four.

Renaud Dupuy : Merci.

Nicolas Dugenetay : Pardon. Je vais compléter en vous donnant un autre axe à cette question. La première personne qui a un intérêt à ce que ça ne brûle pas, c'est évidemment l'industriel, c'est évidemment moi, parce que si ça brûle, on arrête. Qu'est-ce qu'on fait en tant qu'industriel ? Évidemment, on cherche les meilleures solutions, et on s'appuie d'assureurs. Pourquoi ? Parce que si une installation de ce genre-là brûle, on a des assurances, et les assureurs vont d'une façon ou d'une autre rembourser ce qui va se produire. Évidemment, c'est ce qu'on ne veut pas. Qu'est-ce qu'a Solvay de particulier ? Solvay, en son intérieur, a une société qui travaille pour nous, en niveau de consultant pour le groupe, qui s'appelle FM Global, qui est un assureur qui crée des normes, et notamment normes anti-incendie, et qui participe à des projets. Donc, c'est un organisme extérieur qui participe à ces projets, qui a créé des normes, et qui nous impose des standards pour faire en sorte que ça ne brûle pas. Ces mêmes sociétés, derrière, nous assurent pour le risque dont vous êtes en train de parler. Pour moi, ce qui est important de retenir, c'est, évidemment, on n'a aucun intérêt à avoir une installation qui brûle, et pour faire ça, on s'appuie comme d'habitude sur des experts. Dans ce cadre-là, Solvay est un petit peu plus en avance que d'autres groupes puisqu'il utilise un gros groupe qui s'appelle FM Global qui sont des experts dans le monde des incendies.

Renaud Dupuy : On va prendre, s'il y a 2 ou 3 autres questions pour terminer. Monsieur, là, et Monsieur. Allez-y, votre question.

Un participant : Merci. Je voudrais profiter de la présence d'un représentant de ATMO, si j'ai bien compris, dans la salle, pour me faire confirmer un chiffre que j'ai lu dernièrement dans la presse, et ça concerne des émissions sur Nancy, en particulier des émissions de dioxyde d'azote, qui sont prévues sur Dombasle à 80 microgrammes par mètre cube, et qui sont sur Nancy prévues à moins de 40. Est-ce que ça ne va pas inciter les Dombaslois à aller habiter Nancy ?

Renaud Dupuy : Est-ce que vous avez cet élément ? Prévu sur Nancy, sur quelle installation ? C'est dans la rue ? Est-ce que vous avez des éléments de réponse là-dessus ? Alors, a priori, ATMO n'a pas de réponse là-dessus, mais on garde votre question, et on amènera une réponse. Par contre, une précision, allez-y.

Michel Marquez : Pas d'éléments de réponse particuliers, juste une précision dans les chiffres que monsieur a indiqués : on a deux unités différentes, des normes au mètre cube d'un côté qui sont plutôt des éléments fournis, dits à l'émission quand on est en milieu industriel, et une valeur de référence de 40 microgrammes par mètre cube qui est plutôt une valeur limite de gestion d'exposition des populations, donc, il ne faut pas mélanger deux types de mesures.

Renaud Dupuy : Merci. On va prendre la dernière intervention de la part de monsieur.

Un participant : Merci. J'avais une question concernant tout ce qui concerne le charbon aujourd'hui. J'ai lu avec plaisir que ça allait être démantelé, que vous partiez pour tout démanteler, est-ce que ça rentre dans le chiffre que vous avez effectué, et si c'est démantelé, sous combien de temps après les travaux, après l'installation des CSR, ça sera démantelé ?

Nicolas Dugenetay : Je vais répondre avec deux calendriers différents. Premier calendrier : qu'est-ce qui va se produire très rapidement, à partir du moment de l'installation va être produite, donc, le temps qu'elle monte en puissance, puissance de vapeur et énergie électrique ? Vous ne les verrez plus les tas de charbon, on ne va pas stocker du charbon pour le plaisir de les avoir là, donc, ça va être très rapide. Dans le projet à 360 degrés, il est prévu dans les années suivantes, on parle vraiment un court terme, de démolir les deux GNSP. On démolit les chaudières, par contre, la structure et le bardage que vous voyez sur la route restera présent. On s'est donné un objectif de 1 à 2 ans pour démolir les chaudières.

Renaud Dupuy : Une question qui concerne le projet et directement en lien avec ce qu'on vient de dire. Allez-y.

Serge Mokhbi : Mais bien sûr, d'ailleurs, ce soir, je ne suis venu poser que des questions concernant le projet. Et pour que le débat ne soit pas biaisé, et que ces consultations puissent produire tous ses effets, j'aurais aimé que la population soit également informée d'un document préalable à l'engagement de Solvay de Veolia sur ce projet, donc, vous voyez que ça concerne le projet. Ce document s'appelle une lettre de consentement, entre la municipalité de Dombasle, et puis Solvay et Veolia, alors, je regrette simplement que ce document n'apparaisse pas publiquement. Il a été présenté en Conseil Municipal, donc, c'est devenu un document public, et je laisse le soin à l'autorité qui gère ce genre de documents de le mettre à disposition du public, pour que les Dombaslois puissent se faire véritablement une idée de ce que représente ce projet. Merci.

Renaud Dupuy : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur.

Nicolas Dugenetay : Je suis désolé, je n'ai pas forcément bien compris de quel document parle-t-on.

Serge Mokhbi : Vous n'avez pas compris de quel document je voulais parler ?

Nicolas Dugenetay : Non, non, exactement, c'est ça.

Serge Mokhbi : Alors, c'est un document qui s'appelle « Lettre de consentement entre la commune de Dombasle-sur-Meurthe et la société Solvay Opérations France relative à la marque Dombasle Énergie ». J'aurais souhaité que tous les habitants soient informés des termes de cette lettre de consentement, et ce que ça implique.

Nicolas Dugenetay : Donc, la question est associée au nom de la société qui a été demandée à la Mairie de Dombasle, c'est ça, Dombasle Énergie.

Renaud Dupuy : Peut-être que Monsieur le Maire veut amener un élément complémentaire.

David Fischer : Oui, très rapidement, effectivement, dans les échanges qu'on a eus avec le directeur du site Solvay de Dombasle, on a eu une demande, alors, au départ, le nom, je ne trahis pas de secret, s'appelait SolVeo, donc, Solvay - Veolia, vous l'aurez vite compris. Effectivement, Solvay a sollicité la ville de Dombasle pour pouvoir utiliser le nom que vous voyez en bas de l'image, Dombasle Énergie. Un vote a eu lieu lors du dernier Conseil Municipal, - donc, c'est la lettre de consentement que vous évoquiez, Monsieur Mokhbi, et comme vous êtes vous-même Conseiller Municipal, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette lettre de consentement.

Renaud Dupuy : Donc, il s'agit bien d'un document sur le nom du projet. J'avais dit que je prenais 2 ou 3 questions, alors, on y va.

Valérie Géhin : Merci. Habitante de Dombasle. C'est plutôt une remarque : en fait, je comprends qu'on s'interroge sur les risques environnementaux, les risques sécuritaires de ce projet, bien sûr, c'est très important parce que ça nous concerne tous, mais je remercie monsieur pour son intervention aussi de dire que c'est un projet auquel on doit s'attacher quand on est habitant de Dombasle, parce qu'on sait qu'une usine telle que la vôtre fait vivre une ville comme la nôtre. Même si aujourd'hui, il n'y a plus l'impôt direct qui nous était versé à la Ville, cependant, on est tous attachés à ce que l'usine fonctionne, même si en elle-même, ce n'est pas la plus belle des choses qu'il y a à l'intérieur de Dombasle. Je ne dis pas que c'est une nuisance visible, mais on s'y est fait parce que ça fait partie de la ville. En revanche, je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur, c'est indispensable que ce projet se fasse parce que ça fait vivre nos villes, notre communauté de communes, et tout ce qui va beaucoup plus largement, l'économie de toute notre région, donc, il est important que le projet se fasse. En tout cas, on espère qu'il se fera, et si j'avais une question, c'est, quid du site Solvay Dombasle, si toutefois ce projet ne se faisait pas. Merci.

Nicolas Dugenetay : Depuis que je suis arrivé ici, c'est évidemment une des très grosses questions à l'intérieur de l'usine, pour les gens qui travaillent dans l'usine. J'explique toujours qu'il n'y a pas de plan B. Par contre, il y a un plan A, A1, A2, A3, et on a vraiment tout un paquet d'idées pour faire en sorte que le projet se fasse. Quand je dis qu'en fait, on est dans la phase « comme si », et quand j'ai essayé de répondre à la question qui n'était pas une réponse affirmative, puisqu'on est toujours dans une phase de projet, ça veut dire que tous les

jours, le projet évolue d'une façon ou d'une autre pour intégrer toutes les remarques qu'on peut recevoir sur ce projet-là, y compris les vôtres, et c'est pour ça qu'on le fait maintenant, parce que si on arrive à l'enquête publique, c'est un peu tard. En tout cas, par rapport à notre modèle industriel, c'est un peu tard. On rencontre les politiques, on a déjà rencontré les autorités, on rencontre les investisseurs, on rencontre l'État, pour faire en sorte qu'on ait une vision suffisamment intéressante et complète pour pouvoir présenter un projet et dire « OK, bingo, on avance ». Je ne vais pas rentrer dans les détails du projet, vous avez vu un schéma avec un nombre de lignes, avec un nombre de traitements de fumées, avec une modélisation qui évidemment évolue de façon constante, combien de turbines on aura, 1, 2, 3, tout ça évolue énormément. Par contre, il faut intégrer l'ensemble des remarques. Je vous remercie énormément de toutes ces remarques, parce qu'elles nous permettent de réfléchir à ce projet-là.

Renaud Dupuy : Oui, je vais vous donner la parole, Madame. Ce que je voulais seulement dire, c'est que tout le monde a le droit d'exprimer un avis, et s'il y a un avis qui vient après un autre avis et qui est exactement opposé, il n'y a pas de souci, on est dans une concertation préalable où tout le monde a le droit de s'exprimer. Vous avez la parole, Madame.

Marie-Neige Houchard : J'ai eu cette remarque-là parce que j'hésitais justement à prendre la parole par rapport à ce qu'a dit mon voisin. Je ne veux pas laisser à penser que parce qu'on est vigilant, parce qu'on s'interroge, parce qu'on pose plein de questions, qu'on a forcément un a priori négatif par rapport au projet. Voilà, c'est simple, je ne veux pas donner à penser qu'il y a des pour et des contre le projet, tout de suite, ce soir, des gens prêts à monter au créneau, qui ont fait une association, qui sont avec les banderoles et les tracts dehors, devant la porte. Non, on est simplement venus poser des questions, et on remercie les personnes qui nous ont donné cette possibilité-là, mais ça ne veut pas dire qu'on est tout de suite, d'emblée contre le projet, voilà.

Renaud Dupuy : Je crois que c'est très important de le dire, on est dans une concertation où il y a des gens qui s'expriment avec des questions, avec des positions qui sont toutes légitimes dans cette situation-là, et c'est pour ça que la concertation préalable se passe à ce moment-là, avant que le projet ait avancé, avant que les autorisations ne commencent. Je crois que c'est assez clair pour tout le monde.

Nicolas Dugenetay : Un petit commentaire. L'objectif de ce soir, très clairement pour moi, c'était d'être « challengé », et l'objectif de Jérôme, c'était d'être challengé, parce que sans challenge, on ne peut pas être transparent, on ne peut pas répondre aux questions, on ne peut pas intégrer les demandes que vous avez. Ce qui serait dommage en tant qu'industriel, c'est de ne pas avoir de questions et de faire en sorte que chacun d'entre nous continue à penser négativement par rapport à ce projet-là, donc, c'est vraiment pour ça qu'on a décidé d'organiser ce moment d'échanges ensemble. Je remercie ceux qui sont venus me challenger, j'ai quelqu'un en particulier qui a posé énormément de questions ce soir, et pour moi, c'est extrêmement riche, c'est un exercice qu'on a déjà fait plusieurs fois. J'ai rencontré plus de 500 personnes pour pouvoir intégrer ces questions-là, et c'est seulement positif, donc, merci, et je n'ai pas de doute qu'on travaillera tous ensemble pour obtenir ce projet-là.

Renaud Dupuy : On va finir la partie questions. Pour terminer cette séance de concertation préalable, je vais demander à la fois à Jérôme et à Nicolas de dire quels éléments ils ont retenus de cette réunion, et qui seront bien évidemment, sans être exhaustif, intégrés dans le bilan et dans les réponses.

Jérôme Auffret : Je vous remercie aussi pour votre participation, et vos commentaires, et vos questions parce que c'est éclairant pour nous. J'ai entendu beaucoup de choses, mais j'ai retenu 3 points qui me font des points de vigilance. J'ai entendu « votre plan d'approvisionnement de CSR, c'est quand même prioritairement la région Grand Est, les régions limitrophes, c'est quand même assez large, qu'est-ce que vous allez faire sur le transport, qu'est-ce que vous allez faire sur les camions, est-ce que ce que vous allez faire des choses là-dessus ? ». Oui, on va regarder ces choses-là, on va regarder ce que l'on peut faire en mode alternatif là-dessus, et on s'engage à le regarder. J'ai entendu aussi des questions sur les émissions de CO₂. On s'est limité à date au site de Solvay Dombasle, j'entends qu'il faudrait qu'on amène quelques réponses de manière à l'élargir un petit peu plus et à prendre en compte un bilan CO₂ plus large. Donc, ça, c'est pareil, ça fait partie des choses qu'on va pouvoir intégrer dans le dossier. Et le dernier point... je pense que ça vaut le coup encore

d'expliquer un peu plus ce qu'est le CSR, parce que c'est vrai que c'est nouveau, d'expliquer un peu plus la composition et les risques qui y sont associés, ou les non-risques qui sont à l'intérieur. Voici les 3 grands points que je vois là-dedans et que je voudrais faire apparaître dans le dossier et dans les éléments qui vont apparaître derrière.

Nicolas Dugenetay : Jérôme a été très synthétique, et le mot de la fin, pour moi, c'est tout simplement, merci, continuez pendant les 15 prochains jours, suite à tout ce qu'on vous a raconté, continuez à participer, allez dans les Mairies ou sur le site qui est à votre disposition pour enrichir et compléter les questions que vous avez et qui vous viennent à l'esprit. Pour moi, l'objectif, c'est de les avoir, de pouvoir travailler dessus, et présenter aux autorités un dossier DDAE, et derrière, aller à l'enquête publique en ayant répondu à vos questions. Merci.

Renaud Dupuy : Merci, bonne soirée.



DOMBASLE ENERGIE



PROJET DE CHAUFFERIE CSR

POUR LE SITE SOLVAY DE DOMBASLE-SUR-MEURTHE

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION

22 janvier 2020

1

PROGRAMME DE LA RÉUNION

PROGRAMME DE LA RÉUNION

CONCERTATION PRÉALABLE

Renaud Dupuy, 2concert

PRÉSENTATION DU PROJET

Nicolas Dugenetay, directeur du site Solvay de Dombasle-sur-Meurthe
Jérôme Auffret, directeur projets énergies, Veolia

ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC



2

CONCERTATION PRÉALABLE

CONCERTATION PRÉALABLE

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

- Informer sur le projet
- Organiser le **partage d'informations**
- **Débatre** des conditions de réalisation
- **Recueillir des avis** sur les pistes d'amélioration du projet
- **Faire connaître les améliorations** applicables au projet

CONCERTATION PRÉALABLE

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

- **20 janvier - 3 février 2020**
- **6 communes** : Dombasle-sur-Meurthe, Varangéville, Saint-Nicolas-de-Port, Haraucourt, Sommerviller, Rosières-aux-Salines

LES OUTILS POUR S'INFORMER

- Site Internet de la concertation concertation.dombasleenergie.fr
- Dossier de concertation

CONCERTATION PRÉALABLE

LES OUTILS POUR PARTICIPER

- Réunion publique : 22 janvier 2020 à 18h30 au Casino Solvay
- Rubrique participative en ligne : concertation.dombasleenergie.fr
- Registres papier en mairies

À L'ISSUE DE LA CONCERTATION

- Bilan des porteurs du projet

3

PRÉSENTATION DU PROJET

PRÉSENTATION DU PROJET

LE CONTEXTE DU PROJET

carbonate et bicarbonate de sodium

QUELS USAGES ?

Carbonate de sodium

Industrie du verre : verre creux, verres plats, verres techniques (écrans vidéo, fibres optiques, laine de verre, etc.

Adoucisseur d'eau dans la détergence

Carbonate de sodium haute pureté

Industrie pharmaceutique, agroalimentaire, chimie fine

Bicarbonate de sodium et ses dérivés

Usages domestiques

Alimentation humaine (poudre levante) et animale

Pharmacie : effervescence, hémodialyse...

Épuration des fumées d'UVE ou des fumées industrielles par le procédé SOLVair®

PRÉSENTATION DU PROJET

L'HISTORIQUE DU SITE



PRÉSENTATION DU PROJET

LE CONTEXTE DU PROJET

1 000
emplois

3
chaudières à charbon

550 000
t/an de produits

prix de l'énergie
significatif

une transition énergétique vitale

PRÉSENTATION DU PROJET

QUELLE ALTERNATIVE AU CHARBON ?

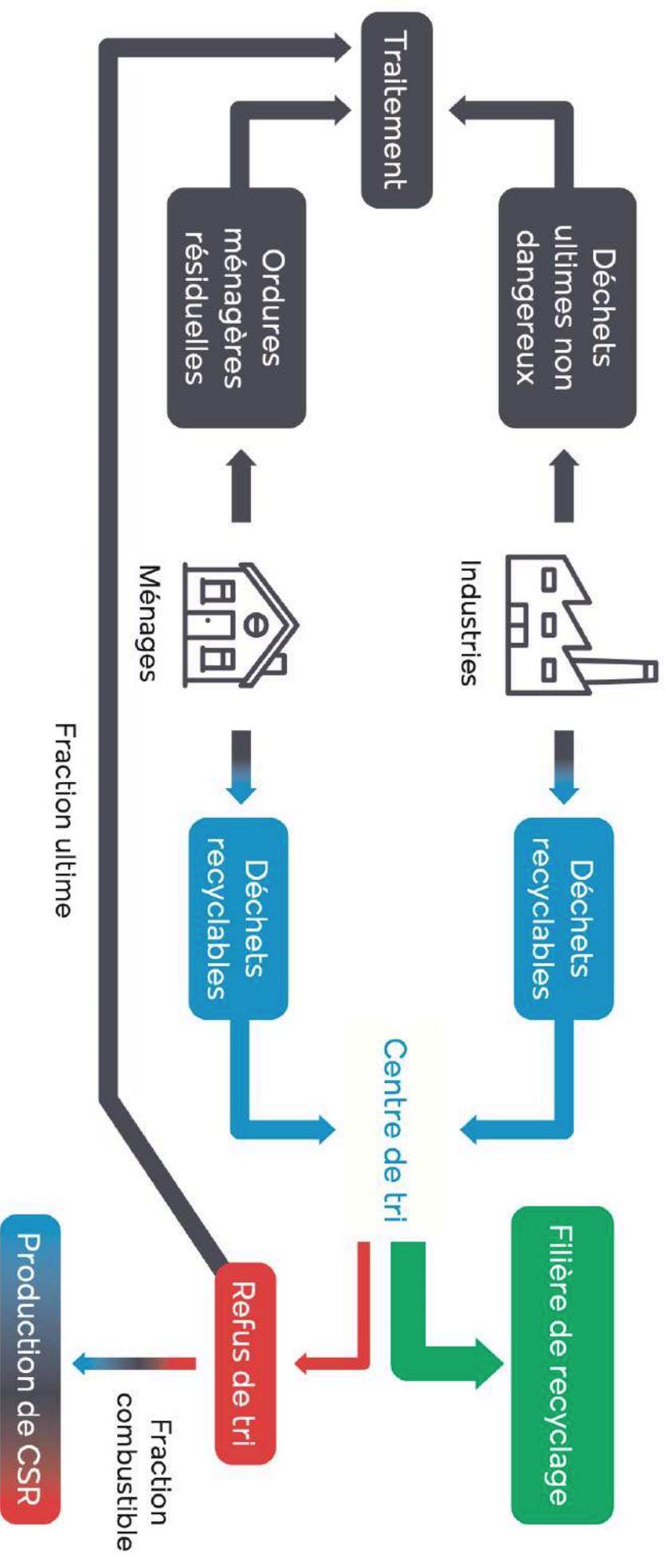
Veolia : expert en gestion des ressources

3 chaudières charbon → 1 chaufferie CSR

CSR : combustibles solides de récupération

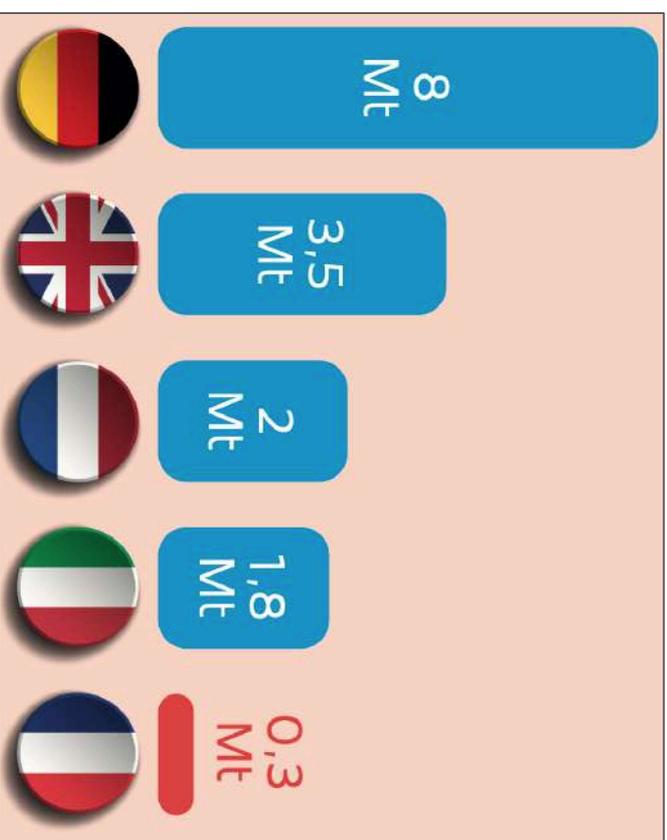
PRÉSENTATION DU PROJET

LES COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION (CSR)



PRÉSENTATION DU PROJET

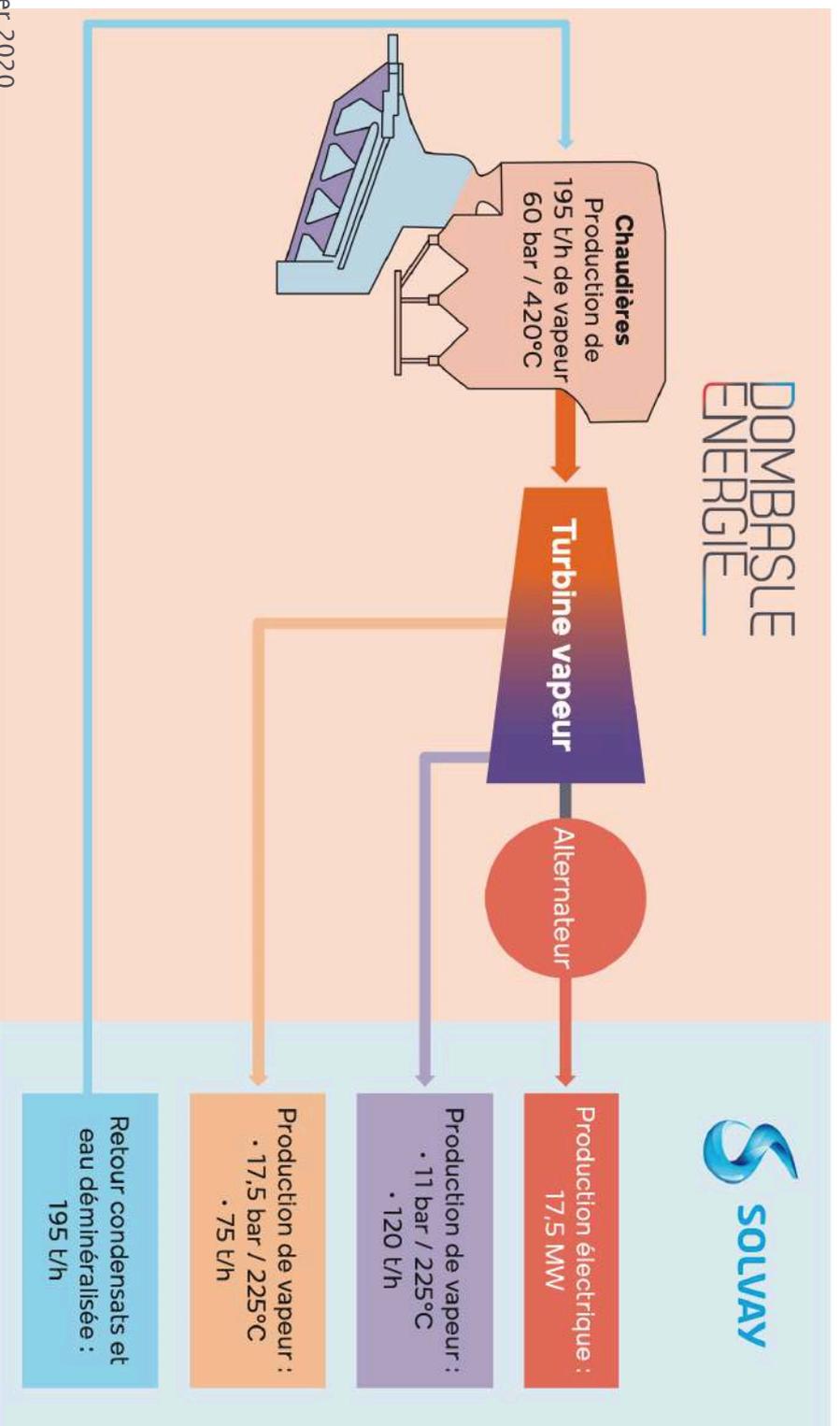
LES CSR : UNE NOUVELLE SOURCE D'ÉNERGIE EN FRANCE



tonnage CSR en énergie

PRÉSENTATION DU PROJET

LE PRINCIPE DU PROJET

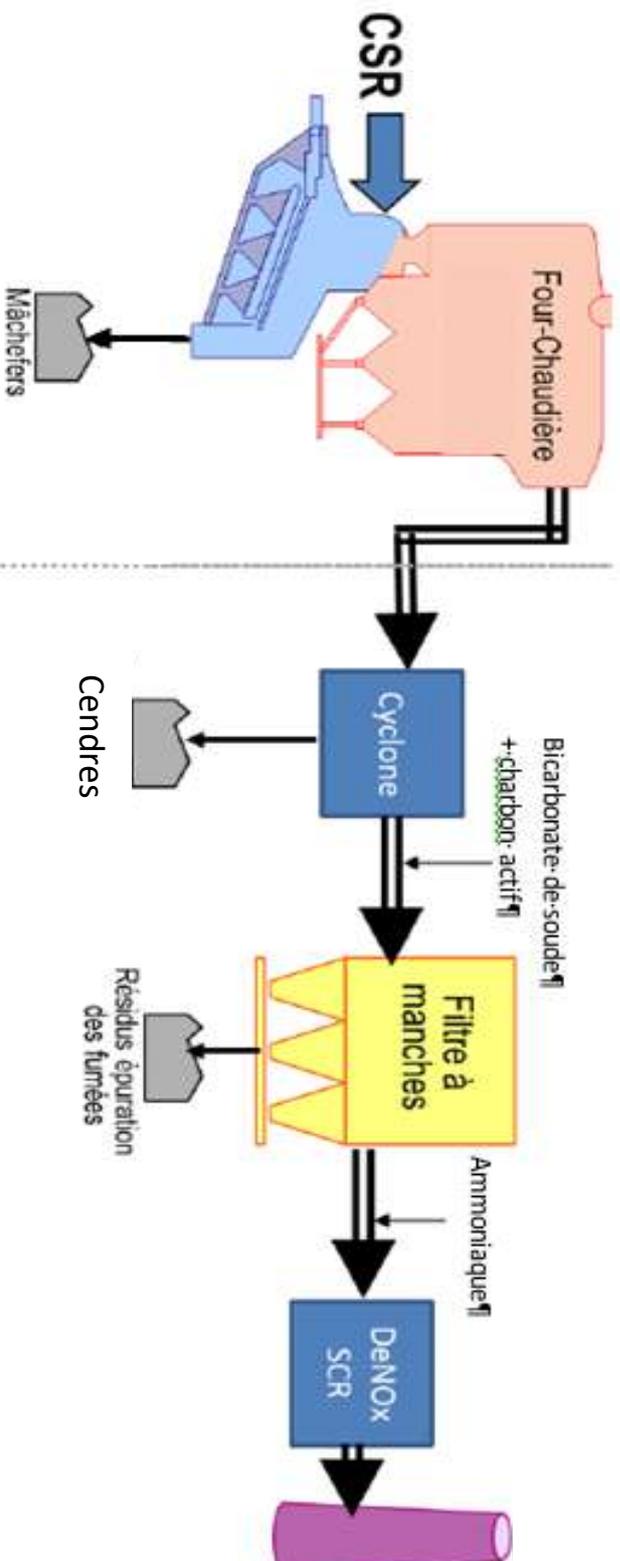


PRÉSENTATION DU PROJET

LE PRINCIPE DU TRAITEMENT DES FUMÉES

Combustion ¶

Traitement-de-fumées ¶



objectif : **-50%** de rejets atmosphériques

Éléments émis	VLE* Combustion charbon (Arrêté Préfectoral)	VLE* pour Dombasle Energie envisagées	Réduction par rapport au charbon
Poussières	30 mg/Nm ³	5 mg/Nm ³	-83%
HCl (chlorure d'hydrogène)	10 mg/Nm ³	6 mg/Nm ³	-40%
HF (acide fluorhydrique)	5 mg/Nm ³	1 mg/Nm ³	-80%
SO ₂ (dioxyde de soufre)	400 mg/Nm ³	30 mg/Nm ³	-93%
NO _x (dioxyde d'azote)	300 mg/Nm ³	80 mg/Nm ³	-73%
CO (oxyde de carbone)	200 mg/Nm ³	50 mg/Nm ³	-75%
NH ₃ (ammoniac)	20 mg/Nm ³	10 mg/Nm ³	-50%
Métaux lourds			
Hg (mercure)	0,1mg/Nm ³	0,02 mg/Nm ³	-80%
Somme Cd + Tl	0,1mg/Nm ³	0,02 mg/Nm ³	-80%
Somme des autres métaux lourds	20 mg/Nm ³	0,3 mg/Nm ³	-99%
Dioxines Furanes			
Dioxines et furanes : PCDD/F	0,1 ng TEQ/Nm ³	0,04 ng TEQ/Nm ³	-60%
Dioxines et furanes : PCDD/F + PCB dioxines	0,1 ng TEQ/Nm ³	0,06 ng TEQ/Nm ³	-40%

PRÉSENTATION DU PROJET

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

Puissance thermique nominale : **181 MW**

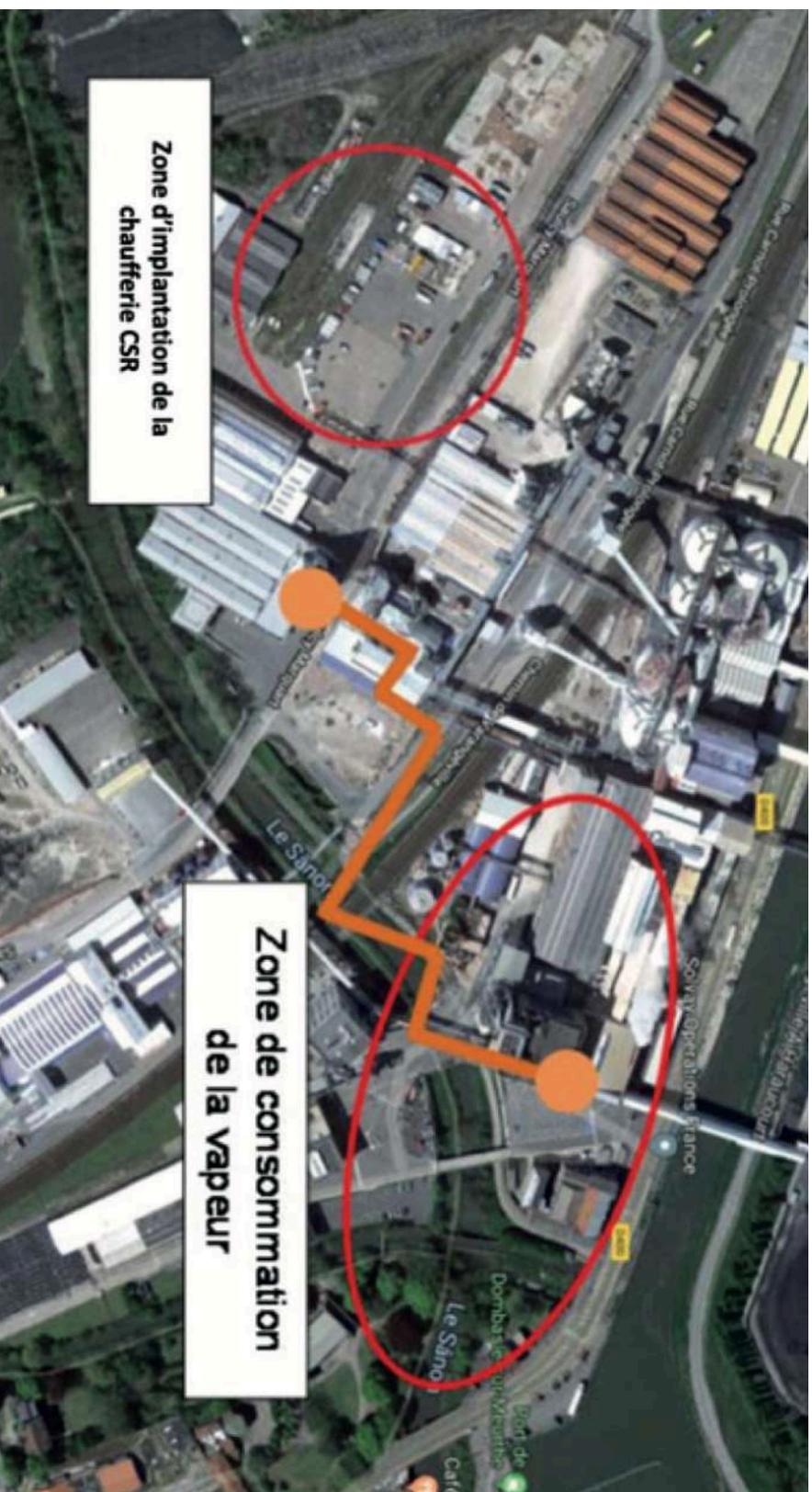
Capacité annuelle nominale en CSR : **350 000 t/an**

Autonomie de stockage des CSR : **4 jours**

Réduction CO₂ et rejets atmosphériques : **50%**

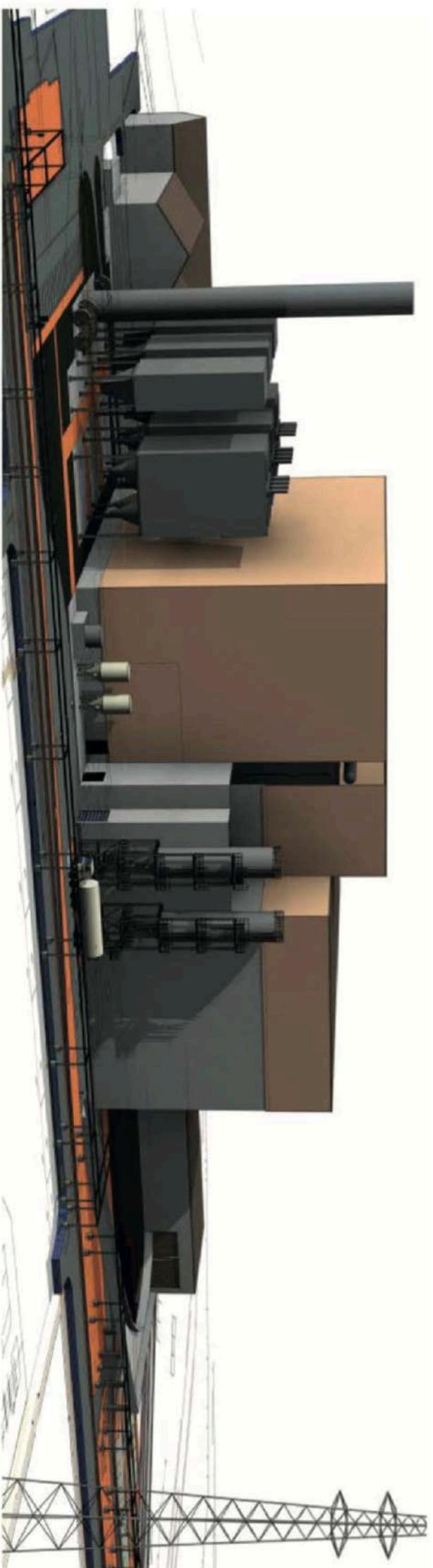
PRÉSENTATION DU PROJET

L'IMPLANTATION ENVISAGÉE



PRÉSENTATION DU PROJET

LA PREMIÈRE APPROCHE ARCHITECTURALE



PRÉSENTATION DU PROJET

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Concertation préalable : **janvier-février 2020**
- DDAE : **mars 2020**
- Instruction par les services de l'État : **mars-novembre 2020**
- Arrêté préfectoral : **automne 2020**
- Début des travaux : **mai 2021**
- Mise en service industrielle : **second semestre 2022**

PRÉSENTATION DU PROJET

L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DU PROJET

180 M€

dont **35 M€** pour le traitement des fumées

PRÉSENTATION DU PROJET

UN PROJET VERTUEUX POUR L'ENVIRONNEMENT

transition
énergétique

sortie totale du
charbon

économie
circulaire

-50%

CO₂

objectif 0

consommation d'eau de
refroidissement et rejets aqueux

-50%

rejets
atmosphériques

PRÉSENTATION DU PROJET

UN PROJET VERTUEUX POUR LE TERRITOIRE

Emploi

Compétitivité

Pérennité du site

4

TEMPS D'ÉCHANGE



DOMBASLE
ENERGIE

MERCI DE VOTRE ATTENTION



DOMBASLE ENERGIE



CONTACTS

SOLVAY

Cécile FAGES
cecile.fages@solvay.com

VEOLIA

Camille PROTON
camille.proton@veolia.com

